

UNIVERSITÉ PIERRE MENDÈS FRANCE

Institut d'Etudes Politiques de Grenoble

Les associations de solidarité avec les Roms
migrants en France : des représentations
collectives à l'action associative

Présenté par Camille CHAIX

Sous la direction de Danièle DEMOUSTIER

Séminaire
« économie sociale et
développement »

2007-2008

UNIVERSITÉ PIERRE MENDÈS FRANCE

Institut d'Études Politiques de Grenoble

Les associations de solidarité avec les Roms
migrants en France : des représentations
collectives à l'action associative

Présenté par Camille CHAIX

Sous la direction de Danièle DEMOUSTIER

Séminaire
« économie sociale et
développement »

2007-2008

Remerciements

À Danièle Demoustier, pour sa présence, ses remarques constructives, ses encouragements et son dynamisme communicatif

À tous les acteurs associatifs et travailleurs sociaux qui ont accepté de me consacrer un peu de leur temps précieux

À mes parents, mes frères, mes cousin(e)s, mes ami(e)s, pour leur aide, leur soutien et leurs encouragements

Sommaire

AVANT-PROPOS METHODOLOGIQUE **6**

INTRODUCTION **8**

PARTIE I. LES ROMS MIGRANTS, UNE POPULATION VISIBLE OBJET DE CONFLITS DE REPRESENTATIONS **13**

A. LES ROMS MIGRANTS, UNE POPULATION ERIGEE EN PROBLEME DE POLITIQUES PUBLIQUES **15**

1. « LE ROM » COMME FIGURE-TYPE DE L'IMMIGRE NON-CHOISI 15
2. LA CRIMINALISATION DES ROMS 21
3. LES CONDITIONS DE VIE DES ROMS JUGEES COMME TROUBLES A L'ORDRE PUBLIC LOCAL 25

B. LES ROMS MIGRANTS, UNE POPULATION CONSIDEREE PAR LA PLUPART DES ASSOCIATIONS COMME VICTIME D'UN SYSTEME **31**

1. LES ROMS COMME VICTIMES OCCULTEES DE L'HISTOIRE 32
2. LA MOBILITE DES ROMS COMME CONTRAINTE REVELANT LE POIDS DES DISCRIMINATIONS EN ROUMANIE 36
3. LES CONDITIONS DE VIE INDIGNES DES ROMS MIGRANTS COMME CONSEQUENCES D'UN SYSTEME FRANÇAIS DISCRIMINATOIRE 40

C. UNE POPULATION SYMPTOMATIQUE D'UN POSSIBLE CONFLIT ENTRE DROIT A L'INTEGRATION ET DROIT A LA MOBILITE DANS L'UNION EUROPEENNE **49**

1. LES RETICENCES ETATIQUES A ASSORTIR LA LIBRE-CIRCULATION DES ROMS ROUMAINS D'UN DROIT A L'INTEGRATION 50
2. LES INQUIETUDES DE CERTAINES ASSOCIATIONS FACE A UNE MOBILITE QUI SE SUBSTITUERAIT A UN VERITABLE DROIT A L'INTEGRATION EN ROUMANIE 54
3. LA SITUATION DES ROMS MIGRANTS EN FRANCE COMME REVELATEUR DE L'IMPASSE D'UN DROIT A LA MOBILITE QUI NE PERMET PAS L'INTEGRATION 59

CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE **64**

PARTIE II. LES ROMS MIGRANTS, OBJETS D' ACTIONS ASSOCIATIVES FONDAMENTALEMENT DIVERGENTES MAIS PAS CONTRADICTOIRES **65**

A. FAVORISER L'ACCES EFFECTIF AUX DROITS FONDAMENTAUX DE MIGRANTS ECONOMIQUES QUI NE SERAIENT PAS VOUES A S'INSTALLER EN FRANCE **67**

1. ACCUEILLIR LES ROMS MIGRANTS DANS UNE PERSPECTIVE PROVISoire 68
2. DEVELOPPER LES MICRO-PROJETS ECONOMIQUES EN ROUMANIE POUR PERMETTRE AUX ROMS DE S'INTEGRER A LA SOCIETE ROUMAINE 73
3. GERER LA SITUATION DES ROMS MIGRANTS EN PARTENARIAT AVEC LES ACTEURS PUBLICS 78

B. ACCOMPAGNER VERS L'INTEGRATION UNE POPULATION MARGINALISEE **84**

1. RENDRE LEUR DIGNITE ET LEUR CAPACITE D'ACTION A DES INDIVIDUS MARGINALISES 84
2. AMELIORER LES CONDITIONS SOCIO-ECONOMIQUES DES ROMS MIGRANTS POUR PERMETTRE LEUR INTEGRATION DANS LA SOCIETE FRANÇAISE 90
3. FAVORISER L'INTEGRATION DES ROMS DANS LEUR QUARTIER 94

C. LUTTER CONTRE LES OBSTACLES POLITIQUES A L'INTEGRATION	99
1. TMOIGNER ET INFORMER DE LA SITUATION DE CITOYENS EUROPEENS MAL CONNUS	99
2. MILITER AU NIVEAU LOCAL POUR LE RESPECT DES DROITS INDISPENSABLES A L'INTEGRATION	104
3. FAIRE CHANGER LES DROITS AU NIVEAU NATIONAL	109
CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE	114
<u>CONCLUSION GENERALE</u>	115
<u>BIBLIOGRAPHIE</u>	120
<u>LISTE DES ENTRETIENS ET OBSERVATION PARTICIPANTE</u>	126
<u>PRINCIPAUX SIGLES UTILISES</u>	127

Avant-propos méthodologique

J'ai commencé à m'intéresser à la population rom par un biais tout à fait étranger à cette recherche ; c'est en effet la musique tzigane qui m'a donné envie d'en savoir plus sur une population que je connaissais très mal. Les recherches que j'ai commencé à mener et mes différentes lectures m'ont amenée à me rendre compte de la situation d'exclusion à laquelle étaient confrontés les Roms dans de nombreux Etats européens, dont la France. Comme toute personne qui effectue un travail de recherche en sciences sociales, il m'a fallu prendre du recul par rapport à mes propres représentations sur ce sujet. Ainsi, je ne distinguais pas de façon très claire la situation des Roms migrants de celle des Gens du Voyage pour lesquels j'entretenais d'ailleurs une certaine fascination basée essentiellement sur des idées préconçues. Par ailleurs, j'ai aussi choisi de travailler sur l'immigration car ce sujet me tient particulièrement à cœur. Il m'a donc fallu prendre un peu de recul également par rapport à mes idées politiques sur l'immigration et les politiques migratoires actuelles. En effet, il ne s'agissait pas de juger les représentations et les actions des différents acteurs en fonction de critères politiques mais au contraire d'essayer de les analyser de la façon la plus objective possible. Je ne prétends cependant pas être arrivée à une approche tout à fait neutre de la question.

La réalité des Roms, en France comme en Europe centrale et orientale, est relativement complexe et diversifiée. Les membres de cette communauté ont cependant au moins un point commun, ils font l'objet de représentations collectives et souvent de préjugés. Pour mieux comprendre la situation des Roms et les enjeux qu'elle soulève, j'ai choisi de prendre pour référence non pas les Roms eux-mêmes mais le regard que les différents acteurs portent sur eux, et en particulier celui des acteurs associatifs, puisque les Roms sont l'objet d'actions associatives sur l'ensemble du territoire français. J'ai commencé par rencontrer une représentante de l'association Roms Action, qui travaille avec les Roms migrants de nationalité roumaine vivant dans l'agglomération grenobloise. Cette personne m'a exposé sa vision des Roms et la philosophie de l'association. J'ai alors décidé de comparer cette association avec une autre structure associative dont elle m'avait parlé, le réseau Solidarité Roms de Saint-Etienne, afin de voir comment différents acteurs associatifs appréhendent une même population.

La comparaison entre ces deux structures m'a paru pertinente car elles oeuvrent dans des villes de taille moyenne, où il n'existe pas d'autres acteurs travaillant spécifiquement avec les Roms migrants, contrairement aux grandes agglomération qui abritent de nombreux comités de soutien. Le choix de seulement deux associations rend impossible une généralisation des conclusions à l'ensemble des acteurs associatifs qui travaillent avec les Roms migrants. Cependant, il révèle des points communs et des divergences entre les associations, que j'ai essayé de mettre en perspective en utilisant des études ou rapports qui ont été faits sur d'autres associations locales ainsi que les informations diffusées sur le site du collectif Romeurope.

Pour avoir accès aux représentations collectives de Roms Action et du réseau Solidarité Roms, j'ai privilégié la méthode des entretiens semi-directifs. En rapprochant les discours de différents acteurs d'une même structure, j'ai pu discerner les principes communs qui guidaient l'action de l'association. Au bout d'un certain temps, je me suis toutefois rendue compte qu'il était important de compléter cette méthode par celle de l'observation participante, qui permet de mieux cerner la logique interne de chaque organisation et aussi de mieux connaître ses actions. Cependant, par manque de temps, je n'ai pas pu entreprendre cette observation participante autrement que de manière très ponctuelle, et c'est sans doute une des limites de ce travail. Je me suis par ailleurs beaucoup basée sur le site Internet du réseau Solidarité Roms qui donne beaucoup d'indications sur ses actions et sa manière de fonctionner. A Grenoble, j'ai réalisé des entretiens complémentaires avec d'autres acteurs, associatifs et institutionnels, partenaires de Roms Action, pour comprendre comment s'organisait le travail en réseau au niveau local et quelle vision avaient ces acteurs des Roms et de l'association Roms Action.

Enfin, je me suis également intéressée aux représentations dominantes sur les Roms migrants, et notamment aux représentations de l'Etat et des autorités locales sur cette question. Pour cela, ma méthode a été complètement différente de celle employée pour les associations. Je n'ai en effet pas effectué d'entretien. Je me suis au contraire essentiellement servi d'articles de presse et de discours et rapports associatifs sur cette question pour comprendre la logique de l'action publique envers les Roms migrants et en déduire les représentations des acteurs publics par rapport à cette population. Le but était surtout de voir en quoi les représentations de l'Etat, et les actions publiques qui en découlent, s'opposaient à celles des associations.

Introduction

L'immigration est depuis longtemps un sujet de préoccupation pour les Etats-nations européens, mais il est devenu particulièrement délicat et omniprésent dans les discours et dans la réalité politique française et européenne depuis le début des années 2000. Les immigrés, en particulier lorsqu'ils sont « en situation irrégulière », sont stigmatisés par certains acteurs politiques comme des possibles auteurs de trouble, menaçant la cohésion sociale. La maîtrise des flux migratoires et la lutte contre l'immigration irrégulière sont aujourd'hui devenues des priorités, à la fois des politiques migratoires françaises et européennes, et des politiques publiques en général. A l'inverse, d'autres acteurs, notamment associatifs, défendent la cause des immigrés, car ils considèrent la libre-circulation comme un droit fondamental et l'immigration comme un facteur de richesse pour notre société, ou réagissent simplement dans un idéal de fraternité humaine. En raison des enjeux nombreux et épineux qu'elle soulève, la question de l'immigration est rarement abordée de façon sereine et bien plus souvent par des réactions passionnelles et des présupposés idéologiques menant à des controverses socio-économiques (liées à l'impact de l'immigration sur l'emploi, sur la cohésion sociale, ou encore sur le développement économique).

En ce qui concerne l'immigration des Roms, le débat est d'autant plus vif que cette population traîne avec elle depuis des siècles une image stéréotypée, et qu'elle est plus visible que d'autres. En effet, il s'agit souvent d'une migration familiale de personnes vivant manifestement dans une grande pauvreté. Beaucoup de migrants roms se regroupent dans des habitats très précaires, dans des squats ou sur des terrains inoccupés où les conditions de vie sont extrêmement difficiles. Les débats sont également alimentés par la mendicité pratiquée par un grand nombre de ces migrants, et par des préjugés culturels très forts qui sont utilisés pour caractériser et juger cette population. Les déchaînements de violence qui se produisent depuis quelques mois en Italie à l'encontre des Roms migrants et de leurs lieux de vie, ainsi que les mesures spécifiques prises par le gouvernement italien par rapport à cette population témoignent de l'actualité brûlante de la question des Roms migrants dans les Etats d'Europe occidentale, et de son caractère tout à fait passionnel.

La multiplicité des termes désignant de façon plus ou moins précise et plus ou moins objective la population rom ainsi que la méconnaissance généralisée de cette population rendent nécessaires quelques éclaircissements sur les personnes qui sont au cœur de cette étude, c'est à dire les Roms (ou Rroms). On estime généralement que la population tsigane rassemble entre 8 et 12 millions d'individus, qui ont une origine géographique et culturelle commune et parlent une même langue, le rromani, dont les variantes locales ont donné naissance à une multiplicité de dialectes différents. Dispersés sur le continent européen, les Tsiganes ont développé des identités culturelles distinctes suivant les régions dans lesquels ils vivent, formant plusieurs groupes parmi lesquels on trouve les Gitans (ou Kalé), les Manouches (ou Sinté) ou encore les Roms. Au sens strict, les Roms ne représentent donc qu'une composante du peuple tsigane, la plus nombreuse, réunissant des individus qui vivent en Europe centrale et orientale. Toutefois, en raison des connotations négatives attachées au mot « tsigane » dans plusieurs langues (notamment en Allemagne, où ce terme est lié à la période nazie, ou encore en Roumanie), il est de plus en plus souvent remplacé par le terme « rom » – qui signifie « être humain » en rromani . Ce terme, popularisé notamment par les représentants de la population tsigane au niveau international, est donc devenu une appellation générique désignant l'ensemble de cette population. Dans un souci de lisibilité, le terme « tsigane » sera conservé dans cette étude, et le terme « rom » sera employé pour désigner les Tsiganes d'Europe centrale et orientale, afin d'éviter les amalgames avec les « Gens du Voyage » français, qui sont souvent confrontés à des problématiques différentes.

Les Tsiganes français sont généralement désignés sous le terme « Gens du Voyage » (qu'ils partagent d'ailleurs avec des personnes non-tsiganes qui circulent sur le territoire français), car une grande partie d'entre eux vivent dans des habitats mobiles, souvent des caravanes, et ont fait de la mobilité leur mode de vie. Toutefois, il s'agit d'une spécificité à l'échelle européenne car environ 95% de la population tsigane en Europe est sédentaire, contrairement aux idées reçues, dont la quasi-totalité des Roms d'Europe centrale et orientale. L'histoire des Roms est liée à la mobilité, à la migration, puisque ce peuple est parti d'Inde autour du XI^e siècle avant de se disperser à travers l'Europe au terme d'une longue migration. Certains groupes tsiganes ont par la suite gardé un mode de vie et une économie basés sur la mobilité, au moins pendant un certain temps, mais ils se sont généralement établis dans un pays, dont ils parlent la langue, en plus du rromani, et dont ils ont la nationalité. La situation des Roms n'est pas homogène dans les différents Etats ni même à l'intérieur de chaque Etat. Cependant, les Roms sont en moyenne beaucoup plus pauvres que les populations majoritaires des Etats

d'Europe centrale et orientale, davantage touchés par le chômage et leur espérance de vie est souvent bien moindre. Cela est particulièrement vrai en Roumanie, où la minorité rom est la plus importante d'Europe et représenterait environ 10% de la population totale. Plusieurs vagues de migration des Roms roumains vers l'Europe occidentale peuvent être identifiées, la dernière ayant commencé au début des années 1990, suite à la chute du régime communiste. Cette étude s'intéressera uniquement aux Roms migrants originaires de Roumanie, d'abord parce qu'ils sont les plus nombreux en France, et parce que l'entrée de la Roumanie dans l'Union Européenne (UE) le 1^{er} janvier 2007, en donnant aux Roms roumains la qualité de citoyens européens, place cette migration dans une nouvelle perspective. Les enjeux sont par exemple très différents de ceux liés à la migration des Roms originaire d'ex-Yougoslavie, même si leur situation présentent un certain nombre de similitudes. Par rapport au total des flux migratoires Est-Ouest, la migration des Roms de Roumanie en France n'a pas été massive, mais la crainte d'une invasion par les Roms est néanmoins toujours d'actualité et la présence de cette population dans les discours politiques et dans les médias contribue à faire croire à un phénomène de grande ampleur.

La misère dans laquelle vit une grande partie de cette population migrante sur le territoire français, ainsi que les réactions des pouvoirs publics, ont conduit des associations à se préoccuper de la situation des Roms migrants, et des citoyens à se regrouper pour former des comités de soutien ou de nouvelles associations travaillant exclusivement avec les Roms migrants. Ce phénomène est relativement inhabituel, car la plupart des associations d'aide aux migrants en France ont une vocation plutôt généraliste et leurs actions ne sont pas centrées sur un groupe culturel spécifique ou une nationalité en particulier. Il existe des associations d'entraide, ou à vocation culturelle, qui ont effectivement un public plus ciblé, mais elles sont généralement le fruit de personnes qui appartiennent justement à ce groupe culturel ou national. Il convient alors de se demander sur quoi se basent ces mécanismes de solidarité avec les Roms migrants. Cela amène à se poser une question subsidiaire, celle des représentations mentales des acteurs associatifs qui décident de travailler de façon spécifique avec cette population. Par représentations, on désigne ici les images mentales construites par les acteurs à partir des informations partielles dont ils disposent et de considérations plus ou moins idéologiques, qui leur permettent d'appréhender une réalité ou un objet d'une certaine façon. Ces acteurs associatifs, étant eux-mêmes extérieurs au groupe rom, agissent nécessairement en vertu des représentations qu'ils ont de l'immigration, des Roms eux-mêmes et de leur mobilité. La présente étude a pour objet l'analyse de ces représentations

collectives (qui se distinguent parfois des représentations individuelles des membres de ces associations) et de leur influence sur les actions des différents acteurs associatifs qui travaillent spécifiquement avec les Roms migrants de Roumanie.

En nous référant principalement aux cas de deux acteurs collectifs, l'association Roms Action et le réseau Solidarité Roms, qui travaillent avec la population rom migrante de Roumanie sur deux territoires distincts, Grenoble et Saint-Etienne, nous allons voir que les acteurs associatifs partagent un certain nombre de représentations, mais qu'ils divergent sur d'autres, ce qui les conduit à développer des actions différentes sur leur territoire. Roms Action est une petite association, qui comprend une salariée mais très peu de bénévoles agissant sur le terrain (en moyenne, ils ne sont que six). Elle œuvre principalement dans l'agglomération grenobloise, qui abrite en moyenne un peu plus d'une centaine de Roms roumains. Le réseau Solidarité Roms, quant à lui, repose sur une association-support mais fonctionne essentiellement comme un réseau non institutionnalisé, dans lequel sont impliqués des citoyens stéphanois et des représentants de différentes associations locales. Les bénévoles du réseau sont relativement nombreux, ce qui permet un certain partage des rôles au sein du réseau, même si celui-ci ne dispose pas de salarié pour le moment. Entre 200 et 250 Roms roumains vivent actuellement à Saint-Etienne et il s'agit majoritairement de familles.

La première partie de cette étude est consacrée aux représentations des différents acteurs, associatifs mais aussi publics, par rapport à la question des Roms roumains en France. En effet, leur situation apparaît dérangeante, problématique, à la plupart des acteurs, mais ils interprètent le problème de façon tout à fait différente. Il est indispensable de commencer par analyser les politiques publiques relatives aux Roms migrants et les représentations qu'elles révèlent pour comprendre celles des associations, qui se sont en partie constituées par opposition à ces représentations et actions publiques. Un conflit de représentations oppose donc les acteurs associatifs à une partie des acteurs publics, et en premier lieu l'Etat, sur la question des Roms migrants. Mais il existe également des divergences de représentations, et donc d'analyses de la situation, entre les acteurs associatifs eux-mêmes. L'analyse de ces divergences est nécessaire pour comprendre la différenciation des actions associatives sur les différents territoires. Ce sera l'objet de la seconde partie de cette étude, qui traitera des différents niveaux d'action choisis par les associations (local, national, en France ou en Roumanie), mais également des types d'action envisagés (sociale, économique, politique) et de la manière de les mettre en œuvre (c'est à dire des relations avec les Roms eux-mêmes et

avec les pouvoirs publics). Ces actions sont fortement liés aux représentations des acteurs et divergent donc dans leurs fondements-mêmes. Pourtant, elles ne semblent pas réellement contradictoires puisque les associations partagent un même objectif global de développement humain, et acceptent de travailler ensemble au niveau national.

Partie I. Les Roms migrants, une population visible objet de conflits de représentations

L'immigration rom de Roumanie est loin d'être massive, beaucoup moins en tout cas que ne pourrait le laisser croire le traitement médiatique de la question et l'usage qui a été fait de cette problématique par les discours politiques à partir de 2002-2003, dans un contexte politique de lutte contre l'insécurité et l'immigration clandestine. Dans les faits, bien qu'il soit impossible à mesurer de façon précise, le nombre de Roms roumains présents sur le territoire français est estimé par les associations à environ 5000, dont au moins la moitié résident en région parisienne. Contrairement à d'autres populations immigrées qui vivent et travaillent dans l'ombre et dont on entend parler seulement à l'occasion des rares mobilisations de défense des droits, les Roms migrants se caractérisent par la visibilité de leurs activités économiques et de leurs lieux de vie. En effet, la plupart d'entre eux, n'ayant pas de logement stable, vivent dans des squats ou sur des terrains inoccupés sans aucune commodité. Il se forme ainsi des sortes de campements de fortune, qui peuvent s'apparenter à de véritables bidonvilles, bien que ce terme soit controversé, aux abords des grandes agglomérations. Sur ces terrains, qui ne sont généralement pas reliés aux réseaux d'électricité ou d'eau courante, les Roms survivent dans des conditions extrêmement précaires, notamment sur le plan sanitaire. Ils dorment dans des tentes, de vieilles caravanes ou des abris construits avec des matériaux de récupération. Si l'existence de ces terrains est relativement peu connue à Grenoble, ils peuvent difficilement passer inaperçus lorsqu'ils rassemblent des centaines de personnes, comme c'est le cas dans certaines communes des agglomérations lyonnaise ou parisienne, d'autant plus que les interventions parfois violentes des forces de l'ordre pour évacuer un terrain les mettent régulièrement au cœur de l'actualité locale ou nationale. Sur le plan économique, le recours fréquent des Roms roumains migrants à la mendicité ou à des activités « de rue » (lavage des pare-brises, vente de journaux, musique dans les transports en commun...) les rend d'autant plus visibles sur la place publique et donc dans la société française. Cette misère exposée aux yeux de tous dérange la plupart des acteurs sociaux, politiques et associatifs, mais ouvre la voie à des analyses divergentes de la situation, en fonction de grilles de lecture différentes plus ou moins empreintes de préjugés, de fantasmes et de considérations d'ordre socio-politique ou idéologique. Personne ne nie l'existence d'un

problème lié aux Roms migrants mais ce problème fait l'objet d'un conflit de représentations, et il n'est donc pas positionné de la même façon par les différents acteurs. D'un côté, le problème est identifié à la population rom en elle-même, jugée indésirable par une partie de l'opinion publique influencée par des actes et des discours politiques particulièrement violents et stigmatisants envers cette population. De l'autre côté, la plupart des associations qui travaillent spécifiquement avec cette population dénoncent un système politique, social et économique qui exclut les Roms de la société et du droit commun. Par ailleurs, les antagonismes qui s'expriment par rapport à la situation des Roms roumains en France, désormais citoyens de l'Union Européenne, révèlent une certaine tension entre un droit à la mobilité considéré comme fondamental au niveau européen, et un droit à l'intégration qui apparaît plus problématique notamment pour cette population.

A. Les Roms migrants, une population érigée en problème de politiques publiques

Le fait que l'extrême précarité socio-économique d'une partie de la population rom apparaisse ainsi au grand jour, ajoutant aux stéréotypes volontiers attribués au peuple tzigane dans son ensemble de façon plus ou moins consciente, peut donner l'impression aux citoyens français et aux pouvoirs publics que cette population constitue un tout homogène facile à appréhender, facile à juger. Une image du Rom comme immigré indésirable émerge alors de l'interaction entre l'opinion publique, la sphère politique et un certain discours médiatique. Cette image s'appuie notamment sur de vieux préjugés et stéréotypes ancrés dans les mentalités ainsi que sur des caractéristiques qui apparaissent tangibles telles que la mendicité comme moyen de subsistance. Elle se base également sur des faits divers exploités politiquement et médiatiquement et sur une analyse normative de l'immigration. Suivant ce raisonnement, « le Rom » est indésirable parce qu'il ne correspond pas aux caractéristiques exigées par la France pour les personnes venant s'installer sur son territoire, dans un contexte idéologique axé sur « l'immigration choisie ». « Les Roms », en tant qu'individus mais aussi et surtout en tant que communauté, sont d'autant plus stigmatisés comme immigrés indésirables qu'ils sont représentés comme des transgresseurs potentiels des normes existantes, représentant par là même une menace pour la sécurité intérieure de la France. Enfin, leurs conditions de vie, jugées inacceptables par rapport aux standards français, pourraient mettre en péril l'ordre public et ne seraient pas gérables par les politiques publiques.

1. « Le Rom » comme figure-type de l'immigré non-choisi

Selon la théorie de « l'immigration choisie » développée depuis quelques années par Nicolas Sarkozy et devenue particulièrement à la mode dans les discours politiques français, l'immigration doit d'abord répondre aux besoins en main d'œuvre de la France dans certains secteurs, et les immigrés doivent être sélectionnés selon des critères bien précis afin de ne pas créer de difficultés économiques, sociales ou sociétales. L'immigration n'est donc pas considérée avant tout comme un droit pour les individus, mais plutôt comme un outil sélectif au service de l'intérêt national, d'où une série de lois très restrictives sur ce sujet depuis 2003. Or, l'image-type du Rom répandue dans l'opinion publique et utilisée par l'Etat, une image née de préjugés culturels mais aussi du constat de la pauvreté, de la marginalité dans laquelle

vivent beaucoup de Roms migrants et d'une tendance à la généralisation, paraît tout à fait contraire à celle de « l'immigré modèle ».

a) Travail et condition économique

La politique d'« immigration choisie » défendue par le gouvernement depuis plusieurs années vise d'abord à permettre un meilleur développement économique de la France, sans lui infliger de coûts supplémentaires. Ainsi, les différentes réformes du droit des étrangers ont conduit à restreindre le droit d'asile (notamment en augmentant la liste des pays dits « sûrs », dont les ressortissants ne peuvent prétendre au droit d'asile) et à limiter l'immigration familiale, au profit d'une immigration « pour motifs professionnels » susceptible de combler les déficits en main d'œuvre de certains secteurs économiques. Avant l'entrée de la Roumanie dans l'Union Européenne, les Roms roumains pénétraient sur le territoire français soit au titre de demandeurs d'asile, bien qu'ils ne puissent presque jamais obtenir le statut de réfugiés puisque la Roumanie est considérée comme un « pays sûr », soit, plus généralement, en tant que « touristes », alors qu'ils ne l'étaient pas. Ils n'avaient alors pas droit au travail. Aujourd'hui, il leur est possible d'accéder légalement à l'emploi, même si des mesures transitoires visant les nouveaux Etats membres de l'Union Européenne limitent ce droit au travail à une liste de 150 métiers et le soumettent à des conditions spécifiques. Pourtant, le recours à la mendicité reste la principale source de revenu de beaucoup de Roms migrants. Cette mendicité est parfois perçue de l'extérieur non pas comme un ultime moyen de subsistance mais comme un certain choix de vie, éventuellement lié à la culture traditionnelle d'un peuple qui ne chercherait pas à gagner sa vie en travaillant « honnêtement ». Sur ce point, les représentations s'appuient sur une vision stéréotypée des Roms également très ancrée en Roumanie selon laquelle les Roms seraient un peuple de fainéants. La mendicité pratiquée par un grand nombre de Roms en France mais aussi dans les sociétés d'Europe centrale ou de l'Est, où leurs conditions de vie sont parfois encore plus préoccupantes, ne fait que renforcer cette image d'une population qui serait traditionnellement « mendicante », et donc incompatible avec un système dominant qui valorise le travail, l'activité du plus grand nombre. L'inactivité de ces mendiants roumains qui, par conséquent, n'apportent aucune richesse à la France en fait des éléments « parasites » aux yeux de l'Etat par rapport à la société française, des exemples d'immigrés « subis ». Cela justifierait en partie le fait de ne pas les accueillir.

Par ailleurs, ce recours fréquent à la mendicité, ainsi que la situation matérielle d'un grand nombre de Roms roumains en France, qui vivent souvent sur des terrains insalubres et dans un grand dénuement, témoignent de ressources financières jugées insuffisantes par l'Etat pour que ces individus puissent demeurer sur le territoire français sans devenir une « charge déraisonnable » pour le système national de sécurité sociale. Ainsi, bien que les citoyens roumains n'aient plus besoin de visa pour effectuer un court séjour en France depuis 2002, une condition de « ressources suffisantes » a été appliquée dès 2003 à ce droit au séjour, autorisant la reconduite à la frontière de Roms roumains résidant sur le territoire français depuis moins de trois mois. Cette procédure a été définie par le journal *Le Monde* comme une « astuce juridique [...] pour expulser les Roms en situation régulière »¹, sous-entendant par là que cette utilisation d'une disposition peu connue des accords de Schengen n'était qu'un prétexte pour se débarrasser d'une population considérée comme gênante, indésirable. Ces pratiques d'éloignement du territoire pour cause de ressources insuffisantes se sont poursuivies après l'adhésion de la Roumanie à l'Union Européenne. Si les dispositions réglementaires organisant l'éloignement de ces citoyens européens alors qu'ils sont en France depuis moins de trois mois viennent d'être invalidées par le Conseil d'Etat², leur éloignement au-delà de trois mois de présence pour ce même motif est très fréquent dans certaines localités.

Beaucoup d'acteurs sociaux et associatifs travaillant en contact avec les Roms migrants observent en outre que les relations avec eux ne sont pas toujours évidentes dans la mesure où ils se placent souvent dans une position de demandeurs, essayant d'obtenir le plus possible, ou s'attendant à ce que leur interlocuteur leur donne quelque chose, même lorsqu'il ne s'agit pas de l'objet initial de la rencontre. Par exemple, la directrice de l'association grenobloise Femmes SDF, qui accueille les femmes en errance qui souhaitent prendre un peu de repos pendant la journée ou simplement se ressourcer dans un lieu convivial, explique que les femmes roms commencent par demander si elles peuvent emmener des choses. La directrice ajoute que même si elles cessent de demander au bout d'un certain temps, puisqu'elles comprennent qu'il ne s'agit pas d'un lieu de distribution, « ça reste latent »³. Ce comportement fréquent de demandeur, qui s'explique essentiellement par la pauvreté de ces personnes, contribue à forger une image des Roms migrants comme assistés, à la charge de la société

¹ BISSUEL Bertrand. *Une astuce juridique du ministère de l'intérieur pour expulser les Roms en situation régulière*, *Le Monde*, 13 mars 2003

² VAN EECKHOUT Laetitia. *Le Conseil d'Etat annule en partie la circulaire sur les Roumains et les Bulgares*, *Le Monde*, 21 mai 2008

³ Entretien avec M-C. V., directrice de l'association Femmes SDF, 2 mai 2008

française, et qui se maintiennent volontairement dans une certaine dépendance au lieu d'essayer de s'en sortir par eux-mêmes.

b) *Devoir d'intégration et communautarisme*

La théorie de « l'immigration choisie » a aussi mis sur le devant de la scène le concept de « devoir d'intégration » des immigrés. Ainsi, il s'agirait d'accueillir *moins* d'étrangers en France, mais de les sélectionner afin de les accueillir *mieux*, de les intégrer dans la société française. La notion d'intégration n'est pas nouvelle, mais elle est polysémique. Selon cette conception de l'immigration, les immigrés devraient non seulement pouvoir justifier d'un travail et de ressources suffisantes pour avoir accès à un logement décent et ne pas être à la charge de la société française, mais aussi d'une volonté de s'intégrer, conformément au concept d'« intégration *républicaine* »⁴ fondé notamment sur la connaissance de la langue française et sur l'acceptation des principes qui régissent la société française. Ces critères sont désormais utilisés pour l'attribution des titres de séjour, mais ils contribuent aussi à construire une sorte de modèle d'intégration applicable aux immigrés, qui rend leur présence plus ou moins légitime. Du fait de leur citoyenneté européenne, le droit au séjour des Roms roumains sur le territoire français n'est pas soumis juridiquement à ces critères. Cependant, les Roms sont d'abord considérés comme des étrangers et leur présence est jugée d'autant plus illégitime par l'Etat et par une partie de l'opinion publique qu'ils ne semblent pas répondre à ce modèle d'intégration.

Outre le fait qu'ils ne disposent ni d'un logement décent, ni d'un emploi, un grand nombre d'entre eux ne parlent pas, ou peu, le français. Lorsque des cours de français leur sont proposés par les associations, ils ne sont pas forcément très suivis, ce qui peut être perçu comme un refus de s'intégrer. Les actions menées avec eux ou leurs démarches administratives nécessitent ainsi souvent la présence d'un interprète. De plus, leur capacité d'intégration peut être mise en doute par un *communautarisme* présumé, qui est l'antinomie même du concept d'intégration républicaine⁵. Le regroupement fréquent des Roms migrants sur les terrains ou dans les squats contribue à alimenter cette idée, d'autant plus qu'ils entretiennent souvent peu de contacts avec l'extérieur. Ce regroupement est mis en relation avec l'idée d'une culture tzigane centrée sur la vie en communauté, bien qu'il s'agisse souvent

⁴ Cf. DAADOUCHE, Christophe. *De l'intégration comme motif d'exclusion*, in *Politiques migratoires, grandes et petites manœuvres* - Lyon : Carobella ex-natura, 2005.

⁵ Cf. DHUME, Fabrice. « *Communautarisme* » : *l'imaginaire nationaliste entre catégorisation ethnique et prescription identitaire*, revue VEI-Diversité n°150, septembre 2007

plus d'un regroupement « de survie » que d'un véritable choix de vie. Il existe toutefois des terrains et des squats qui n'abritent qu'une seule famille de Roms, mais ceux-là sont beaucoup moins visibles et ils ne servent donc pas de base à la construction de représentations mentales. Par ailleurs, les associations accueillant les personnes sans domicile fixe font remarquer que les Roms roumains arrivent presque toujours en groupes, ce qui rend plus difficiles les relations, déjà entachées par le racisme, avec les autres bénéficiaires. Le refus de s'intégrer ferait donc partie de leur culture, tout comme le nomadisme.

Bien que la grande majorité des Roms d'Europe centrale et de l'Est soit aujourd'hui sédentaire, l'amalgame entre les Roms migrants et les Gens du Voyage français, qui sont souvent perçus comme des « étrangers de l'intérieur » refusant de s'intégrer à la société française, est très fréquent. La mobilité des premiers, qui ont été contraints de quitter leur pays car ils ne pouvaient y vivre dans des conditions décentes, est souvent prise à tort pour du nomadisme, qui caractérise d'ailleurs de moins en moins le mode de vie des seconds. Les allers-retours fréquents de certains Roms entre la France et la Roumanie et la vie dans des « campements » entretiennent l'amalgame et alimentent ce mythe du nomadisme, un mode de vie souvent jugé inadapté à la société moderne et contraire à la logique d'intégration. Enfin, certaines associations, qui rejettent cette idée d'un peuple de nomades, considèrent leur mobilité comme essentiellement économique. Elles expliquent que la plupart d'entre eux ne souhaitent pas réellement vivre en France, et qu'ils n'y viennent que dans l'espoir d'y trouver des ressources suffisantes pour pouvoir vivre dans de meilleures conditions dans leur propre pays. Cette conception des choses rejoint la position officielle du gouvernement français, qui en déduit que ces personnes, qui n'ont pas pour objectif de s'intégrer, n'ont pas à rester en France et qu'il faut plutôt les aider à s'intégrer dans leur propre pays.

c) Une immigration stratégique

Les mouvements pendulaires qui caractérisent la mobilité d'une partie des Roms migrants de Roumanie (même si ces mouvements sont aussi le fruit des politiques étatiques) n'apparaissent pas légitimes dans le cadre de « l'immigration choisie » puisqu'ils signifient que la majeure partie de l'argent gagné par les Roms en France n'est pas destiné à être dépensé sur le territoire français, ce qui favoriserait le développement économique national, mais vise plutôt à être utilisé en Roumanie. En effet, certains migrants ont laissé leur famille, leurs enfants en Roumanie et retournent régulièrement dans leur pays avec l'argent qu'ils ont gagné pour améliorer les conditions de vie de leur famille. Leur mobilité est donc parfois

considérée comme une simple stratégie économique, car mendier en France permettrait de gagner plus d'argent qu'avoir un emploi en Roumanie (si toutefois les personnes en question pouvaient en trouver), une immigration stratégique inadmissible du point de vue de l'intérêt national français. Certains Français n'hésitent d'ailleurs pas à affirmer, notamment par l'intermédiaire d'Internet, que les Roms prennent l'argent des Français pour se faire construire de belles maisons en Roumanie.

L'image de profiteurs attribuée à une population qui connaîtrait parfaitement tous les rouages du système et l'utiliserait à des fins strictement stratégiques a pu être renforcée par des associations comme Forum Réfugiés, à Lyon, qui établit une distinction très stricte entre les réfugiés statutaires relevant des Conventions de Genève et les autres catégories d'immigrés, ayant moins de légitimité à rester sur le territoire français. D'après Claire Thévenon⁶, Forum Réfugiés considère les Roms comme des usurpateurs potentiels du droit d'asile, des profiteurs prêts à toutes les manœuvres pour parvenir à leur but final, c'est à dire « *ramener de l'argent en Roumanie* ». Cette image d'une migration purement utilitaire et stratégique contribue à délégitimer l'action des associations qui viennent en aide aux Roms migrants. Ainsi, ces dernières sont parfois accusées de les encourager à venir s'installer en France, et donc d'augmenter l'ampleur du « problème rom », perçu comme tel par l'Etat et une partie de l'opinion publique et des collectivités territoriales. A l'inverse, l'Etat utilise donc cette même image pour justifier une politique de rapatriement, dite de retours humanitaires ou volontaires organisés par l'ANAEM (Agence Nationale d'Accueil des Etrangers et des Migrations). Ces dispositifs relativement controversés ont pour but d'inciter les Roms à quitter le territoire français.

Au-delà de la diversité des situations que peuvent connaître les différents immigrés roms roumains en France, la société française a donc construit une image unitaire et communautaire des Roms, par opposition au modèle d'immigration choisie prôné par Nicolas Sarkozy. Cette image a aussi été intégrée par le gouvernement dès les années 2002-2003 dans la politique de lutte contre l'insécurité, stigmatisant la population rom comme une communauté fortement impliquée dans la criminalité.

⁶ THEVENON Claire, *L'ALPIL et les Roms, Une association lyonnaise et ses limites face à un peuple marginal*, Université Lumière Lyon II, Master 1 Anthropologie, 2005

2. *La criminalisation des Roms*

Une relation est établie dans certains discours politiques ou médiatiques, et surtout dans les représentations collectives, entre les Roms et la criminalité. Se basant sur des mythes et des préjugés culturels, et aussi sur une généralisation de certains faits divers, elle a pu être utilisée pour légitimer des politiques répressives de la part de l'Etat envers les Roms. Ce lien, illustré par le titre évocateur d'une émission télévisée diffusée sur France 5 en 2005 « *Délinquance : la route des Roms* » (pour laquelle la chaîne a finalement été rappelée à l'ordre par le Conseil National de l'Audiovisuel suite à une saisie par plusieurs ONG roms), n'apparaît pas aussi politiquement incorrecte à la société française que si une corrélation du même type était établie avec une autre minorité culturelle ou ethnique présente en France.

a) *Des délinquants potentiels*

La vieille image du Tsigane « voleur de poules », encore très présente dans les mentalités, concerne aussi bien les Roms migrants que les Gens du Voyage français, la distinction entre les deux étant souvent floue voire inexistante dans les discours comme dans les médias. Ainsi, le vol et la délinquance en général sont souvent présentés comme des phénomènes très fréquents parmi les Roms, voire même comme des éléments caractéristiques de la culture rom. Cette culture, d'ailleurs en voie de disparition selon certaines associations qui travaillent avec les Roms migrants, est en réalité très mal connue, en raison du peu de contacts qui existent entre les citoyens français non-roms et « la communauté rom », considérée comme repliée sur elle-même et peu fréquentable. Cependant, une image reconstituée de cette culture est fabriquée à partir de faits isolés, des représentations des Tsiganes véhiculées par la littérature ou encore de mythes.

La misère dans laquelle vivent beaucoup de Roms migrants en France contraint une partie d'entre eux à mendier ou à développer une économie informelle pour gagner leur vie, une économie de survie basée sur de petits trafics tels que la récupération de vieux métaux. Certains individus sont également impliqués dans des affaires de vol ou autres délits, un phénomène que l'on retrouve dans la plupart des autres communautés humaines mais qui a des conséquences différentes lorsqu'il s'agit de Roms. En effet, ces personnes étant toujours considérées comme les membres d'une communauté plutôt que comme des individus à part entière, notamment du fait de leur installation collective sur les terrains ou dans les squats, le comportement déviant de quelques individus rejaillit rapidement sur l'ensemble de la

communauté et contribue à façonner une image de population déviante, ou à conforter une vision des Roms déjà existante qui les définit comme des délinquants, intolérables dans un contexte politique de lutte contre la délinquance et l'insécurité. Les riverains se méfient donc souvent des Roms, et lorsque des Roms migrants ou des Gens du Voyage sont installés sur un terrain et qu'un vol a lieu dans le voisinage, le lien entre les deux semble évident à beaucoup de gens.

Les événements dramatiques qui se produisent en Italie depuis novembre 2007 illustrent bien ce phénomène de généralisation à partir de faits isolés, qui rend la migration des Roms encore plus visible et plus indésirable. En effet, en novembre dernier, l'assassinat d'une Italienne par un Rom roumain a eu un grand retentissement, provoquant des représailles extrêmement violentes dans tout le pays contre les lieux de vie des Roms roumains. Cet événement a aussi eu des conséquences politiques, servant de prétexte à une campagne électorale anti-immigration visant tout particulièrement les ressortissants roumains et entraînant l'adoption en urgence d'un décret facilitant l'expulsion des citoyens roumains. La stigmatisation ne rejaillit donc pas seulement sur les Roms, mais aussi sur l'ensemble des citoyens roumains. Cela contribue à augmenter l'intolérance de ces derniers envers les Roms, accusés de donner une mauvaise image de leur pays. La tension entre les Italiens et les Roms roumains s'est encore accrue en mai 2008 à la suite d'une tentative d'enlèvement de bébé par une Rom roumaine dans la banlieue de Naples. Un tel geste a ravivé le stéréotype des Roms « voleurs d'enfant », et a été immédiatement suivi d'attaques contre des camps roms à l'aide de bombes artisanales. De nombreux feux ont également été déclenchés sur les terrains fuis par les Roms roumains, afin qu'ils ne puissent revenir. Profitant de cette fenêtre politique, le ministre italien de l'intérieur vient d'annoncer un grand « recensement » des Roms vivant dans des campements sur le territoire italien, incluant les empreintes digitales des personnes concernées, et officiellement destiné à lutter contre la criminalité.

L'idée d'une « communauté rom » dans laquelle les individus sont très liés les uns aux autres, à la fois sur un même terrain et sur l'ensemble du territoire français voire européen favorise la généralisation en imputant à l'ensemble de la communauté la responsabilité des actes de chaque individu. Cette idée, développée y compris dans certains travaux d'universitaires⁷, est

⁷ Cf. GOUREVITCH, Jean-Pierre. *Les migrations en Europe* – Paris : Acropole, 2007, p.131 : « En fait, la circulation migratoire des Roms est structurée autour de réseaux familiaux, ce qui explique que souvent tout le camp est informé voire complice des faits délictueux commis par quelques uns »

renforcée par la mise à jour largement médiatisée de réseaux de trafiquants impliquant des Roms.

b) *Des réseaux de criminalité transnationale*

Le processus de stigmatisation de l'ensemble des Roms migrants à partir de faits divers ne se produit pas seulement par rapport à des affaires de vol, mais aussi pour des cas plus graves de réseaux de criminalité organisée. L'annonce du démantèlement de plusieurs réseaux internationaux s'appuyant sur la mendicité ou la prostitution et impliquant des Roms roumains a ainsi servi de prétexte depuis 2002 à un travail commun de la France et de la Roumanie sur le thème de la lutte contre « l'immigration clandestine et les réseaux mafieux ». La découverte de ces réseaux, accusés d'organiser de véritables trafics d'êtres humains, a eu un grand retentissement médiatique, du fait du caractère choquant des actes en question. Il s'agissait en effet de réseaux liés à la prostitution notamment infantine ou encore à l'exploitation de personnes handicapées. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, le Figaro titrait le 11 octobre 2003 « *Les Roms de l'île Saint-Denis exploitaient une centaine de filles* ». Ce titre précise immédiatement que les responsables sont des Roms, et semble assez catégorique par rapport à une situation qui semble plus incertaine si l'on en croit le contenu de l'article : « *policiers et magistrats croient avoir cerné les contours de ce qui semble bien être l'un des plus sordides réseaux de traites d'êtres humains entre la Roumanie et la France* »⁸. De fait, comme le montre Caroline Damiens⁹, l'intérêt médiatique pour le « démantèlement » de ces « réseaux criminels » est ponctuel, et intervient seulement lors de l'interpellation des suspects. Les suites données à ces interpellations, qui remettent souvent en cause les annonces initiales, sont passées sous silence, ce qui donne une image totalement subjective et amplifiée de ces réseaux « tsiganes » et laisse peu de place au doute.

Que l'existence de ces réseaux et la véracité des accusations portées à leur encontre soient vérifiées ou non, leur médiatisation n'est certainement pas sans impact sur les représentations de l'opinion publique par rapport aux Roms. La visibilité de cette population et son nomadisme présumé accèdent d'autant plus l'idée de réseaux transnationaux de

⁸ CORNEVIN, Christophe. *Les Roms de l'île Saint-Denis exploitaient une centaine de filles*, Le Figaro, édition du 11 octobre 2003.

⁹ DAMIENS, Caroline. *Sarkozy, les médias et l'invention de la mafia roumaine*, mars 2005, disponible sur le site Internet « Les mots sont importants ».

criminalité¹⁰. Ces représentations ont pu être utilisées politiquement pour criminaliser la population rom dans son ensemble et justifier une politique de répression et de lutte contre l'immigration clandestine. Le Figaro explique par exemple que les Roms migrants ne sont pas tous des criminels, mais que la vulnérabilité d'une grande partie d'entre eux les placent sous le joug de ces trafiquants sans scrupules : « *La mendicité, mais surtout la prostitution infantine et le trafic de cartes bancaires ont permis aux réseaux criminels organisés qui encadrent cette population très vulnérable de prospérer* »¹¹. Cet ensemble d'affirmations et d'informations diffusées à grande échelle contribuent à créer une suspicion généralisée des citoyens français envers les Roms roumains, et notamment envers ceux qu'ils voient mendier dans la rue. De plus, elles ont pour conséquence d'alimenter une sorte de mythe du complot contre la société française et de faire adhérer les gens plus facilement au lien établi par les autorités étatiques entre immigration et criminalité, une des représentations majeures qui ont permis de faire de la lutte contre l'immigration et des reconduites à la frontière une priorité depuis 2003.

c) Le « délit de pauvreté »

Le dernier aspect de la criminalisation des Roms migrants concerne l'évolution de la législation, de plus en plus restrictive par rapport à des individus vivant dans la pauvreté, qui transforme les conséquences de cette pauvreté en délits. Ainsi, pendant longtemps, les Roms roumains ont été présentés comme des individus indésirables et délinquants car une partie d'entre eux séjournait irrégulièrement sur le territoire français. En effet, la plupart d'entre eux arrivaient sur le territoire avec un statut de touristes leur permettant de rester pendant une durée maximum de trois mois (à condition, déjà, de disposer de ressources financières suffisantes). Au-delà de cette durée, leur situation devenait irrégulière comme celle d'autres Roms roumains, déboutés du droit d'asile. Aujourd'hui, les ressortissants roumains bénéficient de la libre-circulation dans l'Union Européenne et d'un droit au séjour, mais la plupart d'entre eux sont encore considérés après trois mois de séjour comme des immigrés en situation irrégulière puisqu'ils ne disposeraient pas des ressources suffisantes pour ne pas devenir une « *charge excessive pour le système français d'assurance sociale* ». Pour cette raison, ils

¹⁰ Cf. GOUREVITCH, Jean-Pierre. op.cit., p.131, à propos des Roms : « *Leurs rassemblements et leurs pèlerinages confortent l'idée qu'ils sont de plus en plus nombreux et structurés, leur nomadisation qu'ils sont la pierre angulaire d'un trafic international* ». On peut noter ici un amalgame habituel, puisque les « rassemblements » et autres « pèlerinages » réunissent plutôt des Gens du Voyage français que les Roms migrants.

¹¹ THEDREL Arielle. *Les Roms, casse-tête de l'Union Européenne*, Le Figaro, édition du 4 février 2008

peuvent être arrêtés et reconduits à la frontière. Les associations d'aide aux Roms roumains dénoncent ce qu'elles appellent un « *délit d'indigence* »¹² ou délit de pauvreté.

La loi sur la sécurité intérieure (LSI) de 2003, destinée à lutter contre la délinquance et l'insécurité, a de même été fortement critiquée par les associations de défense des droits de l'homme, qui lui ont reproché une trop grande restriction des libertés, et une focalisation sur certaines catégories de population, notamment les Gens du Voyage et les personnes les plus pauvres. Les Roms migrants sont particulièrement visés par cette loi, dans la mesure où elle régleme la mendicité mais surtout parce qu'elle codifie les peines encourues par les personnes occupant un terrain ou un bâtiment sans autorisation. Elle augmente d'ailleurs la marge de manœuvre des autorités exécutives locales dans ce domaine. Le maire d'une commune peut désormais demander l'évacuation d'un terrain lorsque la présence des occupants « *est de nature à porter atteinte à la salubrité, la sécurité ou la tranquillité publiques* »¹³. L'insalubrité du lieu de vie des Roms devient donc un délit et une situation à laquelle il faut mettre fin, sans aucune obligation pour les autorités exécutives de trouver une solution alternative d'hébergement pour les personnes vivant dans ce lieu. Théoriquement, cette disposition concerne seulement les terrains abritant des Gens du Voyage, mais son application est étendue aux Roms migrants.

3. Les conditions de vie des Roms jugées comme troubles à l'ordre public local

Les pratiques d'expulsion de terrains facilitées par la LSI ne font que renforcer l'idée déjà bien présente dans les discours politiques mais aussi dans le voisinage des terrains occupés par les Roms selon laquelle, au-delà de leur criminalité supposée et des raisons de leurs migrations, le problème central réside dans la présence même des Roms sur le territoire français et dans leurs conditions de vie.

¹² Extrait du communiqué de l'association Roms Action, diffusé en octobre 2006 : « *A Marseille, les motifs d'inculpation retenus lors de l'arrestation [des Roms roumains] sont les suivants : pas de domicile, pas de ressources, pas d'assurance médicale, occupation d'un terrain communal. Nous nous posons la question si ces motifs d'arrestations et d'éloignement ne correspondraient pas plutôt à des "délits d'indigence".* »

¹³ Loi sur la sécurité intérieure du 18 mars 2003, Article 53 : « *le maire peut, par voie d'assignation délivrée aux occupants et, le cas échéant, au propriétaire du terrain ou au titulaire d'un droit réel d'usage, saisir le président du tribunal de grande instance aux fins de faire ordonner l'évacuation forcée des résidences mobiles installées sur un terrain privé n'appartenant pas à la commune lorsque le stationnement est de nature à porter atteinte à la salubrité, la sécurité ou la tranquillité publiques* ».

a) *La mendicité*

La mendicité est généralement perçue comme quelque chose de dérangeant pour la société dans la mesure où elle rend visible la misère d'une partie de la population. La mendicité des Roms roumains paraît parfois d'autant plus choquante que certaines femmes roms adoptent des postures (à genoux, tête baissée) que les Français interprètent comme des attitudes indignes, de soumission. En fait, il s'agit d'une différence de codes culturels entre les sociétés française et roumaine. Un travail a été fait sur ce point par l'association Roms Action à Grenoble pour expliquer aux femmes concernées qu'il fallait éviter ce type de position, qui renforce encore l'atteinte à la morale publique que représente la mendicité. Les Roms sont à l'inverse accusés de « mendicité agressive » en raison du comportement de certains individus. De même, le fait que des mères roms soient accompagnées de leurs enfants lorsqu'elles pratiquent la mendicité est considéré comme inacceptable par beaucoup de Français, qui y voient une utilisation des enfants comme moyen d'obtenir plus d'argent alors qu'ils ne devraient pas être mêlés à ce type d'activité. La LSI de 2003 condamne d'ailleurs ce comportement puisque « *le fait de maintenir un enfant de moins de 6 ans sur la voie publique ou dans un passage affecté au transport collectif de voyageurs, dans le but de solliciter la générosité des passants* » est désormais considéré comme une « *privation de soins* »¹⁴. Dans les faits, cette situation existe encore étant données l'absence de solution alternative pour garder les jeunes enfants quand leurs parents mendient, et les difficultés d'accès à l'école pour ceux qui sont en âge d'y être inscrits.

Globalement, les mendiants sont accusés de donner une mauvaise image du quartier (voire même de la ville, ou de la société) et sont donc jugés indésirables par les riverains et surtout par les commerçants. Ainsi, à Grenoble, ces derniers appellent régulièrement la police municipale pour déloger les Roms roumains qui mendient trop près de leur boutique car « ça fait pas propre »¹⁵. De même, le Réseau Education Sans Frontières (RESF) de Boulogne-sur-Mer a dénoncé un arrêt municipal interdisant la mendicité tous les jours de la semaine sauf le lundi, jour de fermeture hebdomadaire de la plupart des commerces. Cet arrêté, annulé peu après par le tribunal administratif suite à un recours de la Ligue des Droits de l'Homme, avait été justifié par la suspicion d'un réseau exploitant les mendiants. Par ailleurs, la mendicité apparaît d'autant plus intolérable lorsqu'il s'agit de personnes immigrées puisque la France, qui doit déjà faire face à la pauvreté d'une partie de ses ressortissants ne saurait « accueillir

¹⁴ Article 44 de la loi n° 2003-239 du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure

¹⁵ Entretien avec M-C. V., directrice de l'association Femmes SDF, 2 mai 2008

toute la misère du monde ». On peut d'ailleurs noter le racisme qui existe dans la rue, entre mendiants français et roumains, ces derniers ayant « *la réputation de prendre l'argent des autres* »¹⁶. Enfin, la mendicité est parfois présentée comme un choix de vie des personnes concernées, qui se maintiendraient volontairement à la charge de la société française et ne chercheraient pas à gagner leur vie de manière autonome. Les Roms migrants seraient donc une sorte de contre-modèle méprisé par une société qui valorise le travail et la réussite individuelle.

b) L'insalubrité

Les terrains sur lesquels vivent les Roms migrants ne disposent généralement pas d'eau courante ni d'électricité, et sont donc souvent insalubres. En effet, les conditions basiques d'hygiène et de sécurité ne sont pas réunies et cela a pu conduire à des situations dangereuses voire tragiques. Le risque d'incendie est notamment très important, en raison de l'absence d'électricité puisque les occupants des lieux utilisent d'autres moyens pour s'éclairer et se chauffer : bougie, poêle à bois ou à pétrole, plaques chauffantes à gaz... Un rapport du Collectif National Droits de l'Homme Romeurope explique que « *le mode de chauffage le plus répandu est la plaque de cuisson à gaz butane allumée en permanence, parfois posée à même le sol, avec les risques que cela comporte pour les enfants qui vivent et jouent à proximité. Quelques uns réussissent à construire des poêles à bois, des tubes en métal de récupération faisant office de cheminée, mais souvent la fumée refoule à l'intérieur de la cabane, rendant l'atmosphère irrespirable. Ces modes de chauffage comportent des risques permanents d'incendie.* »¹⁷. Plusieurs incendies mortels se sont effectivement déclenchés sur des terrains, par exemple dans un bidonville de l'agglomération lyonnaise en avril 2004¹⁸, ou plus récemment à Saint Denis, dans l'agglomération parisienne, en mars 2007. Par ailleurs, outre ces conditions de vie précaires, l'absence de sanitaires contribuent à faire ressurgir certaines maladies comme la tuberculose.

Outre les risques pour les occupants eux-mêmes, qui peuvent servir de prétexte à une évacuation des terrains, les conditions de vie des Roms sur les terrains sont jugées gênantes pour le voisinage, qui se plaint des nuisances engendrées, notamment à proximité des grands bidonvilles de l'agglomération lyonnaise ou de l'agglomération parisienne. Les ordures de ces terrains n'étant pas forcément prises en charge par les services municipaux, elles s'accumulent (d'où la présence fréquente de rats) et les riverains se plaignent parfois de la saleté des lieux. Les branchements effectués pour tenter de relier le terrain au réseau

¹⁶ Entretien avec M-C. V., directrice de l'association Femmes SDF, 2 mai 2008

¹⁷ Romeurope. *Rapport 2005 sur la situation des Roms migrants en France*, p.10, mars 2006

¹⁸ GIROD, Michel. *Gerland : deux adolescentes brûlées vives dans le campement des Roms*, Le Progrès, édition du 5 avril 2004.

d'électricité sont par ailleurs perçus comme irrespectueux et dangereux. Mais c'est surtout un sentiment d'insécurité qui semble dominer autour de ces lieux de vie, comme le soulignaient certains journaux locaux, notamment en 2002, date à laquelle le thème de l'insécurité était particulièrement présent dans les médias :

*« La tension monte autour des bidonvilles roumains du Val-de-Marne. Implantés depuis de nombreux mois sur les communes de Choisy, Vitry et d'Orly, au sud de Paris, ces camps de fortune, qui réunissent au total près d'un millier d'occupants, prennent de plus en plus des allures de cloaques insalubres doublés de véritables plaques tournantes de trafics en tous genres [...] Aux questions d'insécurité, s'ajoutent des problèmes d'hygiène avec la prolifération d'énormes rats. De plus, les branchements dangereux sur les réseaux électriques et d'assainissement ont dégradé les installations techniques. »*¹⁹

Ainsi, des manifestations demandant l'évacuation des lieux sont parfois organisées par les riverains, par exemple aux abords du « bidonville de la Soie » à Villeurbanne en juin 2007²⁰ Ces plaintes sont parfois suivies d'effets, à savoir de l'expulsion des terrains concernés au pour raison d'insalubrité ou de troubles à l'ordre public. Enfin, c'est aussi l'image de la France voire la morale publique qui sont remises en question par ces campements de fortune. Si cela se traduit souvent par des expulsions, qui ne font que déplacer le problème un peu plus loin, certains élus locaux, qui ne supportent plus que des gens puissent vivre sur leur territoire dans des conditions aussi indignes, mettent aussi en cause la responsabilité de l'Etat. Celui-ci les laisserait en effet se débrouiller avec ce « problème » et ne répondrait que par la répression et les obligations de quitter le territoire.

c) *Dégradation des conditions de vie et expulsions*

Les associations qui travaillent avec les Roms migrants, et notamment Médecins du Monde, accusent certaines autorités publiques de laisser volontairement la situation se dégrader, afin de pouvoir utiliser l'argument des « troubles à l'ordre public » ou de l'insalubrité pour expulser les Roms des terrains où ils vivent, voire même du territoire français. Certaines municipalités refusent ainsi d'améliorer les conditions matérielles et sanitaires de vie sur les terrains (eau, électricité, gestion des déchets...) comme le dénoncent les associations Médecins du Monde et la Ligue des Droits de l'Homme dans un communiqué commun de 2003, également cité par Benjamin Vanderlick²¹ : « le ramassage des ordures est une bataille

¹⁹ KEMMET, Brendan. *Les bidonvilles roumains empoisonnent le Sud parisien*, Le Parisien, édition du 8 juillet 2002

²⁰ BABE, Emmanuelle. *Camps de Roms : l'exaspération des riverains gagne du terrain*, Le Progrès, édition du 20 juin 2007

²¹ VANDERLICK, Benjamin. *Une mondialisation par le ban*, DEA Ville et société, juin 2004, p.23-24

permanente avec les municipalités qui semblent toujours craindre de pérenniser la présence des Roms s'ils ramassent les ordures. Les ordures s'accumulent et attirent les rats. Ceci entretient l'image négative de personnes se plaisant dans un tel environnement »²². Au contraire, d'autres élus locaux essaient de faire des efforts (des initiatives innovantes, saluées par les associations, ont été mises en place dans certaines communes) mais se sentent souvent impuissants face à une situation qu'ils ne peuvent gérer seuls. Ils lancent donc des appels à la coordination entre les différents niveaux d'autorités publiques et demandent plus particulièrement à l'Etat de prendre ses responsabilités dans un phénomène qui pose problème aux politiques publiques locales et qu'ils considèrent comme relevant de la compétence étatique. Or, la position de l'Etat et de ses représentants au niveau local est plutôt une politique de non-accueil, qui contribue à la dégradation des conditions de vie des Roms roumains. En effet, certains services sociaux reçoivent des consignes explicites de la part de l'Etat, leur demandant de ne pas accueillir le public rom, ou de le faire « avec parcimonie ». Le Réseau Education Sans Frontières de Boulogne-sur-Mer affirme aussi dans un communiqué que le même type de consignes auraient été adressées à des directeurs d'école²³. Cette politique de non-accueil a pour effet d'empêcher les Roms d'améliorer leur situation, en les excluant des dispositifs d'hébergement ou d'intégration à travers l'école, et de maintenir l'image dégradée d'une population jugée indésirable, dont les conditions de vie ne peuvent être tolérées par l'Etat²⁴. Cela légitimerait les procédures d'expulsion et d'éloignement du territoire.

Le refus d'agir de la part de l'Etat et de certains pouvoirs locaux s'explique en partie par une peur de « l'invasion », ou de « l'appel d'air », thèmes par ailleurs très présents dans les discours justifiant une lutte acharnée contre l'immigration clandestine. En vertu de cette théorie, qui est à rapprocher de la formule restée célèbre de Michel Rocard selon laquelle « la France ne peut pas accueillir toute la misère du monde », le fait de faciliter l'immigration ou les conditions de vie des migrants en France créerait immédiatement un afflux de nouveaux immigrants espérant bénéficier des mêmes avantages, et auquel le pays ne pourrait faire face (d'autant plus s'il s'agit d'une population sans ressources, comme beaucoup de Roms

²² Médecins du Monde et La Ligue des Droits de l'Homme, *Les Roms – dossier de presse* p.8, 12 mai 2003

²³ Réseau Education Sans Frontières Littoral 62 Boulogne Calais Saint-Omer, *Mauvaises nouvelles de Boulogne*, 1^{er} juillet 2007

²⁴ Extrait de la réponse du Ministre de l'Immigration Brice Hortefeux à un Communiqué de presse du Collectif Romeurope intitulé « Les Roms abusés par l'ANAEM pour les statistiques de Monsieur Hortefeux », 8 avril 2008 : « *Je ne me résous pas, pour ma part, à ce que des bidonvilles se forment en France. Je n'accepte pas que des Roms venus de Roumanie et de Bulgarie y vivent dans des conditions contraires à toute dignité. J'ai donc décidé d'agir, en proposant à ces personnes de bénéficier d'une aide au retour volontaire dans leur pays. [...] J'ajoute que plusieurs Etats de l'Union européenne [...] s'efforcent, comme la France, d'aider les Roms à retourner dans leurs pays, afin d'y retrouver des conditions de vie dignes* ».

migrants). Pour cette raison, l'Etat et certaines collectivités territoriales refusent d'aider les Roms roumains en France et préfèrent les inciter à rentrer dans leur pays (en évoquant éventuellement la nécessité d'un co-développement de ces pays avec l'aide de la France). C'est en vertu de cette même représentation que certaines associations sont accusées d'augmenter les flux de migrants roms en agissant pour l'amélioration de leurs conditions de vie sur le territoire français alors qu'ils n'auraient pas vocation à y rester.

En s'appuyant sur des a-priori anti-Tsiganes très répandus dans la société et sur la visibilité d'une population rom migrante qui vit à la marge de notre société, l'Etat français participe à sa façon à la définition du « problème rom ». Son recours à des méthodes répressives montre qu'il considère cette population comme un problème en soi, auquel l'éloignement constituerait la seule solution possible. On peut noter une interaction très forte entre les représentations véhiculées par les discours et les actes des pouvoirs publics envers les Roms, ainsi que dans les médias, et les représentations mentales de l'opinion publique par rapport à cette population. Ainsi, l'Etat instrumentalise des représentations déjà existantes et la peur liée à des faits divers scandaleux très médiatisés pour justifier une politique stricte de l'immigration, notamment par rapport aux Roms.

Les acteurs associatifs qui travaillent avec la population rom migrante dénoncent cette image unique qui est co-construite par certains médias, par certains acteurs publics et par les préjugés présents dans une société qui connaît mal les Roms. Ils déplorent les dégâts provoqués par cette image aujourd'hui comme dans les pages les plus sombres de l'histoire et affirment que le problème principal n'est pas la population rom elle-même, mais plutôt un système discriminatoire dont elle est victime et qui explique en grande partie les difficultés qu'elle peut rencontrer.

B. Les Roms migrants, une population considérée par la plupart des associations comme victime d'un système

Face à la situation jugée catastrophique d'une population qui survit dans des conditions matérielles indignes d'un pays qui prône « les droits de l'homme », et choqués par l'attitude passive ou répressive de l'Etat et de certains élus locaux, des individus ont commencé à se mobiliser collectivement dans les années 2000 en faveur de la population rom migrante, formant des comités de soutien, des réseaux, des associations, se regroupant éventuellement en collectifs tant au niveau local qu'au niveau national (à travers le Collectif National Droits de l'Homme Romeurope). La valeur principale guidant l'action de ces personnes est celle de la solidarité avec une population qui souffre. Au-delà de leur diversité, ces acteurs sont confrontés à des problèmes similaires qui leur permettent de forger une analyse commune : le problème n'est pas constitué par la population en elle-même, comme tendraient à le faire croire les politiques menées par l'Etat, mais plutôt par la situation de dénuement dans laquelle elle vit et qui est due selon eux non pas à des caractéristiques culturelles de la communauté rom, mais à la stigmatisation et aux discriminations dont elle est l'objet. La population rom est donc vue comme une population victime. Grâce à leur travail sur le terrain, au travail en réseau qui permet le partage des informations et à l'intérêt spécifique qu'ils portent à la population rom, les acteurs associatifs parviennent à en avoir une connaissance plus précise, à mieux distinguer ce qui relève des préjugés populaires de ce qui relève de la réalité. Cela ne signifie pas qu'ils ne reconstruisent pas eux-mêmes des stéréotypes à partir de leurs expériences personnelles et des individus qu'ils ont rencontrés, ou qu'ils n'aient pas leurs propres représentations mentales par rapport à un problème complexe qui peut difficilement être réduit à une seule vérité.

La vision des Roms qu'ont ces associations est en général celle d'un peuple victime de discriminations, de rejets et de persécutions tout au long de l'histoire, une histoire qu'il leur apparaît nécessaire de connaître pour comprendre les difficultés actuelles des Roms migrants. Les acteurs associatifs pensent également que ces difficultés des Roms sont dues au poids encore très important des discriminations qu'ils subissent en Roumanie. Ce sont ces discriminations, en leur supprimant toute perspective d'avenir dans un pays qu'ils considèrent pourtant comme le leur, qui les obligeraient à émigrer. Enfin, les associations imputent aussi à l'Etat la responsabilité de la situation actuelle des Roms migrants, puisqu'il refuse de les accueillir dans de bonnes conditions. Les autorités françaises sont en effet accusées par ces

associations de s'appuyer sur des préjugés culturels et sur des considérations idéologiques pour établir un système discriminatoire envers les Roms, les empêchant de vivre dans des conditions satisfaisantes.

1. *Les Roms comme victimes occultées de l'histoire*

Les Roms constituent la minorité la plus nombreuse en Europe, et celle qui est présente dans le plus grand nombre de pays. L'histoire de ce peuple est donc aussi fortement liée à celle de l'Europe, mais elle reste pourtant très méconnue. Le travail de mémoire qui a pu être fait pour d'autres minorités n'a pas eu lieu pour les Roms. Pour les associations, la méconnaissance de cette histoire est problématique car elle est un obstacle à la compréhension de la situation actuelle des Roms et ne permet pas de tirer des leçons de cette histoire pourtant lourde d'enjeux. De plus, cette longue histoire de rejets et de discriminations justifie aussi leur action par rapport à une population qui a toujours été exclue ou instrumentalisée.

a) *Derniers esclaves d'Europe*

L'histoire des Roms est d'abord une histoire de migration, de circulation à travers l'Europe, ce qui renforce le mythe du Rom nomade, alors qu'environ 90% des Roms européens sont aujourd'hui sédentaires. Cette histoire a pu être partiellement reconstituée grâce au travail des linguistes, qui ont étudié l'origine des mots constituant la langue rromani et en ont déduit les pays traversés par le peuple rom au cours de sa longue migration et le temps qu'il est resté dans chaque région. Ainsi, les similitudes frappantes entre la langue romani et le *sanskrit*, une langue indienne ancienne (encore parlée aujourd'hui par certaines communautés en Inde), ont permis de déterminer l'origine indienne de la population rom, qui aurait quitté ce territoire entre le V^e et le VIII^e siècle, tandis que la présence dans le vocabulaire rromani de mots empruntés à d'autres langues a permis d'établir une liste des pays traversés au cours de la longue migration qui les mènera en Europe. La culture tzigane étant essentiellement orale, les historiens ont dû baser leurs recherches exclusivement sur des documents rédigés par les observateurs contemporains de cette migration, qui auraient vu arriver cette population étrangère « avec étonnement, inquiétude et incompréhension »²⁵. Il est donc difficile d'établir avec certitude les raisons qui ont poussé les Tsiganes à traverser toute l'Europe, mais rejetant l'idée d'un nomadisme culturel, les historiens évoquent plutôt les rejets successifs par les populations des différents pays traversés et la fuite de pays en guerre. Puis cette tendance à la

²⁵ LIEGEOIS, Jean-Pierre. *Roms en Europe* – Srasbourg : éditions du Conseil de l'Europe, 2007, p.17

mobilité a perduré dans la mesure où elle était adaptée aux activités économiques essentiellement artisanales et commerciales développées par les Roms.

Suite à une dispersion des Roms à travers l'Europe, une partie d'entre eux est arrivée en Roumanie vers le XIV^e siècle. Si l'histoire des Roms avant cette date a sans doute été ponctuée de persécutions et de réactions de rejets de la part des populations des pays traversés, l'apogée de la discrimination envers les Roms a été atteinte en Roumanie puisqu'ils ont été réduits en esclavage dans les régions de Moldavie et de Valachie. Cet esclavage héréditaire qui touchait les Roms en tant que « race » se prolongera pendant cinq siècles, dans des conditions tout à fait comparables à celle de l'esclavage tel qu'il a pu être pratiqué en Amérique, et laissera des traces profondes dans les mentalités de tous les Roumains, Roms et non-Roms. C'est l'esclavage officiel le plus récent en Europe (il n'a été aboli qu'en 1856, quelques années après l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises) et il est pourtant largement ignoré par les citoyens français. Pour Claire Auzias, historienne spécialiste des Tsiganes, cette longue période d'esclavage explique l'attitude des Roms aujourd'hui, et notamment l'« absence totale de confiance en leur avenir des descendants de ces esclaves, un fatalisme à orientation négative, une désespérance qui ruine tout élan constructif dès le premier obstacle »²⁶. En se gardant d'une généralisation que les associations cherchent justement à éviter, on peut dire que l'esclavage a certainement eu une influence sur la façon dont certains Roms roumains se considèrent eux-mêmes, ainsi que sur les relations réciproques entre Roms et Gadjé en Roumanie. La fin de cet esclavage a débouché sur une première vague de migrations des Roms roumains vers l'Ouest, où ils seront considérés comme des parias.

b) Internement, déportation et génocide pendant la seconde guerre mondiale

Alors que la Shoah, c'est à dire le génocide des juifs pendant la seconde guerre mondiale, fait l'objet d'un « devoir de mémoire » en France et ailleurs, on parle beaucoup moins du Samudaripen, c'est à dire du génocide des Tsiganes pendant cette même période, même si on estime de 25 à 50% la part de la population tzigane qui a péri pendant la deuxième guerre mondiale. Cela s'explique en partie par la faible et récente représentation des Tsiganes pour défendre leurs intérêts tant au niveau de chaque Etat qu'au niveau international. Les persécutions envers les Tsiganes ont pris plusieurs formes suivant les Etats pendant cette période. En France, l'Etat a mis en place des camps d'internement dans lesquels survivaient les Tsiganes dans des conditions déplorables (ces personnes n'ont d'ailleurs été libérées que

²⁶ AUZIAS, Claire. *Les Tsiganes ou le destin sauvage des Roms de l'Est* – Paris : Michalon, 1995.

plusieurs mois après la Libération). En Allemagne et dans de nombreux pays occupés, les Roms ont été enfermés dans des camps, déportés à l'Est ou envoyés dans des camps de concentration ou d'extermination nazis. Une partie des Roms qui vivaient en Roumanie, en particulier ceux qui vivaient de façon nomade, ont de même été déportés en Transnistrie dès 1942.

Cette page de l'histoire n'est toujours pas tournée puisque le génocide des Tsiganes, s'il a été reconnu par l'Allemagne, n'est toujours pas officiellement reconnu comme tel par d'autres Etats comme la France et leur déportation n'est pas évoquée lors des commémorations. Une récente proposition de loi a toutefois été présentée par le groupe communiste au Sénat le 15 mai dernier visant à reconnaître le génocide des Tsiganes²⁷, mais ce texte n'évoque pas le rôle de la France qui, si elle n'a pas directement participé au génocide, a tout de même largement contribué à leurs persécutions par un internement systématique des populations nomades françaises et étrangères présentes sur son territoire. La non-reconnaissance de ce génocide a des conséquences sur les représentations collectives. Ainsi, la reconnaissance du génocide des Juifs a conduit à considérer ce peuple pendant longtemps comme un peuple martyr, victime de l'histoire et qui doit donc en quelque sorte être ménagé, tandis que les Tsiganes continuent à être considérés comme des fauteurs de trouble. Les préjugés et stéréotypes racistes qui sont parfois exprimés par des responsables politiques, ou même par de simples citoyens, à propos des Roms sont davantage tolérés par la société dans son ensemble que ne le seraient des propos similaires concernant d'autres minorités. Il paraît important aux associations qui travaillent avec les Roms migrants de combattre ce racisme plus ou moins socialement et politiquement accepté, d'autant plus que l'histoire des Roms a montré les dangers de l'utilisation de stéréotypes réducteurs et criminalisants. Une exposition pédagogique du MRAP sur les Gens du Voyage rappelle ainsi que les Tsiganes étaient considérés par les nazis comme des « asociaux », des « irrécupérables ». Il ne s'agit évidemment pas de comparer la situation actuelle avec le régime nazi, mais le risque de dérive apparaît clairement si on observe les flambées de violence actuelles contre les Roms en Italie, ou l'annonce d'un « fichage » des Roms dénoncé par les associations.

²⁷ Proposition de loi tendant à la reconnaissance du génocide tzigane pendant la Seconde guerre mondiale, 15 mai 2008.

c) *Les Roms victimes de discrimination mais niés comme minorité*

En Roumanie comme dans les autres pays d'Europe centrale et orientale, le régime communiste a contraint les Roms à abandonner certains aspects de leur culture, notamment leur habitat traditionnel (mobile ou fixe suivant les personnes) au profit de la vie en immeubles, et leurs activités économiques traditionnelles de travailleurs indépendants. Cette politique d'assimilation puis de « systémisation »²⁸ (dans les années 80) avait pour but la réduction des inégalités socio-économiques entre les groupes ainsi que la constitution d'une nation culturellement homogène. Ainsi, durant la période communiste en Roumanie, les Roms étaient relativement bien intégrés dans le système et leur accès à l'école (au moins primaire), aux aides sociales et à l'emploi était garanti par l'Etat. Globalement, leur situation matérielle était donc meilleure qu'elle ne l'est aujourd'hui, même si elle était aussi globalement moins bonne que celle du reste de la population. Ils n'étaient toutefois pas considérés par les autorités comme les membres d'une communauté culturelle mais plutôt comme les membres d'une catégorie sociale parmi les plus pauvres. Leur identité culturelle était donc niée, au profit d'un traitement socio-économique de leur situation, tandis que quelques Roms parmi les moins défavorisés accédaient au parti communiste. Les tensions et la méfiance entre les Roms et le reste de la population roumaine s'exprimaient moins ouvertement pendant cette période où la liberté d'expression était restreinte, mais elles n'en sont pas moins restées présentes dans certaines attitudes et surtout dans la tête des gens. Dès la chute du communisme en 1989, et dans la période de transition économique qui s'ensuivit, les Roms sont à nouveau devenus des boucs-émissaires, jugés comme en partie responsables des difficultés économiques et sociales de la Roumanie et accusés d'avoir collaboré avec le régime communiste. Ces accusations ont donné lieu dans les années 1990 à des déchaînements de violence envers les Roms, menant parfois à de véritables pogroms et à la destruction par le feu de villages entiers habités par des Roms. Les événements récents en Italie peuvent rappeler, dans une certaine mesure, cette période sombre de l'histoire des Roms. Parallèlement, la négation de l'identité rom s'est traduite pour certaines associations par une disparition effective de la plupart des spécificités culturelles des Roms. Ajoutée à la discrimination, elle a pu aussi conduire à des attitudes de repli communautaire nourries par la méfiance envers les non-Roms et contribuant à l'exclusion des Roms de la société dans laquelle ils vivent.

²⁸ PONS, Emmanuelle, *Les Tsiganes en Roumanie : des citoyens à part entière ?* - Paris : L'Harmattan, 1995, P.35-45

Cet ensemble de discriminations et de persécutions dont ont souffert les Roms de Roumanie, mais aussi les Roms de l'ensemble de l'Europe tout au long de leur histoire peut être interprété différemment selon les représentations mentales des acteurs. En effet, pour certains, si les Roms ont sans arrêt été rejetés des lieux où ils vivaient, ce n'est certainement pas sans raisons, cela signifie qu'ils ont quelque chose à se reprocher. Certains mythes ont d'ailleurs été utilisés pour justifier ou expliquer cette exclusion permanente, par exemple la légende selon laquelle ce sont des Roms qui auraient forgé les clous ayant servi à crucifier le Christ... Au contraire, pour les associations de défense des droits des Roms (et la plupart des universitaires), les raisons principales de ce rejet sont la peur de l'Autre, de la différence, de ce qu'on ne connaît pas, et les préjugés négatifs qui en découlent. Par conséquent, ces persécutions contribuent à justifier à leurs yeux la nécessité de les accueillir, de les considérer enfin comme des personnes comme les autres au lieu de les maintenir dans une condition de catégorie inférieure ou d'exclus de la société. Selon elles, le rejet systématique et l'éloignement, loin de résoudre la « question » des Roms roumains, conduit à une impasse et à des conséquences humaines graves, aujourd'hui comme hier. La lutte contre l'ignorance de cette histoire et contre la discrimination doit au contraire être prioritaire, puisque ces dernières sont à l'origine à la fois de la mobilité des Roms roumains et de leur situation difficile en France.

2. La mobilité des Roms comme contrainte révélant le poids des discriminations en Roumanie

Bien que la population rom roumaine ne soit pas homogène et que les droits fondamentaux de cette minorité soient désormais reconnus par la législation roumaine, les associations qui travaillent avec les Roms migrants en France continuent à dresser un tableau très sombre de leur situation en Roumanie, insistant sur leur exclusion socio-économique. Celle-ci résulterait des discriminations dont ils sont victimes et aurait pour conséquence la migration d'une partie d'entre eux.

a) Une discrimination qui persiste malgré des progrès législatifs

Le processus d'adhésion de la Roumanie à l'Union Européenne a nécessité une révision du cadre législatif national, afin de garantir un meilleur respect des droits de l'homme et des droits des minorités culturelles. Les Roms, qui représenteraient environ 10% de la population totale selon la plupart des estimations, bénéficient donc théoriquement des mêmes droits que

l'ensemble de la population roumaine. La discrimination ouverte telle qu'elle a pu exister pendant les années de transition vers l'économie de marché, et qui s'affichait notamment devant les écoles ou les bars « interdits aux Tsiganes » ou encore sur les offres d'emploi ou de logements portant la mention « Roms s'abstenir » est désormais condamnée par la loi. De plus, la Roumanie s'est engagée depuis 2001 dans une « stratégie nationale pour l'amélioration de la situation des Roms », co-financée par le gouvernement roumain et les fonds structurels européens, axée sur des domaines jugés essentiels au développement de cette population tels que la santé, l'éducation et l'insertion professionnelle. Des postes de médiateurs roms ont été créés afin de faire le lien entre les Roms et les administrations et de permettre une meilleure intégration des enfants roms à l'école. Les associations françaises sont plus ou moins conscientes de ces progrès sur le plan formel et institutionnel mais regrettent que les effets sur le terrain ne soient pas à la hauteur des attentes.

Si les accès de violence et les pogroms des années 1990 ont heureusement cessé, la situation socio-économique de beaucoup de Roms en Roumanie reste extrêmement critique, du fait, selon les associations, d'une discrimination persistante car ancrée dans les mentalités. Difficile à prouver du fait de son caractère tacite, elle n'en serait pas moins ressentie de manière violente par les Roms. Cette discrimination est encore très présente dans le comportement de certains acteurs publics et privés. Elle touche notamment l'accès à l'emploi et à certains lieux publics comme les bars, dont les employés ne peuvent plus refuser de servir les Roms, mais qui les servent parfois dans des verres en plastique jetables afin de leur faire comprendre qu'ils ne sont pas les bienvenus. De même, certains services, y compris hospitaliers, sont payants pour les Roms alors qu'ils ne le sont pas pour le reste de la population. De telles anecdotes, relativement significatives, sont rapportées par les acteurs associatifs qui se sont rendus en Roumanie.

Par ailleurs, la politique d'amélioration de la santé des Roms se heurte parfois au refus des médecins et personnels soignants de s'installer dans des quartiers roms. Le journal *Les nouvelles de Roumanie* présente ainsi le cas d'une municipalité qui avait décidé d'implanter un centre de soins dentaires dans un quartier rom : « en cinq ans, malgré tous les efforts du vice-maire [...] , aucun dentiste n'a voulu s'y installer. Aucun candidat ne s'est même présenté »²⁹. Des exemples comme celui-là montrent les difficultés quotidiennes auxquelles sont confrontés beaucoup de Roms en Roumanie, même lorsque les acteurs publics essaient d'améliorer leur situation, ce

²⁹ *Aucun dentiste ne veut s'installer dans le quartier tzigane de Sfântu Gheorghe*, Les Nouvelles de Roumanie n°41, mai-juin 2007.

qui n'est pas toujours le cas. Dans certaines villes, les quartiers roms sont les seuls à ne pas être reliés au réseau de gaz. La directrice de l'association Roms Action, elle-même roumaine, explique qu'il faut ajouter à toutes ces difficultés les humiliations que subissent les Roms à travers des regards et des expressions méprisantes passées dans le vocabulaire roumain courant, dans lequel le mot « tzigane » est assimilé à la saleté, à la pauvreté, à la fainéantise etc. Si les propos ouvertement racistes envers les Roms ont à peu près disparu des médias, les journaux contiennent encore des allusions dont la signification apparaîtrait claire aux citoyens roumains. Le choix des sujets pour les articles traitant des Roms, mentionnant souvent des incidents violents ou encore des cas de mariages arrangés entre jeunes enfants, contribue aussi à faire perdurer les stéréotypes d'une population à part, peu fréquentable, qui se complaît dans des coutumes moyenâgeuses. Les préjugés sont par ailleurs entretenus par la marginalisation socio-économique dont sont victimes les Roms roumains.

b) *Une situation d'exclusion socio-économique totale*

Les acteurs associatifs insistent surtout sur la situation d'exclusion dans laquelle vivent les Roms en Roumanie, une exclusion en partie due aux discriminations dont ils sont victimes et qui est selon eux à l'origine du départ des Roms de leur pays. En effet, après la chute du communisme, beaucoup de Roumains, dont une grande partie des Roms, ont perdu leur emploi. Pour les Roms, la réinsertion dans le monde du travail a été plus difficile. De fait, le chômage est plus important chez la population rom que chez les non-Roms même si l'absence de statistiques « ethniques » ne permet pas d'avoir de chiffres officiels. Les associations françaises d'aide aux Roms migrants expliquent cette différence par une discrimination à l'embauche, tandis que certains responsables politiques roumains refusent cette affirmation et invoquent plutôt une absence de volonté de travailler de la part des Roms³⁰ et les mutations économiques qui ont touché l'ensemble des salariés de certains secteurs, notamment agricoles, dans lesquels les Roms étaient très présents. Dans tous les cas, cette exclusion de l'emploi a des conséquences évidentes sur tous les domaines de la vie de beaucoup de Roms roumains, d'autant plus que l'accès à la plupart des services publics seraient, selon ces mêmes associations, conditionné par des ressources financières suffisantes, en particulier pour les Roms. En effet, les Roms migrants tout comme les associations qui les défendent soulignent par exemple la quasi-impossibilité de se faire soigner gratuitement ainsi que les coûts liés à la

³⁰ Cf. Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme et Médecins du Monde, *Mission d'évaluation en Roumanie*, juillet 2003, p.21-23

scolarisation théoriquement gratuite, coûts qui seraient encore plus importants pour les Roms que pour les Roumains non-roms en raison de discriminations.

De cette situation de non-emploi des Roms résulteraient donc des problèmes de santé préoccupants ainsi qu'une absence de scolarisation des enfants, des conditions de logement très difficiles (les associations parlent de logements insalubres et surpeuplés, souvent à l'écart des habitations du reste de la population), mais aussi des cas de malnutrition voire de dénutrition chez certains enfants roms. Les expressions qui reviennent le plus souvent dans les discours des associations concernant la situation des Roms en Roumanie, c'est que là-bas « ils n'ont rien », ils vivent dans des conditions « misérables ». Ces représentations se basent à la fois sur les propos tenus par les Roms migrants en France (affirmant que même si leur situation en France est parfois difficile, c'est toujours mieux qu'en Roumanie) et sur les observations de certains acteurs associatifs qui ont voyagé en Roumanie. Par conséquent, ces acteurs accordent peu de crédit aux propos du ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du co-développement Brice Hortefeux lorsqu'il affirme que les aides au retour sont la meilleure façon de permettre aux Roms migrants de « retrouver des conditions de vie dignes ». Pour les associations, ils ont justement fui les conditions de vie indignes qu'ils subissaient dans leur propre pays.

c) Une mobilité contrainte

Dans cette perspective, la migration des Roms de Roumanie est analysée par les associations françaises qui les accueillent non pas comme un choix librement consenti, mais comme un choix contraint par une discrimination trop forte qui leur ferme toute perspective d'avenir dans leur propre pays. Le mythe du nomadisme comme caractéristique culturelle pour expliquer la mobilité d'un peuple qui serait sans attaches territoriales est contesté par l'ensemble des associations, dans la mesure où la quasi-totalité des Roms d'Europe centrale et orientale sont sédentaires. Outre le romani, ils utilisent la langue de leur pays d'origine. Pour la directrice de Roms Action, elle-même de nationalité roumaine, l'usage de la langue romani est un des seuls éléments qui permettent encore de considérer cette population comme un groupe culturel distinct du reste de la population roumaine. Pour le reste, elle insiste ainsi sur le fait que ce que souhaiteraient plus que tout la plupart des Roms, ce serait de pouvoir « *vivre en Roumanie, comme les Roumains* »³¹. D'ailleurs, « *quand ces personnes font des études, elles ne reconnaissent plus qu'elles sont roms* ». Ce comportement s'explique aussi par la discrimination

³¹ Entretien avec S.M., salariée de Roms Action, 10 décembre 2007

ambiante, qui pousse ceux qui sont sur le point de réussir à s'intégrer dans la société roumaine à renoncer à leurs origines culturelles plutôt que de prendre le risque de mettre en danger leur carrière ou leur réussite sociale. Ainsi, Emmanuelle Pons observe, dans son livre sur la situation des Roms roumains dans la transition économique, que déjà pendant la période communiste, « l'accès [des Roms] à l'enseignement s'accompagne souvent d'un reniement de leur origine, par peur de discrimination et par volonté d'ascension sociale, ce qui signifie concrètement une perte d'identité au profit de la culture majoritaire »³².

La mobilité des Roms est donc plutôt considérée par les acteurs associatifs comme une mobilité de survie ou comme une échappatoire face aux discriminations les empêchant de vivre dans des conditions normales en Roumanie que comme un choix délibéré de quitter un pays auquel ils ne se sentiraient pas liés. Bien que la Roumanie ait été intégrée depuis déjà longtemps à la liste officielle des pays « sûrs » dont les ressortissants ne peuvent prétendre au droit d'asile en France, les associations continuent à considérer les Roms migrants comme des victimes voire des réfugiés, puisqu'ils n'ont pas la possibilité de vivre dans des conditions socio-économiques convenables dans leur pays. Leur migration apparaît donc légitime aux yeux des associations qui travaillent spécifiquement avec ce public, même si toutes ne la voient pas forcément comme une issue positive aux problèmes auxquels les Roms doivent faire face en Roumanie. Une partie d'entre eux quittent leur pays de façon ponctuelle, en y laissant parfois leurs enfants, dans le but de rapporter les ressources auxquelles ils ne peuvent avoir accès en Roumanie alors que d'autres immigreront en France avec leur famille dans le but de s'y installer pour vivre dans de meilleures conditions. Cependant, une fois arrivés en France, même si certains d'entre eux affirment que « c'est mieux que la Roumanie », ils se retrouvent également dans une situation très précaire, à la marge de la société. Les acteurs associatifs rendent certains acteurs publics responsables de cette situation et en particulier l'Etat qui, tout en véhiculant des représentations stéréotypées et négatives de cette population jugée indésirable, l'empêcherait de sortir de sa marginalisation en employant des méthodes contraires à l'égalité et au respect des droits de l'homme qu'il assure pourtant défendre.

3. Les conditions de vie indignes des Roms migrants comme conséquences d'un système français discriminatoire

D'après les associations qui leur viennent en aide, les Roms migrants sont partis car ils étaient exclus et démunis dans leur propre pays, mais ils restent des victimes dans une France qui ne

³² PONS, Emmanuelle. *Op. cit.*

leur garantit pas les mêmes droits que les autres et les maintient dans une situation socio-économique indigne. La pauvreté que reproche, selon elles, l'Etat français aux Roms migrants serait le fruit d'obstacles institutionnels qui empêchent l'insertion socio-économique de ces citoyens européens.

a) Travail

Tout d'abord, l'Etat reproche aux Roms de vivre « aux crochets » de la France, en ne disposant pas de ressources financières suffisantes pour la satisfaction de leur propres besoins et en mendiant au lieu de travailler, ce qui contribuerait à l'augmentation de la richesse nationale. Selon les acteurs associatifs, cette accusation n'est pas fondée étant donné les obstacles qui entravent l'accès à l'emploi des Roms roumains en France. L'entrée de la Roumanie dans l'Union Européenne le 1^{er} janvier 2007, en ouvrant le marché du travail français à l'ensemble des ressortissants roumains, a suscité de l'espoir chez les Roms roumains. Cependant, une période transitoire a été mise en place, au cours de laquelle les ressortissants roumains restent soumis à des restrictions pour l'accès à l'emploi. Les associations qui tentent d'aider ces personnes à trouver un emploi se heurtent donc à des barrières, qu'elles décrivent comme des obstacles institutionnels à l'intégration des Roms.

Ainsi, les citoyens roumains peuvent avoir accès aux métiers dits « en tension », c'est à dire inscrits sur une liste de 150 métiers pour lesquels les employeurs français ont des difficultés à trouver des candidats. Cette liste restrictive pourrait cependant ouvrir un certain nombre de possibilités aux Roms migrants, puisqu'elle comprend par exemple certains métiers du bâtiment, des métaux ou de l'agriculture, qui correspondraient aux compétences techniques et aux attentes d'une partie d'entre eux. Toutefois, outre la difficulté de trouver un patron dans un contexte de racisme anti-rom appuyé par les politiques nationales, ce patron doit aussi s'acquitter d'une taxe envers l'ANAEM, d'un montant d'environ 900€ ce qui peut être assez dissuasif dans des secteurs où les salaires sont peu élevés. Là encore, selon les associations, cet obstacle ne paraît pas insurmontable dans un contexte où les patrons peinent réellement à recruter des travailleurs français. Cependant, une fois que la personne a trouvé un employeur acceptant de l'embaucher (sans pour autant avoir pu juger auparavant de sa compétence pratique), il doit soumettre cette promesse d'embauche accompagnée d'un dossier complet à la direction départementale du travail afin d'obtenir une autorisation de travail. Le délai de délivrance de cette autorisation peut atteindre trois mois. Or, dans les secteurs professionnels visés par les Roms comme les métiers du bâtiment ou les travaux agricoles saisonniers,

l'employeur a généralement besoin de trouver rapidement un salarié et ne peut donc pas attendre aussi longtemps pour embaucher quelqu'un. Les associations sont donc unanimes pour condamner un système discriminatoire d'accès au travail, qui ne permet qu'à une infime minorité de Roms roumains d'obtenir le revenu régulier nécessaire pour assurer une vie décente à eux-mêmes et à leur famille, et pour pouvoir se maintenir légalement sur le territoire français sans avoir à craindre une éventuelle expulsion.

b) Logement

Si certaines collectivités territoriales mettent en place des dispositifs permettant aux Roms migrants de loger dans des conditions acceptables par rapport aux critères des associations, au moins dans une perspective provisoire (hébergement de certaines familles pris en charge par le Conseil Général à Grenoble, aménagement d'un terrain par la ville de Nantes, bâtiments prêtés par des communes...), ces initiatives locales ne sont pas relayées par l'Etat. En effet, les Roms roumains n'entrent généralement pas dans les catégories de personnes pouvant bénéficier d'un hébergement par les services sociaux³³. Toutefois, au cas où certains d'entre eux pourraient être pris en charge, notamment par un hébergement d'urgence, certains centres d'accueil financés par l'Etat reçoivent des consignes, à caractère clairement discriminatoire, leur demandant de ne pas accueillir les Roms roumains dans leurs structures. Par ailleurs, les Roms roumains ne peuvent généralement pas bénéficier des allocations logements, qui leur donneraient accès à un véritable logement. Après l'entrée de la Roumanie dans l'Union Européenne, la CAF de la Loire a décidé d'accorder ces allocations à quelques familles roms, qui ont alors pu trouver un logement plus décent que les squats dans lesquels elles vivaient auparavant. Cependant, cette initiative a été contestée au niveau national et le versement des prestations aux familles est momentanément gelé, ces dernières restant donc dans l'incertitude quant à leurs perspectives d'avenir. Le fait de ne pouvoir accéder à aucun dispositif de logement ou d'hébergement amène la plupart des familles à vivre dans des squats (où les conditions de vie sont variables suivant l'état du bâtiment et le nombre d'occupants) ou sur des terrains généralement insalubres.

Les acteurs associatifs dénoncent par ailleurs le caractère extrêmement violent de certaines opérations policières qui sont menées pour évacuer ces terrains jugés « insalubres » ou gênants pour la tranquillité publique. Les habitations précaires des Roms – petites baraques,

³³Cf. Association Une Famille Un Toit 44, *Interventions auprès des familles tziganes dans le cadre d'actions partenariales, l'expérience de Nantes*, octobre 2005, p.9-10

vieilles caravanes etc. – sont souvent détruites afin que les familles ne décident pas de s’y réinstaller, ainsi que les quelques effets personnels qui sont à l’intérieur, que leurs propriétaires n’ont souvent pas le temps de récupérer. De plus, la plupart du temps, les autorités publiques ne proposent pas de solutions de relogement, ce qui oblige les Roms à se réinstaller sur un autre terrain ou dans un squat dans des conditions qui ne sont pas meilleures (voire pires). Alors que la loi du 5 mars 2007 institue un droit au logement opposable, reconnaissant le droit au logement de chacun comme fondamental quelque soit la précarité de sa situation à un moment donné, ces expulsions « sauvages » ainsi que le refus de fournir un logement aux familles migrantes au-delà du dispositif « hiver » (qui impose aux collectivités territoriales d’héberger les familles l’hiver dans le cadre de la protection de l’enfance, obligation qui n’est d’ailleurs pas toujours respectée) apparaissent d’autant plus intolérables et discriminatoires aux acteurs associatifs. Les évacuations de terrains laissent les Roms dans une situation encore plus difficile, et reviennent parfois à des expulsions indirectes du territoire français, notamment pour les familles avec enfants qui ne peuvent vivre dans la rue. Cela participe à la mobilité non choisie des Roms.

Le refus de l’Etat de garantir un droit au logement à ces citoyens européens, ou de leur proposer un lieu d’hébergement stable et décent, ainsi que l’expulsion des terrains et des squats sans solution alternative de relogement n’ont pas seulement un impact sur les conditions de vie des personnes au quotidien, mais aussi sur leurs perspectives d’insertion à long terme dans la société. En effet, les associations font remarquer les changements observés dans le comportement des personnes lorsqu’elles accèdent à un logement, notamment concernant leur sociabilité, et l’assiduité des enfants à l’école. La scolarisation des enfants roms présents sur le territoire français est une priorité de l’ensemble des associations, conformément à un principe républicain français considérant la scolarisation comme un droit fondamental qui doit être garanti à tous les enfants, quelle que soit leur situation administrative ou leur nationalité. Cependant, les associations se retrouvent confrontées à de nombreux obstacles pour inscrire les enfants roms à l’école. Tout d’abord, ils ne sont pas toujours les bienvenus car jugés comme des enfants « à problèmes » qui risqueraient de poser des difficultés aux établissements, surtout lorsqu’ils sont nombreux. De plus, l’inscription nécessite de nombreuses formalités administratives, et notamment une domiciliation qui convienne aux autorités administratives. De leur côté, les communes sont souvent réticentes par rapport à la scolarisation des enfants car celle-ci, si elle est une obligation légale, constitue aussi une sorte de reconnaissance morale du droit au séjour de ces enfants et de leur famille

sur le territoire communal. Néanmoins, le fait que les enfants soient inscrits à l'école, s'il constitue un obstacle moral à l'expulsion des familles, n'empêche pas ces expulsions de se produire quand-même, ce qui met alors un terme à tous les efforts qui ont été faits par les associations et par les familles au niveau de la scolarisation. L'instabilité du lieu d'hébergement, tout comme les conditions matérielles de vie sur un terrain ou dans un squat sans eau ni électricité rendent quasiment impossibles une assiduité à l'école et un travail sérieux. Elles s'ajoutent aux difficultés rencontrées notamment par des adolescents roms qui ne sont parfois jamais allés à l'école en Roumanie. Une bénévole du Réseau Solidarité Roms de Saint Etienne explique ainsi : « *Il faut bien comprendre qu'ils n'ont pas d'eau, pas d'électricité ; leur vie est déstructurée. Il a fait -6° ou -7° cet hiver à des moments, toute la famille dort dans un seul lit pour se tenir chaud. Comment se lever à 7 heures du matin pour aller en classe ? On ne peut même pas se préparer un chocolat chaud. Il faut vraiment le vouloir !* »³⁴. Le droit au logement est donc considéré par les associations comme un enjeu-clé de l'amélioration globale de la situation des Roms migrants en France. Le refus des autorités publiques, notamment étatiques, d'agir dans ce domaine est perçu comme une discrimination grave et comme une atteinte aux droits fondamentaux qui maintient les Roms dans l'exclusion. La société continue alors de les considérer comme des parias qui, entre autres défauts, auraient celui de ne pas vouloir envoyer leurs enfants à l'école.

c) Une mobilité doublement subie

Les acteurs associatifs constatent les mouvements migratoires pendulaires de beaucoup de Roms roumains, qui font des allers-retours réguliers entre la Roumanie et la France. Pour certains, il s'agit simplement de retourner régler des problèmes en Roumanie même s'ils ont l'intention de rester en France. Pour d'autres, ces mouvements sont l'occasion de retourner voir leur famille, notamment leurs enfants, lorsqu'ils sont restés en Roumanie, et de ramener le peu d'argent qu'ils ont réussi à rassembler en France pour améliorer leur situation familiale dans leur pays d'origine. En ce sens, la mobilité est subie car elle oblige ces personnes à effectuer des mouvements perpétuels dans l'espoir de vivre correctement dans leur pays.

Mais les associations proposent une autre explication à la mobilité des Roms roumains : pendant plusieurs années, ils pouvaient séjourner en France de manière légale seulement trois mois de suite, avec un statut de touristes, le droit d'asile étant systématiquement refusé à ces personnes. Pour rester dans la légalité, beaucoup de Roms roumains choisissaient donc de

³⁴ Entretien avec M-P. V., militante du réseau Solidarité Roms, 4 avril 2008.

rentrer en Roumanie tous les trois mois. Ces mouvements pendulaires subis empêchaient toute dynamique d'intégration en France car, comme le font remarquer les associations, toutes les démarches étaient à recommencer dès lors que ces personnes avaient quitté le territoire français. Les Roms ainsi que les associations qui les accompagnent espéraient donc beaucoup de l'adhésion de la Roumanie à l'Union Européenne, qui les faisait entrer dans une Union de libre-circulation. Cependant, sur ce plan comme sur les autres, la situation a peu changé pour les Roms migrants, dans la mesure où le droit de séjour des ressortissants en France ne peut aujourd'hui excéder trois mois que s'ils justifient de ressources suffisantes. Or, comme nous l'avons vu, la plupart des Roms n'ont pas de travail stable, vivent de mendicité ou de récupération. Dans certains départements, ils reçoivent donc systématiquement des Obligations de Quitter le Territoire Français (OQTF) au bout de trois mois, ce qui les oblige à retourner à Roumanie. Mais dans les faits, les associations constatent que ces personnes reviennent, puisque leur situation en Roumanie est toujours la même et qu'elles disposent du droit de libre-circulation dans l'UE. Les mouvements pendulaires subis des Roms roumains se poursuivent donc, sans que l'entrée de la Roumanie dans l'UE n'ait véritablement apporté de changement. De plus, même après cette date, des Roms roumains ont subi des procédures de reconduite à la frontière alors qu'ils étaient présents sur le territoire français depuis moins de trois mois. Cette pratique a été engagée suite à la circulaire du 22 mars 2006 adressée aux préfets par le ministre de l'Intérieur qui, tout en reconnaissant le droit à la libre-circulation des ressortissants bulgares et roumains, en prévoyait des limitations pour les personnes qui « *représentent une menace pour l'ordre public ou constituent une charge déraisonnable pour le système d'assistance sociale français* »³⁵, c'est à dire en cas d' « *abus caractérisé du droit au séjour* ». Cette circulaire a été en partie annulée par le Conseil d'Etat le 19 mai 2008, suite à un recours de plusieurs associations de défense des droits de l'homme, et l'éloignement de Roms roumains présents sur le territoire français depuis moins de trois mois n'est donc juridiquement plus possible.

Les associations accusent par ailleurs l'Etat d'instrumentaliser les Roms dans le but de « faire du chiffre »³⁶, de « remplir ses quotas ». En effet, le Président de la République Nicolas Sarkozy et son ministre de l'immigration Brice Hortefeux ont fixé des objectifs chiffrés de reconduites à la frontière (25 000 en 2007, 26 000 en 2008). Les préfets ne réalisant pas de

³⁵ Circulaire du 22 mars 2006 adressée par le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire aux préfets, portant sur *les modalités d'admission au séjour et d'éloignement des ressortissants roumains et bulgares à partir du 1^{er} janvier 2007*.

³⁶ Cf. Communiqué de Romeurope, *Les Roms abusés par l'ANAEM pour les statistiques de Monsieur Hortefeux*, 7 avril 2008.

résultats suffisants dans ce domaine ont été reçus par le ministre de l'immigration en septembre 2007 afin d' « améliorer leurs performances », et ont donc décidé de prendre des mesures pour augmenter leurs chiffres. Les Roms roumains seraient des cibles privilégiées pour ces procédures d'éloignement, alors même que leur qualité de citoyens européens leur permet de retraverser la frontière dans l'autre sens sans contrôle s'ils le souhaitent, et donc de se réinstaller sur le territoire français. Les associations dénoncent l'absurdité de ce système, dans la mesure où les Roms ont le droit de revenir et peuvent donc être reconduits à la frontière plusieurs fois. Cette politique chiffrée aurait selon elles donc un but purement idéologique au mépris des êtres humains dont elle bouleverse la vie et des conséquences négatives sur l'ensemble de la communauté rom roumaine. Un rapport conjoint de Médecins du Monde et de la Ligue des Droits de l'Homme explique ainsi que « *les expulsions et renvois des Roms roumains accentuent les stigmatisations dont ils sont déjà victimes dans les deux pays* »³⁷, en les criminalisant aux yeux du reste de la population. De plus, les associations déplorent le manque de suivi³⁸. Les « retours volontaires » ou « retours humanitaires » de l'ANAEM sont jugées tout aussi absurdes. Tout d'abord, leur caractère « volontaire » est remis en cause par la présence fréquente et insistante d'agents de l'ANAEM ou de la police, qui collaboreraient d'ailleurs étroitement, sur les lieux de vie de certains Roms migrants. Les sommes proposées pour leur retour en Roumanie, même si elles ne semblent pas considérables dans l'absolu, peuvent paraître attrayantes pour des personnes sans ressources, et permettent aussi à ces gens de retourner voir leur famille ou régler quelques problèmes dans leur pays sans frais tout en ayant la possibilité de revenir en France. Une fois sur place, les Roms sont censés être contactés par des organisations locales pour leur permettre de se réinsérer dans leur société d'origine, mais selon tous les témoignages recueillis auprès des associations, il n'en est rien. Ils se retrouvent donc dans la même situation que celle qui les a conduits à quitter leur pays une première fois, et décident donc souvent de revenir en France, où tout est à recommencer.

Tous les acteurs associatifs jugent très coûteuses pour la collectivité les reconduites à la frontière et les aides au retour, considérées comme les deux composantes d'une même

³⁷ Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme et Médecins du Monde, *Mission d'évaluation en Roumanie*, juillet 2003, p.2

³⁸ Cf. Entretien avec deux bénévoles du Réseau Solidarités Roms de Saint Etienne, 2 juin 2008 : « *Ils les renvoient, puis une fois dans l'avion, on se fout du lieu où ils vont atterrir. Par exemple, il y a un mec de 26 ans qui était en centre de rétention. Ils l'ont renvoyé à Bucarest, [...] à 500 bornes de chez lui, de là où vivait sa mère. Il avait pas de vêtements chauds alors que c'était l'hiver, pas de thunes, il a été obligé de vendre son portable pour payer un taxi. Et il est revenu, c'était pas la première fois qu'il allait en centre de rétention. Demain, il repart avec l'ANAEM. Ça n'a aucun intérêt. Ils veulent dire "moi j'ai fait partir tant de gens" »*

politique d'éloignement chiffré. Ils s'accordent sur le fait que cet argent public « pourrait être utilisé de façon plus constructive », par exemple en améliorant les conditions de vie des Roms migrants en France. Mais cela serait contraire aux objectifs affichés de lutter contre cette immigration indésirable et d'augmenter le nombre de reconduites à la frontière. L'ANAEM prévoit tout de même un dispositif d'aide à l'insertion économique permettant aux immigrés désirant rentrer dans leur pays pour y développer un projet économique d'obtenir les financements nécessaires. Le principe de ce dispositif est jugé positivement par certaines associations comme Roms Action, qui défendent également le droit au retour et le droit de vivre dans son pays d'origine, mais ces mêmes associations déplorent son inexistence dans les faits. L'ANAEM pourrait être un outil intéressant selon elles mais les moyens dont elle dispose en Roumanie ne sont pas suffisants pour remplir ces objectifs, et les associations qui ont essayé d'utiliser ce dispositif d'aide à l'insertion économique ont pu en mesurer les limites : « *il y a des sommes énormes versées à l'ANAEM Roumanie qui restent bloquées, faute de personnel. Ils n'ont pas assez de moyens. Alors au bout d'un certain temps, les Roms reviennent. Et c'est difficile de travailler sur des projets avec ces gens-là, comme ça n'a pas fonctionné ils sont encore plus déçus.* »³⁹. Cette politique est donc davantage perçue comme un obstacle supplémentaire à l'amélioration de la vie des Roms et au travail des associations françaises que comme l'outil qu'elle prétend être au service des immigrés qui désirent rentrer chez eux et au service du co-développement.

Les associations dans leur ensemble considèrent donc les Roms migrants d'abord comme des victimes auxquelles il est nécessaire de venir en aide, et non comme des personnes qui seraient responsables non seulement de leurs propres problèmes mais aussi de tous les maux de la société, ce qui est plutôt la position défendue plus ou moins explicitement par l'Etat. Les Roms roumains seraient victimes de discriminations en France comme en Roumanie ou dans le reste de l'Europe, non en raison de caractéristiques propres, mais plutôt en raison du prisme des préjugés et des stéréotypes à travers lesquels ils sont perçus. Ces stéréotypes, alimentés par le discours et les actions des autorités étatiques en France, sont utilisés pour justifier le traitement différencié d'une population « à part ». Pourtant, s'ils sont encore soumis à des mesures transitoires du fait de leur entrée récente dans l'Union Européenne, les Roms roumains sont aujourd'hui des citoyens européens au même titre que les autres. Toutefois, les problèmes spécifiques auxquels sont confrontés ces citoyens européens mettent en lumière

³⁹ Entretien avec F.R., Présidente de Roms Action, 29 mai 2008.

des contradictions ou des tensions qui peuvent survenir au sein d'une Union Européenne basée sur la libre-circulation interne des personnes, mais qui est aussi le foyer de nombreuses inégalités et de jeux entre Etats. Si les acteurs associatifs qui travaillent avec les Roms roumains migrants adoptent globalement une position commune pour dénoncer les discriminations dont cette population est victime, leurs analyses sont plus divergentes lorsqu'il s'agit de préciser la façon dont devraient s'articuler deux droits fondamentaux dans l'UE : le droit à l'intégration et le droit à la mobilité.

C. Une population symptomatique d'un possible conflit entre droit à l'intégration et droit à la mobilité dans l'Union Européenne

Au-delà des représentations des différents acteurs concernant les Roms migrants roumains, immigrés indésirables ou victimes d'un système, leur situation pose question dans une Union Européenne qui considère la libre-circulation et le droit au séjour comme des droits fondamentaux et qui défend le principe d'intégration des citoyens communautaires migrants dans les Etats membres qui les accueillent. Cependant, la notion de libre-séjour n'est pas absolue puisque le droit au séjour de plus de trois mois sur le territoire d'un Etat tiers peut être soumis par la législation nationale du pays d'accueil à la condition d'exercer un emploi sur le territoire de l'Etat en question ou de disposer de ressources financières « suffisantes » pour ne pas devenir une charge pour le système d'assurance national. Il s'agit en quelque sorte d'un compromis entre un principe défendu au niveau communautaire et l'intérêt national de chaque Etat membre. En raison notamment de ces dispositions, de nombreux Roms migrants de nationalité roumaine sont exclus, de fait, du droit au séjour puisqu'ils ne disposent pas des ressources nécessaires. Ils se retrouvent donc en situation précaire, objets de procédures d'éloignement ou vivant en marge de la société, exclus de la plupart des droits sociaux.

Outre le problème de politiques publiques que représente la situation des Roms migrants pour les Etats d'Europe occidentale qui les accueillent, et notamment la France, cette situation est jugée préoccupante par les institutions communautaires et par les acteurs associatifs qui travaillent avec cette population. Bien malgré elle, la population rom migrante est donc le révélateur de relations conflictuelles entre le principe de libre-circulation et celui d'intégration. L'intégration est un terme polysémique, utilisé par tous les acteurs mais pas toujours pour désigner une même idée ; dans ce chapitre, la notion d'intégration doit être comprise comme s'opposant à l'exclusion économique et sociale de certains individus qui les conduit à vivre en marge de la société (il ne s'agit donc pas de « l'intégration républicaine », dont nous avons parlé plus tôt, qui est davantage centrée sur une acceptation des codes et valeurs culturelles de la société).

D'un côté, les Etats d'accueil, en particulier la France, refusent d'aider globalement la population rom migrante à s'intégrer puisqu'elle n'en aurait pas la capacité et que le droit de tous à l'intégration dans un contexte de libre-circulation n'apparaît pas gérable au niveau

étatique. De l'autre, les acteurs associatifs, s'appuyant sur les textes et déclarations communautaires ainsi que sur ceux du Conseil de l'Europe revendiquent la nécessité d'un droit à l'intégration accompagnant celui à la libre-circulation, sans quoi aucun développement humain n'est possible. Si leurs objectifs généraux sont les mêmes, les acteurs associatifs ont toutefois des analyses divergentes sur cette question. Pour certains, l'objectif principal doit être le droit effectif de tous les citoyens européens à l'intégration dans leur pays d'origine, tandis que les autres revendiquent plutôt un droit à l'intégration des migrants roms dans leur pays d'accueil. Cette différence de perception repose sur des conceptions différentes de la mobilité des Roms et de la solidarité européenne.

1. Les réticences étatiques à assortir la libre-circulation des Roms roumains d'un droit à l'intégration

a) UE, mobilité et intérêt économique national

La libre-circulation est un droit fondamental dans une Union Européenne qui encourage la mobilité de ses citoyens, comme en témoigne l'existence de programmes de mobilité pour certaines catégories d'individus, notamment les étudiants, les professionnels ou encore les volontaires associatifs. Cette mobilité est valorisée par l'Union Européenne dans la mesure où elle permet l'échange de savoirs ou de savoirs-faire, améliorant ainsi sa compétitivité internationale et favorisant son rayonnement dans le monde. Cette mobilité participe par ailleurs à une meilleure cohésion européenne par l'élaboration d'une certaine identité commune. Le tourisme intra-européen, facilité par l'absence de contrôle aux frontières ou encore par la monnaie commune, contribue aussi à cette même dynamique et participe directement au développement économique des Etats d'accueil, sans représenter de réelles contraintes. Ces différents types de mobilité correspondent donc à l'idée que se font les Etats membres de l'intérêt national. De plus, la question de l'intégration des personnes concernées ne se pose pas vraiment car soit il s'agit de flux ponctuels (étudiants, volontaires, touristes) qui ont un but et une durée bien déterminés et n'ont pas pour objectif l'intégration, soit ce sont des flux de professionnels, qui sont déjà intégrés d'une certaine manière par leur travail.

Les questions du droit au séjour et de l'intégration apparaissent plus contraignantes pour d'autres migrants désirant s'établir en France, comme certains migrants roms roumains, qui ne relèvent pas de ces programmes de mobilité, et sont généralement sans emploi et sans ressources financières. Le droit au séjour de ces personnes est réduit à trois mois sur le

territoire français, en vertu de la directive européenne du 29 avril 2004 qui autorise les limitations du droit au long séjour des citoyens européens qui ne peuvent justifier d'un emploi ou de ressources suffisantes pour ne pas être une « charge » pour le système d'assurance sociale du pays d'accueil. C'est donc l'intérêt national qui prime dans cette réglementation, puisque l'accueil de tous les citoyens européens qui veulent s'installer sur le territoire français quelle que soit leur situation financière coûterait trop cher à la collectivité, d'autant plus qu'il s'agit d'individus qui ne travaillent pas et ne contribuent donc pas à la richesse nationale. En outre, la présence des Roms roumains n'est pas souhaitée par les autorités étatiques, comme nous l'avons vu précédemment, et les aider à s'intégrer équivaldrait à reconnaître leur droit au séjour en France. A l'inverse, ne pas leur reconnaître de droit au séjour permet aux pouvoirs publics de ne pas se préoccuper de leur intégration dans la société française. Pourtant, la situation d'exclusion des Roms migrants impliquée par cette politique de non-accueil et de non-intégration inquiète de nombreux autres acteurs.

b) L'incompatibilité de l'intégration avec certains types de mobilité

Les Roms roumains ne sont pas perçus comme des immigrés européens comme les autres puisque pendant longtemps, ils franchissaient la frontière française avec un statut de touristes et un certain nombre d'entre eux étaient considérés comme des immigrés clandestins. Aujourd'hui encore, malgré leur entrée dans l'UE, ils disposent dans les faits d'un droit au séjour de trois mois. Leur situation administrative a donc peu changé, et ils sont toujours exclus des dispositifs d'intégration. Par ailleurs, même si certains d'entre eux sont installés sur le territoire français depuis de nombreuses années, ils ne disposent pas d'un droit de résidence, en raison des allers-retours fréquents en Roumanie (choisis ou forcés par des procédures d'éloignement) qui empêchent de faire état d'une présence constante sur le territoire. Selon les pouvoirs publics, l'effort d'intégration de la part de la France ne devrait se faire que pour les migrants qui ont vocation à rester longtemps sur le territoire français, ce qui exclut les Roms migrants, leurs allers-retours étant interprétés comme un mode de vie qui ne viserait pas à l'intégration en France.

Comme nous l'avons vu, certains pouvoirs publics français, et à plus forte raison l'Etat, considèrent qu'il n'est pas possible d'intégrer les Roms car ils sont perçus comme une communauté à part, avec sa propre culture et ses propres lois – déviantes par rapport à la culture et aux lois françaises – , un peuple particulier et inassimilable, ce qui justifie le refus de ne pas l'aider à s'insérer dans la société française. Comme le montre Christophe

Daadouch, l'idéal d' « intégration » prôné par l'Etat par rapport aux immigrés, et qui est devenu une notion-clef des politiques migratoires, est très proche du concept d'assimilation et refuse donc au premier abord toute personne dont les références culturelles sont trop éloignées de celles de la France, ou supposées l'être. Par ailleurs, l'idée d'intégration des immigrés, si elle paraît favorable à ces personnes, peut se retourner contre elles. En effet, l'aide à l'intégration suppose un droit au séjour, mais le droit au séjour n'est accordé que pour les personnes qui sont déjà en voie d'intégration. C'est un cercle vicieux qui exclut en particulier les Roms migrants. De plus, l'intégration ou non reste un outil dans les mains des Etats d'accueil pour pallier à leur impuissance face aux flux de migrants européens.

c) La peur de l'invasion : décourager la mobilité des Roms par la non-intégration

Le droit à la mobilité étant considéré comme un droit fondamental pour les citoyens européens, le seul outil qui reste à disposition des Etats d'accueil, au moins de façon provisoire, pour réguler cette mobilité intra-européenne (sachant que la maîtrise des flux migratoires est l'objectif principal des politiques de l'immigration) est de créer des obstacles à l'intégration des personnes. Ils espèrent ainsi inciter les nouveaux arrivants à ne pas rester et décourager les prétendants à l'immigration de tenter leur chance en France. Cette idée est particulièrement appliquée à la population rom de Roumanie, dont la présence effective sur le territoire français est largement inférieure à la place qu'elle a pu tenir dans les discours politiques, mais dont les pouvoirs publics semblent redouter une migration massive. En effet, les Roumains, et plus particulièrement les Roms roumains, du fait du caractère récent de l'adhésion de la Roumanie à l'UE et des caractéristiques attribuées aux Tsiganes même lorsqu'ils sont de nationalité française, sont toujours considérés dans l'imaginaire des Français comme des éléments extérieurs, et rangés dans la catégorie mentale des immigrés « clandestins » ou indésirables, et non dans celle des citoyens européens, comme les Espagnols ou les Allemands par exemple, dont les Français se sentent très proches. Or, dans une Europe sans frontières, les différences de niveau de vie alimentent la crainte qu'un grand nombre de personnes viennent s'installer dans un pays où les ressources sont plus importantes et le système de sécurité sociale plus efficace. C'est la raison pour laquelle une période transitoire est prévue en France et dans certains autres anciens Etats membres entre le moment où de nouveaux Etats entrent dans l'UE et l'ouverture effective et complète des frontières avec tous les droits qui l'accompagnent et notamment le droit au travail, qui conditionne le droit au long séjour. Cette possibilité est donnée par les textes communautaires aux anciens

Etats membres afin que l'ouverture des frontières ne se traduise pas par un bouleversement de l'équilibre sur leur marché du travail dû à une « invasion » de migrants venus de l'Est. L'hétérogénéité de cette Union Européenne en construction, les disparités de développement entre eux-mêmes et les nouveaux Etats entrant dans l'UE effraient en effet les anciens Etats membres et notamment la France, qui justifie ses politiques migratoires de plus en plus strictes par l'idée d'un risque d' « invasion » du pays par des étrangers issus des pays pauvres.

Ainsi, si une aide à l'intégration peut être envisagée, cela ne peut se faire qu'au cas par cas, pour les individus ou les familles qui font preuve d'une volonté forte d'intégration. Pour les autres, souvent dans une situation de grande vulnérabilité et sans projet d'avenir, le droit au logement, pilier de l'intégration, ou à des solutions alternatives d'hébergement lors des évacuations de terrains est souvent ignoré. En effet, ces personnes sans ressource constitueraient une charge insoutenable pour la collectivité, et leur prise en charge pourrait donner l'idée à d'autres personnes dans la même situation de venir s'installer en France. C'est en vertu de cette même peur de l' « invasion », et de l'idée selon laquelle des politiques trop laxistes ou accommodantes créeraient un « trou d'air » incitant d'autres étrangers à affluer vers la France, que certaines associations d'aide aux migrants, notamment aux Roms roumains, sont accusées d'augmenter les flux de nouveaux arrivants sans ressources. Certains travailleurs sociaux suggèrent ainsi à ces associations d'éclaircir leur position par rapport aux différents publics présents sur le territoire. Ils les enjoignent notamment à prendre leurs distances par rapport aux personnes qui mendient et qui semblent refuser toute forme d'intégration, puisque ces personnes-là effraieraient les financeurs de l'association, c'est-à-dire les pouvoirs publics. En effet, si on accepte de les aider, cela revient à inciter d'autres personnes à faire la même chose et à vivre ainsi « aux crochets » de la France : « *Les institutions, les acteurs sociaux, de quoi ils ont peur ? Ils ont peur que ça en amène d'autres, que ça soit sans fin. Un pays ne peut pas accueillir toute la misère du monde, comme l'a dit Michel Rocard* »⁴⁰.

Face à une mobilité qui apparaît comme un danger pour la société française, l'Etat préfère ne pas aider les personnes concernées à s'intégrer et donc à rentrer dans le droit commun, de peur que d'autres arrivent et s'installent eux aussi dans la misère en attendant qu'on les aide, un afflux auquel la France ne pourrait pas faire face et qui serait contraire à l'intérêt national. L'Etat espère que l'exclusion, la non-intégration, qu'ils subissent en France décourageront les potentiels migrants roms de venir s'installer sur ce territoire et les inciteront ceux qui y sont

⁴⁰ Entretien avec B.P., directeur du pôle hébergement d'urgence du CAM de Grenoble, 5 mai 2008.

déjà à rentrer dans leur pays. Cependant, la faille de cette théorie réside dans le fait que la plupart des Roms migrants roumains sont également exclus de leur société d'origine. Par conséquent, ils préfèrent encore vivre en France dans des conditions misérables, qu'ils jugent souvent meilleures que celles qu'ils subissaient en Roumanie, ou qui leur permettent tout de même de gagner un peu d'argent pour améliorer la situation de leur famille en Roumanie. Les acteurs étatiques sont conscients de cette faille, d'où l'existence de dispositifs d'aide à la réinsertion économique en Roumanie, basées sur la notion de co-développement qui vise à tarir l'immigration rom roumaine à sa source, pour résoudre les problèmes qu'elle créerait en France. Certaines associations d'aide aux Roms migrants approuvent le principe de ces aides, mais constatent leur inexistence dans les faits. Ces associations s'inquiètent de la mobilité des Roms dans la mesure où elle traduit une situation très difficile en Roumanie pour cette minorité.

2. Les inquiétudes de certaines associations face à une mobilité qui se substituerait à un véritable droit à l'intégration en Roumanie

Les associations d'aide aux migrants ont des analyses divergentes du rapport entre mobilité et intégration. Pour comprendre ces différences d'analyse, il convient de s'intéresser aux origines de chaque association et au profil des personnes qui la composent. Ainsi, l'association Roms Action a été créée par une personne elle-même de nationalité roumaine et vivant en France, qui considère qu'elle a une « responsabilité historique » en tant que Roumaine envers la population rom qui a été de tous temps victime de rejet et de discrimination dans son propre pays. Etant la personne dont les connaissances concernant les Roms et plus généralement la Roumanie sont les plus reconnues à la fois par les membres de l'association et par les interlocuteurs extérieurs, son discours sert de référence au système de représentations développé au sein de Roms Action. De plus, elle est aujourd'hui salariée de l'association et en constitue encore la clef de voûte. Pour les associations comme celle-ci, le droit le plus fondamental de chaque individu est celui de pouvoir vivre dignement dans son pays, d'être intégré à sa société d'origine. La mobilité des Roms migrants est donc vue d'abord comme le reflet de leur situation préoccupante en Roumanie. La libre-circulation n'est pas considérée comme une solution en soi, elle peut même être à double-tranchant pour les Roms roumains si elle n'est pas accompagnée d'un droit effectif à l'intégration dans leur pays d'origine.

a) *Une mobilité difficile à vivre pour les migrants*

Les associations considèrent la mobilité des Roms comme une mobilité subie, ultime solution d'une population qui serait exclue de la société roumaine et n'y aurait donc aucune perspective d'avenir dans son propre pays. Selon la directrice de Roms Action, elle-même immigrée, l'exil provoque toujours une sorte de déchirement mais cet état serait encore plus difficile à vivre pour les Roms qui ne l'ont choisi que par défaut, sans connaître la langue et la culture du pays d'accueil. Roms Action insiste sur le fait que les Roms migrants présents à Grenoble se sentent avant tout roumains, et qu'ils partagent la langue et la culture de ce pays. La plupart d'entre eux resteraient d'ailleurs très attachés à la Roumanie et n'envisageraient pas de s'installer définitivement en France. Leurs mouvements sont caractérisés par des allers-retours plus ou moins fréquents entre la France et la Roumanie, surtout pour ceux qui ont laissé leur famille, leurs enfants en Roumanie. La mobilité serait donc utilisée par la plupart des Roms comme un outil économique permettant de gagner un peu d'argent afin de vivre un peu plus décemment avec leur famille dans leur pays d'origine. Ces mouvements pendulaires paraissent difficilement conciliables avec l'objectif de développement humain qui devrait, selon les associations, être défendu par l'Union Européenne et avec les droits fondamentaux des individus de vivre correctement dans leur pays ou encore de mener une vie familiale normale.

Par ailleurs, la situation des Roms roumains en France montre que les Roms migrants sont également objets de discriminations, dans une moindre mesure toutefois par rapport à la Roumanie, et connaissent des conditions de vie très difficiles même si certains d'entre eux les jugent meilleures qu'en Roumanie. Ils parviennent sans doute plus facilement à trouver de quoi manger ou à gagner un peu d'argent par la mendicité mais ils se retrouvent également exclus de leur société d'accueil, formant une communauté de parias aussi bien dans leur pays d'origine que dans leur pays d'accueil. Roms Action, si elle fait tout son possible pour que les Roms aient accès aux services publics et puissent vivre dans des conditions moins indignes sur le territoire français, admet que la France ne peut pas intégrer tous ces gens, d'autant plus qu'ils ne le souhaitent pas forcément. Contrairement aux autorités publiques, l'objectif principal de cette association est l'intérêt des individus et non l'intérêt national. Toutefois, elle tient compte des contraintes étatiques qui pèsent sur les individus pour élaborer son analyse de la mobilité des Roms et accepte l'idée d'une politique d'intégration des migrants au cas par cas. En revanche, la libre-circulation des Roms dans l'UE sans droit effectif à l'intégration

dans leur pays d'origine ne lui paraît pas plus conforme aux intérêts de l'Etat d'accueil et de l'Etat d'origine qu'à ceux des Roms eux-mêmes, migrants ou non.

b) Un risque de stagnation pour la situation des Roms en Roumanie

Selon la logique de Roms Action, si un effort n'est pas fait pour que les Roms soient davantage intégrés en Roumanie, les individus qui ont la possibilité de quitter leur pays le feront puisqu'il s'agit d'un ultime recours contre la pauvreté, tandis que les autres resteront exclus de la société sans possibilité de trouver une issue positive à leur situation. La mobilité des premiers peut être problématique dans le sens où elle ne permet pas de résoudre le problème de base que rencontrent les Roms, c'est à dire leur marginalisation dans leur propre pays. Au contraire, la possibilité de quitter son pays donnée par l'ouverture des frontières risque d'occulter la situation des Roms en Roumanie en déplaçant le problème de leur marginalisation. Ainsi, l'attention est attirée sur la situation des Roms migrants en France par exemple, mais celle-ci est en partie la conséquence de leur situation dans leur pays d'origine. Cela signifie que même si les droits fondamentaux des Roms migrants étaient mieux respectés en France et dans les autres pays d'accueil, ce que souhaitent bien-sûr l'ensemble des acteurs associatifs d'aide aux Roms migrants, cela ne résoudrait pas le problème de fond qui est à l'origine de la migration des Roms. Mais dans l'état actuel des choses, ces droits sont relativement ignorés et comme le soulignent les associations Médecins du Monde et la Ligue des Droits de l'Homme dans un rapport commun, le retour des migrants en Roumanie renforce encore plus la stigmatisation que les Roms subissent de la part de la population roumaine non-rom, qui les voit comme des voleurs qui sont allés s'enrichir à l'étranger par des moyens douteux, et plus globalement comme des individus qui donnent une mauvaise image de leur pays.

Au niveau des textes, l'Union Européenne fait déjà de ce droit une priorité, c'est la raison pour laquelle les nouveaux Etats membres de l'Union Européenne, dont la Roumanie, ont dû réviser leur législation concernant les minorités présentes sur leur territoire, en particulier les Roms qui représentent la minorité la plus nombreuse en Europe centrale et orientale, mais aussi dans l'UE tout entière. Les déclarations communautaires sur la situation préoccupante des Roms, notamment en Europe centrale et orientale (mais pas seulement) et sur la nécessité de favoriser leur intégration deviennent de plus en plus fréquentes. Par ailleurs, des programmes destinés à mettre un terme à la marginalisation des Roms en Europe sont mis en place à tous les niveaux : étatique, avec par exemple la « Stratégie nationale pour

l'amélioration de la situation des Roms » en Roumanie, européens ou internationaux tels que la « Décennie pour l'inclusion des Roms » mise en place par plusieurs pays d'Europe centrale et orientale (dont la Roumanie) en partenariat avec des organisations internationales comme la Banque Mondiale ou le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et en lien avec l'Union Européenne. Tout comme le PNUD, les associations comme Roms Action pensent qu'un des niveaux d'action les plus pertinents pour répondre à ces enjeux est l'action pour l'insertion économique des Roms. Celle-ci leur permettrait de ne pas avoir à quitter leur pays pour nourrir leur famille et vivre dignement, mais aussi d'être reconnus comme des individus à part entière dans une société qui valorise le travail et les présente encore volontiers comme une communauté qui se complaît dans la pauvreté et l'assistance. L'objectif visé est donc le développement, dans le sens que lui donne l'économiste Amartya Sen, c'est à dire « *un processus d'expansion des libertés réelles dont jouissent les individus* »⁴¹, qui passe notamment par l'accès à la formation et à l'emploi. L'intégration par la voie de la réussite économique semble possible, si l'on en croit la trajectoire individuelle de certains Roms en Roumanie, qui ont pu faire des études, accéder à des emplois intellectuels ou encore se faire reconnaître dans le milieu artistique. Mais dans l'imaginaire des Roumains, ces individus qui ont réussi ne seraient plus vraiment perçus comme des Roms, puisqu'ils ont un travail et ne vivent pas en marge de la société... Par ailleurs, l'insertion économique des Roms pourrait contribuer à l'amélioration de la situation économique de la Roumanie et résorber les inégalités entre Etats membres de l'Union Européenne.

c) *Menace sur la cohésion européenne*

Un droit à la mobilité qui ne s'accompagne pas d'une possibilité effective d'intégration des Roms dans leur pays d'origine risque de renforcer les inégalités entre les Etats membres de l'Union Européenne, et de laisser stagner la situation de la Roumanie au lieu de permettre son amélioration et une meilleure cohésion des sociétés européennes, en vertu des objectifs affichés par les différents traités constitutifs de l'Union. En effet, si un grand nombre de citoyens roumains ne peuvent vivre dans des conditions décentes en Roumanie et être intégrés dans la société roumaine, et que ces personnes continuent à vivre à la marge de la société voire quittent le territoire national, la Roumanie se prive de l'apport économique et social de toute une partie de sa population. La mobilité des Roms devrait donc être une option pour les individus dans un contexte de libre circulation dans l'UE mais ne saurait se substituer à une

⁴¹ SEN, Amartya. *Un nouveau modèle économique*, traduit de l'anglais par Michel Bessières – Paris : éditions Odile Jacob, 2003, p.15.

véritable insertion économique et sociale des Roms dans leur pays. Selon les associations comme Roms Action, la mobilité n'est donc en aucun cas une solution à long terme qui pourrait résoudre à elle seule les problèmes des Roms roumains et de la Roumanie. Au contraire, si le droit à la mobilité ne s'accompagne pas de mesures permettant l'intégration des Roms en Roumanie, il pourrait représenter un obstacle au développement du pays et ne permettrait pas forcément un meilleur développement humain des populations concernées, sachant que les capacités d'absorption des anciens Etats membres de l'Union Européenne ne sont pas illimitées. Cela pourrait même être un facteur de tension entre la Roumanie et les autres Etats. En permettant la mobilité mais pas l'intégration de tous les citoyens dans leur propre pays, on entretient donc les inégalités voire les rivalités entre Etats membres de l'Union. En ce sens, la libre-circulation des personnes apparaît comme un danger au niveau européen si des mesures ne sont pas mises en place pour donner à chaque population, à chaque groupe, à chaque individu la possibilité d'être intégré dans son propre pays.

Ce qui transparaît dans cette analyse du lien entre droit à la mobilité et droit à l'intégration dans son pays d'origine, c'est une perception de l'Union Européenne comme un espace qui doit d'abord promouvoir le développement de chaque Etat membre et surtout de chaque individu au sein de son Etat d'origine. C'est donc la fonction d'harmonisation et de cohésion entre les différentes régions de l'UE qui est mise en avant. Le droit à la mobilité n'est pas jugé comme contradictoire avec cet objectif, il n'est d'ailleurs pas remis en cause par Roms Action en tant que tel, à condition qu'il ne soit pas réduit à lui-même mais plutôt accompagné de dispositifs permettant l'insertion de chacun dans son pays d'origine et donnant donc le choix de quitter son pays ou de ne pas le faire. Nous verrons que ses actions à long terme sont orientées par cette analyse. Le but principal qui doit être poursuivi selon cette association, c'est le développement humain des Roms. Ce but est partagé par les autres associations qui travaillent avec les Roms migrants en France, et notamment le Réseau Solidarité Roms de Saint-Etienne. Le droit à la mobilité est davantage mis en avant par ce dernier comme un outil de développement, à condition qu'il soit accompagné d'un droit à l'intégration des Roms migrants dans leur pays d'accueil.

3. La situation des Roms migrants en France comme révélateur de l'impasse d'un droit à la mobilité qui ne permet pas l'intégration

Le réseau de solidarité avec les familles rroms s'est constitué à Saint-Etienne durant l'été 2006, suite à l'évacuation particulièrement violente d'un terrain sur lequel vivaient une soixantaine de personnes rroms de nationalité roumaine. Un article intitulé « A Saint-Etienne, les Roms s'expulsent à la pelleuse »⁴² et relatant cette expulsion était d'ailleurs paru dans le quotidien national *Libération*. Le choc provoqué par cette expulsion avait conduit les associations et comités de soutien déjà existants, ainsi que d'autres militants à titre individuel à se rassembler pour agir dans le cadre d'un Réseau de Solidarité. Les circonstances qui ont provoqué la création de ce réseau, comme celle de nombreux comités de soutien dans d'autres villes de France, expliquent que ses préoccupations soient principalement centrées sur les conditions de vie, le respect des droits fondamentaux et l'intégration des Roms migrants en France, même si les membres du réseaux sont conscients que la mobilité des Roms est due à une situation difficile en Roumanie.

a) UE, mobilité et droits de l'homme

Les conditions de vie des Roms en France sont dénoncées par de nombreux acteurs (associatifs ou non) comme une atteinte aux droits de l'homme, que la France s'est pourtant engagée à respecter au travers de nombreux traités et qui sont inscrits dans sa Constitution. Les rapports qui se multiplient concernant la situation de ces personnes en France – rédigés par les associations elles-mêmes, éventuellement par l'intermédiaire du Collectif National Droits de l'Homme Romeurope (dont font partie à la fois Roms Action et le réseau Solidarité Rroms)⁴³, par la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH)⁴⁴, ou encore par des représentants du Conseil de l'Europe – sont particulièrement accablants, y compris depuis l'entrée de la Roumanie dans l'Union Européenne. Dans les faits, les Roms roumains migrants sont exclus de nombreux droits considérés comme fondamentaux : du droit au travail (qui est limité à certains métiers mais surtout soumis à une autorisation de la Direction Départementale du Travail) aux droits sociaux (en particulier l'accès à la santé et aux prestations sociales) en passant par le droit au logement ou encore à la scolarisation, qui y est étroitement lié. Le Centre Européen pour les Droits des Roms (ERRC) parle même de

⁴² BERTRAND, Olivier. *A Saint-Etienne, les Roms s'expulsent à la pelleuse*, Libération, édition du 4 août 2006.

⁴³ CNDH Romeurope. *Rapport 2005 sur la situation des Rroms en France*, 2006.

⁴⁴ Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme. *Etudes et propositions sur la situation des Rroms et des gens du voyage en France*, 2008.

« *traitements inhumains et dégradants* »⁴⁵ envers les Roms migrants en France, une analyse qui est partagée par les acteurs associatifs comme le Réseau Solidarité Roms pour qui le non-respect du droit au logement ainsi que la pression psychologique exercée sur les Roms migrants en France conduisent à nier le principe de dignité humaine. En refusant d'intégrer les Roms roumains en France (notamment par le non-respect du droit au logement) dans un contexte de libre-circulation dans l'UE, les autorités françaises sont accusées d'entretenir le sous-développement de citoyens européens déjà pauvres et exclus. La libre-circulation sans droit à l'intégration mènerait donc à la misère alors que l'objectif principal de l'UE selon les associations devrait être un meilleur développement humain.

b) Absurdité des expulsions et du refus de l'intégration dans un contexte de libre-circulation

Les restrictions par rapport à l'accès au marché de l'emploi, dues aux mesures transitoires prises par la France envers la Roumanie et la Bulgarie ou encore l'absence de droit au logement font obstacle à leur intégration dans la société française, alors même que l'Etat français n'a pas les moyens d'empêcher les Roms de venir s'installer sur son territoire. L'absurdité de cette situation est dénoncée par les associations puisque les Roms roumains migrants, pourtant citoyens européens, se retrouvent dans des conditions d'indigence, contraints à la mendicité, alors qu'ils avaient justement quitté leur pays pour échapper aux discriminations et sortir du cercle vicieux de la pauvreté. Refuser l'intégration des Roms migrants en France paraît d'autant plus incohérent aux associations que l'Etat ne peut désormais plus les empêcher de traverser les frontières et de revenir sur le territoire français. Ainsi, les Roms roumains peuvent être éloignés du territoire s'ils restent plus de trois mois sur le territoire français sans ressources suffisantes et sans parvenir à trouver un emploi, ce qui est très souvent le cas. Mais les associations sont unanimes pour faire remarquer le non-sens de cette démarche puisque dès le lendemain, les Roms peuvent revenir légalement et vivre à nouveau dans la même situation pendant trois mois. C'est généralement ce qui se passe. En effet, expulsés ou en « retours volontaires », les Roms de retour en Roumanie se retrouvent exactement dans la même situation que lorsqu'ils ont quitté leur pays, ce qui pousse la majorité d'entre eux à revenir en France, quitte à vivre dans des conditions médiocres.

Pour certains acteurs comme les militants du réseau Solidarité Roms, la meilleure façon d'arrêter ces allers-retours, qui ont par ailleurs un coût public élevé, serait de permettre aux

⁴⁵ Centre Européen pour les Droits des Roms, *HORS D'ICI ! Anti-tsiganisme en France*, novembre 2005, p.271.

Roms de s'intégrer dans la société française. Ils se distinguent en cela d'autres associations comme Roms Action, qui pensent que la seule solution possible à long terme serait l'intégration des Roms dans leur pays d'origine. Alors que Roms Action établit une distinction entre d'une part les Roms qui n'auraient aucun projet en France, ne seraient là que pour gagner un peu d'argent et n'auraient donc ni la capacité ni la volonté de s'intégrer à la société française et d'autre part le petit nombre qui souhaiteraient réellement s'établir en France, les membres du Réseau Solidarité Roms n'ont pas d'approche différenciée a priori des différents publics avec lesquels ils travaillent. Ils revendiquent le droit à l'intégration pour l'ensemble de cette population et pensent que les Roms roumains peuvent s'intégrer comme tous les autres immigrés si on leur en donne l'opportunité (Il faut souligner que cette différence de perception est aussi influencée par le fait que la plupart des migrants présents à Saint-Etienne sont venus avec leur famille, contrairement à ceux de Grenoble). Par ailleurs, ils jugent que la suppression des barrières séparant les Roms migrants du marché du travail serait une issue positive pour des personnes qui ont fui les discriminations et la pauvreté et transformerait également une situation jugée comme un fardeau par les pouvoirs publics en un atout économique pour la société française. En effet, si les Roms migrants sont considérés comme posant problème aux politiques publiques et à la société française dans son ensemble, c'est qu'ils n'y sont pas intégrés, ne travaillent pas et vivent dans des conditions indécentes, ce qui peut conduire certains d'entre eux à la mendicité, au travail illégal voire à la mendicité. En favorisant leur accès au travail et au logement, les pouvoirs publics leur permettraient de s'insérer effectivement dans la société française et mettraient donc fin selon les associations à cette situation qui n'est bénéfique à personne. Par ailleurs, une bénévole du Réseau Solidarité Roms de Saint-Etienne souligne le fait qu' « il y a plein de boulot à faire à tous les niveaux. Les gens pourraient avoir du travail ! »⁴⁶. Il est vrai que de nombreux secteurs d'activité économique manquent de main d'œuvre, d'où l'existence d'une liste de métiers dits « en tension » pour lesquels l'embauche de ressortissants roumains est possible. Favoriser l'accès des Roms à ces métiers pourrait être une solution à la fois pour l'Etat et pour les Roms migrants eux-mêmes.

c) Un devoir d'accueil des citoyens européens

Selon cette conception, la solidarité européenne doit non seulement être mise en place entre les régions, mais aussi par rapport à des individus mobiles, des citoyens européens qui doivent tous avoir les mêmes droits et pouvoir s'intégrer dans le pays qu'ils ont choisi sans être

⁴⁶ Entretien avec M-P. V., militante du Réseau Solidarité Roms, 4 avril 2008.

confrontés à des obstacles insurmontables de la part des gouvernements. La situation des Roms roumains migrants montre que ce n'est pas quelque chose d'acquis pour tous les citoyens européens, puisque cette vision est profondément contraire aux idées véhiculées par le gouvernement actuel et aux pratiques répressives mises en œuvre. En effet, le discours gouvernemental semble mettre en avant une Europe des Etats plutôt qu'une Europe des citoyens. L'accueil et l'intégration des citoyens européens devrait pourtant relever, selon les associations, d'un idéal de fraternité qui fait aussi partie des principes fondateurs de l'Union Européenne. D'ailleurs, les membres des comités qui se forment en soutien aux Roms migrants présents sur le territoire français suite aux expulsions policières ou au simple constat des conditions de vie des Roms sur les terrains n'agissent pas forcément dans le cadre d'une idéologie politique prédéfinie (ils ne sont pas tous militants par ailleurs) mais interviennent car ils sont choqués par le manque d'humanité dont font preuve les pouvoirs publics par rapport à ces personnes et souhaitent qu'elles puissent vivre dans des conditions dignes dans la société française. La composition du Réseau Solidarité Roms est quant à elle assez variée, mais elle comprend un certain nombre de militants d'associations politisées, revendicatives comme Droit au Logement ou altermondialistes comme ATTAC, ce qui explique aussi leurs prises de position fermes envers les pouvoirs publics pour la défense des droits des Roms et leur insertion dans la société.

En refusant d'accueillir les Roms roumains ainsi qu'en usant de stéréotypes et de mythes comme celui d'une possible invasion tsigane qui mettrait en péril les bases de la société française marchande, l'Etat considère ces citoyens européens comme des « étrangers de l'intérieur ». Les acteurs associatifs remettent en cause ce modèle d'« immigration choisie » à l'intérieur même de l'Europe, qui en fait un espace non pas de solidarité entre individus, mais plutôt un espace économique avec une libre-circulation qui profite seulement aux élites et aux personnes ayant des ressources financières.

Le droit à la libre-circulation qui a été accordé aux Roms roumains lors de l'entrée de la Roumanie dans l'Union Européenne en 2007 et les réticences des Etats d'Europe occidentale, et notamment de la France, à prendre des mesures pour favoriser leur inclusion dans la société font de cette population un révélateur des tensions qui peuvent exister entre plusieurs droits, et des enjeux que soulève le droit à la mobilité dès lors qu'il est accompagné de considérations nationales politiques et idéologiques. La mobilité est perçue par les Etats membres de l'UE

essentiellement à travers l'idée qu'ils se font de leur intérêt national, qui vise à favoriser la mobilité et l'intégration de certaines catégories de citoyens européens bien définies, alors que ce sont plutôt les conséquences humaines de la migration qui sont prises en compte par les associations. Si l'ensemble des associations étudiées visent un meilleur développement humain et social à long terme de la population rom, migrante ou non, elles ne perçoivent pas forcément la solidarité européenne de la même manière, de même que leur rôle en tant qu'association dans la mise en œuvre des principes européens. Ainsi, il semble à certaines associations plus pertinent d'agir dans le pays d'origine, la migration n'étant considérée que comme le symptôme d'une configuration roumaine qui ne permet pas l'intégration de certaines catégories de population. Ces associations veulent axer leur travail sur les causes d'une migration qui pourrait avoir des effets négatifs à long terme à la fois sur le pays d'origine, sur le pays d'accueil, et les Roms migrants eux-mêmes, voire même sur la cohésion européenne. Cette conception se rapproche de l'idée de co-développement défendue par l'Etat français, mais ces associations critiquent un discours étatique qui ne serait qu'une façade masquant une politique de répression et de refus de l'intégration des Roms ou simplement d'indifférence par rapport à leur sort. D'autres associations considèrent d'abord l'immigration des Roms comme légitime en soi et inséparable du droit à l'intégration dans le pays d'accueil. Elles demandent la fin des obstacles juridiques et politiques qui entravent leur intégration, une politique jugée incohérente avec un discours qui stigmatise les Roms comme une population refusant de s'intégrer. Ces discours associatifs sur le droit à l'intégration dans le pays d'origine ou dans le pays d'accueil ne sont pas contradictoires, mais ils ont pour conséquence une approche différente dans les actions développées par ces acteurs.

Conclusion de la première partie

Les migrants roms de Roumanie ne sont pas perçus comme des immigrés comme les autres, et encore moins comme des citoyens européens comme les autres sur le territoire français, notamment en raison du caractère récent de l'entrée de la Roumanie dans l'Union Européenne mais surtout du fait des prismes mentaux et idéologiques au travers desquels ils sont perçus. Les préjugés historiques par lesquels ils sont jugés par une partie de l'opinion publique sont utilisés et cultivés par l'Etat pour renforcer une politique répressive de l'immigration en général et de l'immigration des Roms de Roumanie en particulier. Le secteur associatif, qui a construit ses représentations en partie contre ce discours stéréotypé et criminalisant, réfute l'idée selon laquelle la population rom représente un problème en soi mais reconnaît en revanche que cette population doit faire face à des problèmes spécifiques, d'où la naissance de réseaux et d'associations travaillant spécifiquement sur cette question. Si ces réseaux et associations semblent avoir la même raison d'être, à savoir une volonté de venir en aide à une population migrante victime d'une marginalisation sociale et économique totale, on peut distinguer différentes manières d'aborder le problème, en fonction de représentations et d'idées politiques divergentes. Le but commun à long terme est bien l'amélioration de la situation socio-économique des Roms migrants, et plus largement un meilleur développement social et humain, mais pour cela, certains acteurs vont plutôt défendre la nécessité de mesures concrètes permettant aux Roms de *s'intégrer dans leur propre pays* tandis que d'autres orienteront davantage leur discours sur l'importance d'un *droit à l'intégration en France*, afin que la mobilité ne mène pas à une impasse aussi bien pour les Roms que pour la société française.

Ces différentes approches du problème relèvent en fait d'une conception différente de leur rôle en tant qu'acteurs associatifs français dans une Union Européenne qui garantit la libre circulation de ses citoyens. De manière globale, les associations voient les Roms comme des victimes à la fois d'un système de représentations discriminant à la fois en Roumanie et en France, mais une hiérarchisation différente des priorités n'est pas sans impact sur les actions des associations et réseaux, qui sont elles aussi divergentes. Nous allons nous intéresser ici plus particulièrement à la comparaison entre le Réseau Solidarité Roms de Saint Etienne et l'association grenobloise Roms Action.

Partie II. Les Roms migrants, objets d'actions associatives fondamentalement divergentes mais pas contradictoires

De nombreuses associations, comités de soutien et autres réseaux de solidarité se sont constitués autour de la problématique des Roms migrants, notamment depuis le début des années 2000, d'abord dans une perspective de solidarité avec une population vivant dans un grand dénuement puis victime de politiques d'expulsion ressenties de façon très violente. Les premières actions de ces acteurs associatifs visent à répondre à une situation d'urgence humanitaire et donc à fournir de la nourriture, des couvertures ainsi qu'un accès minimal aux soins à ces personnes. Mais le fait que la situation des Roms migrants en France ne s'améliore pas, voire se dégrade sur certains territoires avec l'intensification des politiques répressives, a conduit les acteurs associatifs à prendre conscience d'une certaine inutilité à long terme de cette action humanitaire. Sur chaque territoire, des actions moins ponctuelles ont donc été imaginées dans le but de mettre un terme à la marginalisation des Roms migrants et de leur donner les moyens d'améliorer leur situation socio-économique à long terme. Ainsi, les associations espèrent rendre les Roms acteurs de leur propre vie et non plus seulement objets de préjugés, d'actions associatives ou encore de politiques publiques. Cela correspond à la définition du développement comme « processus d'expansion des libertés réelles »⁴⁷ proposée par l'économiste Amartya Sen. En partant de cette volonté commune, les acteurs associatifs ont développé des actions divergentes en relation avec leurs systèmes de représentations propres. En effet, nous avons vu que ces acteurs n'ont pas tous les mêmes représentations des Roms Roumains et sont caractérisés par leurs idées politiques, au sens large du terme, c'est à dire par une vision particulière de ce que sont et de ce que devraient être la société française ou encore la solidarité européenne. Bien que leur expérience de terrain leur ait permis de constater la diversité de la population rom migrante ainsi que des causes et des motivations qui ont poussé ces individus à quitter leur pays, les représentations mentales des différents acteurs ont une influence sur leur action.

⁴⁷ SEN, Amartya. *Op. cit.*, p.15.

Ainsi, on peut distinguer deux axes principaux d'intervention associative, relevant de deux analyses différentes de la mobilité des Roms. Certains acteurs considèrent la mobilité rom comme essentiellement économique et utilitaire, sans volonté réelle de s'intégrer en France. Cela se traduit par une action associative essentiellement sociale en France visant à garantir l'accès aux droits fondamentaux dans une perspective de séjour provisoire, et par une action plus économique en Roumanie pour favoriser la réinsertion de ces personnes dans leur pays d'origine. D'autres acteurs ont avant tout une vision de la mobilité comme droit fondamental qui doit s'accompagner d'un droit à l'intégration au sein des pays d'accueil dans une Union Européenne de libre-circulation. Concernant les Roms, cette intégration serait rendue difficile non pas par une absence de volonté de leur part mais par des facteurs externes d'ordre socio-économique et politique, auxquels l'action associative tente de remédier.

A. Favoriser l'accès effectif aux droits fondamentaux de migrants économiques qui ne seraient pas voués à s'installer en France

Parmi les différentes manières possibles d'appréhender la mobilité des Roms roumains vivant en France, l'association Roms Action a retenu principalement une analyse qui la définit comme strictement utilitaire et économique. La mobilité serait utilisée par les Roms comme outil permettant de gagner de l'argent pour améliorer leurs conditions de vie en Roumanie, où l'accès aux ressources économiques est très restreint, en particulier pour la population rom. Selon cette analyse, la plupart des Roms migrants n'auraient pas pour projet de s'installer durablement en France et ne chercheraient donc pas à s'intégrer dans la société française. Toutefois, ces personnes ne sont pas des nomades sans attaches territoriales pour qui la mobilité serait un mode de vie, et qui ne voudraient s'intégrer nulle part. Au contraire, Roms Action les considère avant tout comme des Roumains, qui souhaiteraient être intégrés dans leur propre pays mais qui sont souvent exclus du système économique en raison notamment des discriminations qu'ils subissent. Pour Roms Action, l'intégration des Roms migrants dans la société française, si elle doit être rendue possible pour ceux qui le souhaitent, ne serait qu'une solution illusoire par rapport au problème majeur que rencontrent les Roms, c'est à dire le non-respect du droit fondamental à vivre dans la dignité et à être intégré dans son propre pays.

En fait, l'association Roms Action établit une distinction entre trois catégories de Roms migrants présents dans l'agglomération grenobloise, en fonction de leurs projets d'avenir : ceux qui ont pour projet de s'installer en France, ceux qui sont venus en France pour trouver les moyens de financer un projet en Roumanie (achat ou rénovation d'une maison, par exemple) et ceux qui n'ont aucun projet d'avenir et qui ne sont là que pour tenter d'échapper à la misère. Cette troisième catégorie représenterait la majorité des migrants roms de Roumanie. Hormis les personnes, apparemment très minoritaires, qui sont perçues par l'association comme appartenant à la première catégorie et qui nécessiteraient un accompagnement dans leurs démarches d'intégration, les Roms migrants n'auraient donc pas vocation à rester en France. L'activité de Roms Action en France est donc plutôt tournée vers l'accueil et la médiation, dans une perspective provisoire. L'association, qui ne veut pas inciter les Roms à rester à tout prix sur le territoire français, tente par ailleurs de développer des projets

économiques en Roumanie pour permettre aux Roms migrants qui le souhaitent de pouvoir s'insérer économiquement dans la société roumaine. Cette association travaille dans une logique de partenariat avec les pouvoirs publics, en partie grâce à des conceptions convergentes sur l'immigration.

1. Accueillir les Roms migrants dans une perspective provisoire

Les Roms roumains qui arrivent à Grenoble sont souvent sans ressources et ne connaissent pas les lieux. Quelle que soit leur situation et leurs motivations, la première mission de l'association est de les accueillir et de les accompagner vers les différentes structures existantes pour leur permettre de satisfaire leurs besoins fondamentaux. Il s'agit donc surtout d'un travail social en France, mais qui se veut provisoire car l'association ne veut pas maintenir les Roms dans une situation de dépendance. Etant donnée la précarité de leur situation, elle les incite plutôt à développer des projets de retour en Roumanie, à moins qu'ils n'aient véritablement la volonté de s'installer en France.

a) Un travail de médiation plutôt que d'intégration

Les associations et réseaux qui travaillent spécifiquement avec les Roms migrants se considèrent souvent comme des médiateurs entre les Roms migrants et les différents acteurs qu'ils sont amenés à rencontrer dans leur vie quotidienne, notamment pour l'accès à leurs droits fondamentaux (santé, droits sociaux, scolarisation...). Il s'agit bien-sûr des administrations et des services sociaux, mais aussi des associations locales caritatives qui travaillent avec un public diversifié dont les Roms ne représentent qu'une petite partie. Pour les acteurs associatifs, cette médiation répond à un double besoin. D'une part, les Roms migrants ont besoin d'être guidés – au moins dans un premier temps – pour connaître les dispositifs existants et les structures où ils doivent se rendre. D'autre part, les acteurs sociaux, administratifs ou encore les membres d'associations plus généralistes ont parfois du mal à appréhender cette population, en raison d'un comportement atypique de sa part, d'une communication rendue difficile en raison des barrières linguistiques ou des représentations mentales qu'ils ont des Roms. La médiation se décline donc principalement sous deux aspects : l'accompagnement, notamment physique et éventuellement linguistique, des Roms dans leurs démarches, mais aussi le rôle de référents, voire d'éducateurs, ou en tout cas d'interlocuteurs privilégiés endossé par les membres de l'association par rapport aux autres acteurs, pour toutes les questions concernant les Roms roumains. Le travail de médiation,

d'accompagnement constitue une des activités principales de l'association Roms Action. En effet, les bénévoles, peu nombreux, et la salariée accompagnent individuellement les Roms migrants dans toutes les démarches qu'ils ont à accomplir, notamment pour des visites à l'hôpital ou chez le médecin, des rendez-vous à la caisse d'allocations familiales ou encore l'inscription des enfants à l'école. Ces activités font également partie des missions du réseau Solidarité Roms de Saint Etienne, mais y prennent proportionnellement moins de place en raison du nombre de bénévoles impliqués mais aussi de priorités associatives différentes. L'accompagnement systématique des Roms, notamment pour les démarches liées à la santé, ne fait pas l'unanimité au sein de Roms Action car il ne favorise pas l'autonomie des personnes et prend beaucoup de temps, mais les bénévoles qui oeuvrent sur le terrain continuent à le pratiquer car ils sont convaincus que les Roms ne feraient pas la démarche d'aller chez le médecin par exemple s'ils n'étaient pas accompagnés, ou que les barrières linguistiques ou culturelles seraient trop importantes. Par ailleurs, la demande de médiation provient aussi des acteurs sociaux eux-mêmes, services sociaux, de santé ou associations. Par exemple, certaines assistantes sociales ou sage-femmes préfèrent qu'un représentant de l'association soit présent lors de leurs rendez-vous avec les Roms afin de faciliter les échanges. De plus, l'association essaie d'informer les acteurs sociaux, publics et associatifs sur la question des Roms migrants en général et de « changer leur regard » sur cette population.

A l'inverse, Roms Action représente également un point de repère pour les Roms migrants, qui n'hésitent pas à téléphoner à la salariée dès qu'ils rencontrent un problème. L'association, qui refuse théoriquement le principe de l'assistance, est donc sans cesse soumise à un paradoxe par son action même : tout en considérant les Roms comme personnes dépendantes qu'il faudrait responsabiliser davantage, elle les maintient dans un certain degré de dépendance. Par ailleurs, la traduction apparaît nécessaire pour une partie des migrants, qui ne comprennent pas le français, mais elle entretient aussi le sentiment de ne pas avoir besoin d'apprendre le français. Toutefois, ceci n'est pas contradictoire avec les représentations de l'association, qui considère leur présence sur le territoire français comme provisoire et n'axe donc pas son travail prioritairement sur l'intégration et l'apprentissage de la langue (même si cet apprentissage est rendu possible pour ceux qui le souhaitent par un partenariat avec un centre social). Mais l'association est en quelque sorte prisonnière de sa manière de fonctionner et de ses représentations dans la mesure où beaucoup de Roms restent finalement sur le territoire grenoblois, même si certains font régulièrement des allers-retours en

Roumanie, et une partie d'entre eux demeurent dépendants de Roms Action. Les bénévoles et la salariée se sentent submergés par toute cette demande, renforcée par l'arrivée récente de familles avec enfants. En outre, l'association Roms Action est devenue la structure de référence contactée par les autres acteurs sociaux ou associatifs lorsqu'ils rencontrent des problèmes, notamment de compréhension, avec les Roms. La salariée et fondatrice de l'association, qui les connaît bien et partage aussi certains de leurs codes culturels du fait de son origine roumaine, permet d'interpréter leurs comportements et de faire le lien avec les autres acteurs. Elle fait éventuellement passer des messages aux Roms de la part des autres acteurs, lorsque ceux-ci lui font des remarques sur la conduite de certaines personnes. Mais en agissant de la sorte, elle évite aussi une relation directe entre les Roms et les autres acteurs, les maintenant dans une vision de personnes « différentes ». Le rôle de médiation ne se réduit donc pas à l'accompagnement mais se double d'un véritable rôle d'interprétariat (linguistique et culturel) et aussi d'un « rôle éducatif » selon la Présidente de l'association. Roms Action exercerait ainsi une mission pédagogique envers les Roms, ainsi qu'un travail d'information envers les autres acteurs dans le but de « changer leur regard » sur une population qu'ils connaissent peu afin de favoriser un travail en partenariat ou en réseau.

b) Travail en réseau avec les associations humanitaires

En effet, Roms Action n'est pas la seule association à travailler avec les Roms migrants dans l'agglomération grenobloise, même si c'est bien elle qui coordonne l'action envers cette population et assure la médiation avec les différents acteurs. Toute personne qui cherche à se renseigner sur la situation des Roms à Grenoble est d'ailleurs immédiatement orientée vers elle par les autres associations grenobloises, qui affirment pourtant qu'« il n'y a pas qu'une association qui s'occupe d'eux ». Roms Action est insérée dans un collectif local d'associations luttant contre la pauvreté et l'exclusion, qui permet de coordonner l'accueil des différents publics et les actions menées par l'ensemble des acteurs. Il s'agit essentiellement de structures d'accueil visant à répondre aux besoins fondamentaux des personnes (nourriture, vêtements, accès à l'eau, à la santé pour Médecins du Monde). Certaines de ces associations font également partie du Conseil d'Administration de Roms Action, ce qui facilite le travail en réseau. Mais il est clair que concernant les Roms migrants, le travail en réseau se structure autour de l'association Roms Action. C'est elle qui oriente et accompagne les Roms vers les autres associations en fonction de leurs besoins et qui reste l'interlocuteur privilégié en cas de besoin.

L'association Roms Action travaille donc en réseau et tisse de nombreux partenariats, tout comme le Réseau Solidarité Roms de Saint-Etienne. Cependant, on peut noter la différence de nature entre les partenaires de l'un et de l'autre, qui est assez révélatrice d'une différence dans l'appréhension de la question des Roms migrants. En effet, si ces deux acteurs associatifs ont des partenaires communs, notamment parmi les associations d'aide aux plus démunis comme le Secours Catholique, les associations membres et partenaires du réseau stéphanois sont plus diversifiées. Certaines d'entre elles, à l'exemple d'ATTAC, du Réseau Education Sans Frontières (RESF) ou encore de Droit au Logement (DAL) agissent essentiellement dans la sphère politique et revendiquent un droit à l'intégration de tous. A l'inverse, le réseau grenoblois est plutôt un réseau d'aide aux personnes en grande difficulté sociale. La grande majorité de ces associations oeuvrent au niveau social ou humanitaire et paraissent moins politisées (à l'exception de la Ligue des Droits de l'Homme, avec laquelle Roms Action souhaiterait travailler davantage). Un partenariat d'un autre type a toutefois été tissé récemment avec une association de lutte contre le chômage, pour aider certaines personnes roms à trouver un emploi, mais l'absence de résultats tangibles conforte les bénévoles de Roms Action dans l'idée que la plupart des Roms n'ont pas d'avenir en France. Les actions principales de Roms Action et de ses partenaires envers la population rom migrante présente sur le territoire grenoblois restent donc de l'ordre de l'accueil plus que de l'intégration, et répondent essentiellement à une urgence humanitaire, tandis que le réseau stéphanois ajoute à cette même action une dimension plus militante en faveur de l'intégration.

Si Roms Action agit plutôt en faveur de l'accueil que de l'intégration, c'est aussi parce que ses membres estiment que les Roms roumains n'ont pas forcément envie de s'installer durablement sur le territoire français, ni même intérêt à le faire.

c) Ne pas inciter les gens à rester à tout prix

Contrairement à d'autres associations qui défendent avant tout le droit au séjour et le droit à l'intégration des Roms migrants, Roms Action ne souhaite pas encourager par son action les Roms migrants à rester sur le territoire français car elle pense que ce n'est pas la meilleure solution ni pour eux ni pour la société française, qui ne serait pas en mesure d'intégrer l'ensemble de ces personnes. Les obstacles apparaissent trop nombreux et inciter les gens à rester alors qu'ils n'ont pas de projets ici risquerait de les maintenir dans les conditions de vie indignes qu'ils subissent actuellement. De plus, beaucoup de ces personnes ne parlent pas français, et ne souhaiteraient pas réellement s'installer sur le territoire français. Aux débuts de

l'association, les Roms roumains arrivaient plutôt à Grenoble avec leur famille, mais Roms Action a fait en sorte de modifier cette tendance. Ainsi, selon les propos d'une bénévole et ancienne présidente de Roms Action : « *Il y a eu tout un travail de Roms Action pour les dissuader d'emmener leurs enfants, pour leur dire que la place des enfants n'était pas ici, à faire la manche.* »⁴⁸. Cet exemple montre que l'association considère bien la mobilité rom comme une mobilité de type utilitaire, qui se soldera probablement par un retour en Roumanie. Dans le cas contraire, l'association aurait insisté sur la nécessité de scolariser les enfants en France plutôt que sur l'inutilité les entraîner dans l'aventure migratoire de leurs parents. Que cela soit dû ou non à cette sensibilisation menée par Roms Action sur la question de la place des enfants, une grande partie des Roms migrants présents actuellement dans l'agglomération grenobloise ont laissé leur famille, et notamment leurs enfants, en Roumanie, ce qui contribue aussi à alimenter les mouvements pendulaires de ces personnes entre la France et la Roumanie. Cependant, depuis l'entrée de la Roumanie dans l'Union Européenne, les bénévoles ont noté un retour des familles, mais cette fois, la situation est différente puisqu'il s'agirait plutôt de familles « qui veulent s'installer ».

Par ailleurs, lorsque les Roms migrants sont expulsés d'un terrain, réquisitionné par la commune ou par un propriétaire privé, Roms Action ne fait plus la démarche de rechercher avec eux un autre lieu de vie, en partie parce que les bénévoles ne voient pas l'intérêt de les aider à rester en France pour poursuivre dans cette voie et continuer à vivre dans les mêmes conditions (« *Ils n'ont pas de projet* », « *en France soit c'est complètement bouché, soit ils ne veulent pas rester* »). Au contraire, ils orientent les personnes qui le souhaitent vers les aides au retour de l'ANAEM afin qu'ils puissent bénéficier d'aides financières pour regagner la Roumanie, alors même qu'ils ne sont pas dupes de ce système d'aides qui se solde le plus souvent par un retour en France quelque temps plus tard. Jusqu'à présent, les Roms migrants installés dans l'agglomération grenobloise ne recevaient pas d'Obligations de Quitter le Territoire Français (OQTF) contrairement à d'autres villes comme Saint-Etienne. Cependant, certaines expulsions de terrains et plus encore, la fin du dispositif hivernal qui permettait à certaines familles de bénéficier d'un hébergement du conseil général constituent selon les bénévoles des expulsions « de fait » du territoire français. En effet, ces familles n'ont pas de solutions alternatives de relogement et ne peuvent pas vivre dans la rue avec des enfants. Elles sont donc contraintes de repartir en Roumanie. Si l'association Roms Action parvient parfois à trouver des solutions d'hébergement pour les familles en partenariat avec les pouvoirs publics,

⁴⁸ Entretien avec B.G., bénévole de Roms Action, 22 mai 2008.

cela n'est pas toujours le cas. Du fait de cette logique de partenariat, elle choisit de rester dans les limites de la légalité et de ne mobiliser les médias que de façon exceptionnelle, quitte à ce que certaines familles soient obligées de retourner en Roumanie lorsqu'aucune autre solution n'a pu être trouvée.

Roms Action demande par ailleurs l'acquisition d'un terrain qui serait dédié à l'accueil des Roms afin de créer des conditions de vie plus décentes, d'éviter cette instabilité permanente liée aux expulsions, mais aussi les illusions données par un logement « en dur » octroyé provisoirement par le conseil général et qui ne motiverait pas les familles à réfléchir à des solutions plus pérennes. Ainsi, un terrain aménagé fournirait aux Roms migrants des conditions plus propices à l'élaboration de projets d'avenir leur permettant de s'intégrer à long terme dans la société française ou dans la société roumaine. C'est surtout cette deuxième option qui est envisagée par Roms Action puisque, comme nous l'avons vu, l'intégration dans la société française semble improbable pour la majorité des gens, d'une part parce qu'ils n'auraient pas la volonté de vivre en France et donc de faire des efforts pour s'intégrer, et d'autre part parce que les obstacles à l'intégration sont très nombreux y compris pour les personnes qui sont déterminées à s'intégrer. Alors que le travail de Roms Action en France, principalement tourné vers l'action sociale ponctuelle et la médiation, semble trouver ses limites dans la durée, l'association a décidé de développer des actions à plus long terme en Roumanie.

2. Développer les micro-projets économiques en Roumanie pour permettre aux Roms de s'intégrer à la société roumaine

Si l'association est globalement favorable à la réinstallation des Roms migrants qui le souhaitent dans leur pays d'origine, elle pense que ce retour nécessite un véritable accompagnement pour permettre une insertion durable dans la société roumaine. Sinon, cela reviendrait à nier les difficultés qui ont poussé les Roms à quitter leur pays et les inciterait à revenir en France. C'est pour cela que Roms Action a choisi de développer avec certains Roms migrants des projets individuels ou familiaux de réinsertion économique en Roumanie.

a) La question de l'aide au retour

Alors que d'autres associations pensent qu'il faut avant tout permettre aux Roms migrants de rester sur le territoire français dans les meilleures conditions possibles et considèrent l'aide au

retour comme une sorte de tabou, Roms Action a décidé de mettre en place des projets de retour, ou projets de vie en Roumanie des Roms migrants qui le souhaitent. Cette action part de l'idée que la migration des Roms est subie et qu'elle a avant tout un but économique. C'est aussi un point de vue politique dans le sens où elle suggère que la situation d'exclusion dans laquelle sont enfermés de nombreux Roms en Roumanie pourrait être résolue par une insertion économique de ces personnes. Cette exclusion est en partie due à la persistance de fortes discriminations, que les membres de l'association ont pu constater lors de leurs voyages en Roumanie ou dans leur travail pour aider les Roms à développer leurs projets et qui rendent difficile la mise en œuvre de toute initiative de la part de la population rom. Néanmoins, la discrimination est aussi alimentée par la situation d'exclusion des Roms en Roumanie : les Roms sont vus comme des personnes qui coûtent cher au pays puisque beaucoup d'entre eux sont sans emploi et perçoivent des aides sociales. La visibilité de leur misère, le recours à la mendicité et l'état de délabrement de certains quartiers ou villages roms participent au processus de discrimination des Roms au sein de la population roumaine. C'est pour cette raison que Roms Action pense lutter de façon indirecte contre la discrimination en favorisant l'insertion économique des Roms en Roumanie, ce qui permettrait aussi de limiter leur émigration.

Le projet de Roms Action rejoint sur certains points l'analyse de l'immigration présente dans les discours officiels de l'Etat et de certains pouvoirs publics locaux qui considèrent ce type d'immigration comme un problème pour la France comme pour les migrants eux-mêmes, qui vivent dans des conditions misérables et indignes sur le territoire français. La différenciation entre différentes catégories de migrants en fonction de leur capacité et de leur volonté d'intégration participe à ce même raisonnement. Les autorités publiques affirment agir aux sources de ce problème en permettant aux migrants qui le souhaitent de bénéficier d'une aide publique pour se réinsérer dans leur société d'origine. Ainsi, les « rapatriements humanitaires » en Roumanie et les « aides au retour » sont présentés comme des mesures généreuses puisqu'ils seraient librement consentis par les personnes concernées. De plus, il s'agirait de mesures volontaristes permettant d'accompagner le retour de ces migrants, que la France n'abandonnerait pas à leur sort une fois quitté le territoire français. L'ANAEM s'est en partie constituée sur ces bases. Alors que cette agence est très critiquée par la plupart des associations de solidarité avec les immigrés, et en particulier les Roms migrants, ce n'est pas son principe-même qui est remis en cause par Roms Action, puisque leurs objectifs semblent a priori assez proches. Il s'agit en effet de permettre aux migrants qui en font la demande de

rentrer dans leur pays et de bénéficier d'un soutien financier et d'un accompagnement humain, pour leur permettre de s'intégrer dans leur société d'origine, notamment grâce à des projets d'insertion économique. Cependant, l'ensemble des associations, y compris Roms Action, constatent que les dispositifs d'aide au retour proposés par l'ANAEM ne correspondent pas à ses objectifs affichés. Tout d'abord, le caractère volontaire de ces départs est remis en cause par les pressions psychologiques de la part de la police ou de l'ANAEM qui précèdent aux « retours humanitaires ». De plus, les aides au retour représentent certes des sommes d'argent non négligeables par rapport à leur situation matérielle et au revenu moyen en Roumanie, mais une fois de retour dans leur pays, les personnes ne bénéficient d'aucun suivi effectif pour les aider dans leur réinsertion. L'ANAEM propose l'octroi de financements plus conséquents, pouvant atteindre 3000€, pour aider les migrants ayant un véritable projet économique en Roumanie. Dans les faits, cet argent est rarement perçu par les immigrés de retour dans leur pays⁴⁹. Roms Action, tout comme d'autres associations, a ainsi essayé de monter un projet en partenariat avec l'ANAEM, pour pouvoir profiter de ces financements, mais ce projet est actuellement dans l'impasse. La fiabilité de l'ANAEM et de ses partenaires en Roumanie est donc fortement mise en doute par le secteur associatif français. Pour Roms Action, les aides au retour et surtout les aides à la réinsertion de l'ANAEM partent donc d'une bonne idée, conforme à ses propres représentations de la mobilité des Roms roumains et de la solidarité, mais cependant « *ce n'est qu'une vitrine* »⁵⁰. De plus, cette « *jolie vitrine* » aurait même des effets destructeurs sur les Roms migrants et compliquerait le travail des associations en France car l'échec des projets de retour des Roms migrants engagés avec l'ANAEM ferait perdre espoir à ces personnes qui croyaient en un retour possible et à une réinsertion économique en Roumanie : « *Au bout d'un certain temps, les Roms reviennent. Et c'est difficile de travailler sur des projets avec ces gens-là. Comme ça n'a pas fonctionné, ils sont encore plus déçus* ».

b) Des projets individuels

Roms Action essaie donc d'agir concrètement pour aider les Roms migrants à construire des projets d'activité économique dans leur pays. Il s'agit avant tout de projets individuels ou familiaux (petite entreprise de maçonnerie, élevage...), visant à intégrer des *individus* dans un système économique, et non d'une lutte collective pour intégrer une *communauté* à la société et combattre les discriminations à un niveau plus global, même si comme nous venons de le

⁴⁹ Entretien avec F.R., Présidente de Roms Action, 29 mai 2008 : « *le problème, c'est que là-bas il n'y a pas de structure. L'ANAEM ne débloque la somme que si le projet débute. Donc il y a des sommes énormes versées à l'ANAEM Roumanie qui restent bloquées, faute de personnel. Ils n'ont pas assez de moyens* ».

⁵⁰ Entretien avec F.R., Présidente de Roms Action, 29 mai 2008

voir, la lutte contre les discriminations est un objectif indirect de ce type de projets. Le caractère individuel de ces projets est critiqué par d'autres acteurs notamment associatifs puisque la charge de travail et les financements impliqués paraissent disproportionnés par rapport aux familles bénéficiaires (ils n'ont par exemple concerné que trois familles en 2007). L'échelon du micro-projet individuel et familial est toutefois revendiqué par Roms Action puisqu'« *il faut bien commencer par quelque part* ». D'autre part, il s'agirait du niveau d'action le plus pertinent car l'intégration sociale est perçue comme un processus individuel, comme une conséquence de l'insertion économique des individus. L'initiative du projet doit venir des personnes elles-mêmes et non de l'association, afin de les responsabiliser et de les impliquer réellement dans leur propre avenir, ce qui est déjà un premier pas vers l'intégration. Cela signifie que les bénéficiaires, dont le nombre est effectivement restreint, sont choisis en fonction de leur capacité à construire un projet et à le mener sur le long terme, ce qui implique que les familles sélectionnées ne soient pas trop déstructurées.

Le travail de Roms Action consiste donc à aider ces personnes présentes sur le territoire français (ou déjà reparties) à construire leur projet d'avenir en Roumanie, puis à les accompagner en créant des partenariats avec des associations et institutions locales sur place. L'association participe aussi au collectif Romeurope, qui lutte pour la non-discrimination au niveau global, mais le moyen le plus efficace de lutter contre cette discrimination lui semble être l'action concrète en faveur de l'insertion économique des individus dans leur pays d'origine. En effet, les textes juridiques contre la discrimination et en faveur de l'intégration des Roms existent déjà en Roumanie au niveau national ainsi qu'au niveau européen et international. Cependant, dans les faits, l'insertion des individus reste difficile et c'est donc sur ce plan pratique que l'association souhaite faire changer les choses. De plus, la directrice de Roms Action doute de l'existence des Roms aujourd'hui comme communauté culturelle à part entière en Roumanie. En effet, les Roms seraient presque totalement imprégnés de la culture roumaine (notamment en ce qui concerne la religion, la cuisine etc.), d'autant plus que l'histoire de la Roumanie et en particulier la période communiste les a poussés à l'assimilation. De leur culture propre, il ne demeurerait plus que l'usage de la langue rromani. Les principales spécificités de cette population seraient donc davantage liées à la marginalisation socio-économique dont sont victimes une grande partie d'entre eux, et qui n'a rien de culturel – d'ailleurs, parmi les Roms qui ont réussi à améliorer leur situation économique et à s'intégrer véritablement dans la société roumaine, beaucoup auraient renoncé à s'identifier comme membres de la minorité rom.

Les projets d'aide au retour développés par Roms Action sont donc essentiellement d'ordre économique, mais ils comprennent aussi un travail sur l'habitat, pris en charge par l'association parisienne Habitat-Cité, partenaire de Roms Action, afin que l'insertion économique se traduise aussi par une amélioration concrète des conditions de vie. De plus, Roms Action espère que les résultats de ces projets individuels et familiaux auront une influence non seulement sur la famille directement concernée, mais aussi sur le reste de la communauté. D'autres personnes roms pourraient ainsi reprendre confiance en voyant qu'il est possible de s'insérer économiquement en Roumanie alors que les perspectives d'avenir de ces personnes seraient actuellement très limitées, d'où le recours de certains à l'émigration comme ultime tentative pour améliorer leurs conditions de vie. Le projet de création d'une entreprise de fabrication de briques est également un exemple de projet qui pourrait avoir des conséquences pour toute une communauté, en permettant à des Roms d'accéder à des emplois mais aussi d'améliorer leur conditions d'habitat.

c) Les difficultés d'une petite association locale

Si les deux principaux axes de travail de Roms Action, à savoir l'action sociale (accueil et médiation) en France et le travail de réinsertion économique en Roumanie, participent à une même logique et sont complémentaires, cette petite association implantée localement, avec peu de bénévoles, a des difficultés à agir sur ces deux plans en même temps. En effet, les projets en Roumanie sont essentiellement portés par deux membres de l'association, dont la directrice. D'après les bénévoles de l'association, il y a peu de structures associatives en Roumanie sur laquelle Roms Action pourrait s'appuyer, et l'ANAEM ne représente pas non plus un partenaire fiable. Or, le travail à distance avec la Roumanie n'est pas simple malgré la présence sur place d'une salariée de l'association Habitat Cité pendant une partie de l'année et les voyages ponctuels de Roms Action. La discrimination envers les Roms ne facilite pas non plus l'aboutissement des projets. Par ailleurs, la directrice est aussi la personne qui coordonne les actions de l'association en France, qui connaît la situation de chacun et qui est appelée par les Roms migrants ou les structures partenaires dès qu'il y a un problème. Il lui est donc difficile de gérer tous ces dossiers à la fois.

Le mode de fonctionnement de Roms Action est en effet plus proche de la gestion de problèmes, en France comme en Roumanie, que du militantisme, puisque les bénévoles – dont l'engagement n'est aucunement remis en cause – agissent davantage dans le but d'aider et d'accompagner des individus que dans l'idée de défendre une cause collective. Le travail en

France serait proche de celui d'un éducateur spécialisé selon la salariée, qui souhaiterait d'ailleurs que l'association puisse embaucher un travailleur social, tandis que pour la Roumanie, il s'agit réellement d'une gestion de projets qui demande également des compétences particulières et une certaine connaissance de la langue roumaine. D'ailleurs, l'association envisage de demander des subventions pour créer un nouveau poste de salarié, qui serait chargé plus spécifiquement du suivi des projets économiques en Roumanie. Cette professionnalisation des activités de l'association en France comme en Roumanie explique en partie les difficultés qu'elle rencontre pour recruter des bénévoles. Son effectif réduit pose problème par rapport aux objectifs que se donne l'association, mais également pour la pérennité de ses activités. En fait, la directrice, elle-même salariée, estime que les actions menées par Roms Action peuvent difficilement être prises en charge par des bénévoles, soit parce qu'elles exigent un investissement en temps très important, soit parce que le type d'activités ne correspondrait pas à ce que recherche un bénévole. Mais des points de convergence entre la vision de certains pouvoirs publics et les représentations de Roms Action sur la mobilité des Roms de Roumanie, ainsi que cet aspect gestionnaire, professionnalisé de l'association ont rendu possible un travail en partenariat avec les pouvoirs publics, qui conduit l'association à poursuivre d'autant plus volontiers dans cette voie.

3. Gérer la situation des Roms migrants en partenariat avec les acteurs publics

Le partenariat avec les pouvoirs publics fait partie intégrante des activités de Roms Action, il en est même un des moteurs. Les représentations communes valorisant l'approche individuelle au cas par cas et les retours en Roumanie de certaines personnes facilitent ce partenariat. Sur le plan national, on remarque également que les collectivités dans lesquelles des partenariats ont pu être mis en place entre associations et pouvoirs publics élus sont celles qui sont gouvernées majoritairement par des élus de gauche. C'est le cas dans les communes de l'agglomération grenobloise où sont installés la plupart des Roms migrants ainsi qu'au Conseil Général de l'Isère. Le dialogue semble donc a priori plus facile qu'avec des élus UMP qui soutiendraient les actions répressives du gouvernement et chercheraient avant tout à se débarrasser du problème, comme à Saint-Etienne où le réseau de solidarité avec les familles Roms attend beaucoup du changement de majorité municipale. A Grenoble, la coopération entre les pouvoirs locaux et l'association Roms Action semble bénéficier à l'ensemble des acteurs.

a) *Représentation des Roms auprès des pouvoirs publics et négociations au cas par cas*

Roms Action a d'abord une mission de diffusion de l'information auprès des pouvoirs publics locaux, qui connaissent mal la population rom migrante et ne savent donc pas très bien comment l'appréhender. Ainsi, selon les membres de l'association, il s'agit d'un rôle « pédagogique » qui vise à changer le regard des pouvoirs publics sur les Roms, afin de pouvoir construire des actions communes et améliorer leur situation de façon conjointe sur le territoire de l'agglomération grenobloise. Par son action de terrain, Roms Action a ainsi développé une certaine expertise qui lui permet d'être un interlocuteur légitime des acteurs publics dans ce domaine. Les membres de l'association se considèrent en quelque sorte comme les représentants des intérêts des Roms migrants lors des négociations avec les pouvoirs publics. Malgré sa volonté de responsabiliser les Roms en les incitant à décider eux-mêmes des projets d'avenir qu'ils souhaiteraient mettre en œuvre, l'association agit en effet sur le territoire grenoblois *pour des bénéficiaires* dans la mesure des possibilités offertes par l'Etat et les collectivités territoriales, plutôt qu'*avec des individus-acteurs* qui souhaiteraient et pourraient légitimement se mobiliser pour revendiquer un droit à l'intégration.

Ce travail d'information des acteurs publics semble fructueux, si l'on en croit la Présidente de Roms Action : « *Ça facilite le travail : certaines prises en charge au niveau de l'hébergement n'étaient pas pensables il y a 2-3 ans* ». Tout comme les pouvoirs publics ont besoin de l'expertise de Roms Action pour mieux comprendre les enjeux liés à la situation des Roms migrants et être en mesure de gérer ces enjeux sur leur territoire, Roms Action a donc besoin de ce partenariat avec les pouvoirs publics, sans quoi une grande partie de ses activités ne pourraient être menées. En effet, l'association négocie par ailleurs de façon bilatérale avec les pouvoirs publics pour trouver des solutions d'hébergement voire des dispositifs destinés à faciliter l'intégration, notamment des quelques familles qui souhaitent s'installer durablement sur le territoire français (Roms Action cherche en effet à établir une sorte de diagnostic de la situation individuelle des Roms migrants présents à Grenoble, en fonction de leur capacité et surtout de leur volonté à s'intégrer dans la société française). Par exemple, une famille avec quatre enfants a pu être hébergée dans un hôtel, puis dans un appartement, aux frais du Conseil Général de l'Isère. Cette situation reste instable car le Conseil Général exige désormais que le père de famille trouve un emploi, sans quoi cette solution provisoire d'hébergement ne sera pas reconduite. Même si cet accès à l'emploi reste difficile, cet hébergement temporaire fournit tout de même des conditions plus propices à la recherche

d'emploi que la vie sur le terrain insalubre où la famille se trouvait avant l'arrivée du dernier enfant. Par ailleurs, la municipalité de Saint Martin d'Hères a accepté de prendre en charge l'hébergement de deux familles suite à l'expulsion de leur lieu de vie. Une partie du travail de Roms Action s'effectue donc en co-gestion avec les pouvoirs publics, dans un souci d'efficacité⁵¹. Alors que dans d'autres régions de France, les associations ou collectifs qui travaillent avec les Roms migrants agissent plutôt comme un contre-pouvoir par rapport à des autorités publiques qui restent sourdes à leurs interpellations, Roms Action, dont une partie des activités sont co-gérées ou co-financées par les pouvoirs publics, se considère davantage comme une structure compétente pour effectuer une mission de service public et orienter l'action publique dans un domaine délaissé et peu connu par les institutions.

b) L'action associative comme mission de service public

Le travail de Roms Action peut être vu comme une sorte de délégation de services publics dans la mesure où l'association est en grande partie financée par des fonds publics, à travers des subventions aux différents projets, mais aussi à travers le financement d'un poste salarié à mi-temps. Ces moyens publics ne paraissent pas suffisants à l'association pour lui permettre de remplir ses objectifs, alors que le fait même qu'elle soit financée par les pouvoirs publics signifie une reconnaissance de son activité, jugée compatible avec les objectifs publics, notamment au niveau local. L'absence de local permanent est notamment perçue comme un problème important, puisqu'un tel lieu permettrait de rencontrer les Roms dans de meilleures conditions en vue d'élaborer un diagnostic des situations individuelles et de réfléchir à des projets à long terme. Toutefois, cette absence de lieu est momentanément comblée par le prêt hebdomadaire d'un local par une association partenaire.

Selon les statuts de l'association, Roms Action a pour mission « *l'accompagnement social spécialisé auprès de la population étrangère d'origine rom* », une mission peu prise en charge par les institutions publiques. Ainsi, les bénévoles de Roms Action sont les seuls acteurs à se rendre sur les terrains occupés par les Roms migrants, qui sont par ailleurs rarement en contact avec des travailleurs sociaux extérieurs à l'association. Les acteurs publics semblent considérer que cette association est la structure la plus adaptée pour gérer les problèmes des Roms migrants – ou le problème des Roms migrants – du fait notamment des compétences qu'elle a acquises sur le terrain et de la compréhension de la langue roumaine par certains membres de

⁵¹ Entretien avec F.R., Présidente de Roms Action, 29 mai 2008 : « *Il y a des endroits où ce sont purement les acteurs associatifs qui gèrent tout, et c'est un échec.* »

l'association comme la salariée. Outre son lien avec les pouvoirs publics, Roms Action travaille aussi en partenariat avec les structures publiques d'accueil telles que le Centre d'Accueil Municipal (CAM) et notamment son Pôle Hébergement d'Urgence (PHU), qui considère ce partenariat comme naturel étant donnée une convergence évidente des objectifs de ces deux structures. Le directeur du PHU souhaiterait d'ailleurs que Roms Action bénéficie de moyens publics supplémentaires afin d'établir de véritables diagnostics sur la situation des Roms migrants et de pouvoir susciter une réponse publique appropriée. Roms Action est donc relativement institutionnalisée dans la mesure où elle a réussi à se construire un espace d'action et une légitimité au niveau des institutions publiques locales.

Enfin, en dehors du partenariat bilatéral avec les acteurs publics, le réseau local d'associations luttant contre la pauvreté dans lequel est insérée Roms Action travaille en étroite collaboration avec les acteurs publics dans le but de coordonner leurs actions publiques et associatives en faveur des personnes les plus démunies. La mairie de Grenoble, la communauté d'agglomération, le Conseil Général ou encore des institutions publiques comme la DDASS (direction départementale des affaires sanitaires et sociales), le CCAS (centre communal d'action sociale) et le CAM sont ainsi impliqués dans le collectif des associations de bénévoles luttant contre l'exclusion et la pauvreté. La directrice de Roms Action parle ainsi « *d'entraide réciproque* » entre les associations et les institutions, qui participent donc bien à une même logique de gestion des problèmes sociaux, à une même mission de service public.

c) Une certaine résignation associative aux décisions publiques

Pour ne pas remettre en cause ce partenariat avec les pouvoirs publics, qui est aussi un des fondements de l'action associative de Roms Action, celle-ci évite de provoquer des scandales médiatiques lors des expulsions de terrains ou autour du non-respect des droits fondamentaux des Roms migrants dans l'agglomération grenobloise. Au cours de son existence, l'association n'a ainsi publié qu'un seul communiqué de presse, en octobre 2006, lors de l'évacuation d'un terrain où vivaient des Roms migrants, qui avait conduit à la destruction de tous les lieux de vie et à des arrestations. Outre la dénonciation de la violence et de l'absence de solution alternative de logement pour les Roms expulsés, ce communiqué accusait avant tout les pouvoirs publics de ne pas avoir consulté Roms Action avant d'agir : « *Aucun contact n'a été pris par les autorités avec la seule association, enregistrée en bonne et due forme, repérée et qui fait interface et*

médiation entre ce public permanent en migration transitoire et les pouvoirs publics. »⁵², « *Les associations compétentes dans le travail avec le public de ce pays qui au 1er janvier 2007 sera dans l'Union européenne demandent à être consultées pour la mise en place de solutions de vie pour cette population.* » Cela montre bien que Roms Action entend jouer le rôle de représentants des Roms migrants et, en tant qu'association « compétente », être associée aux décisions les concernant dans le but de trouver des solutions satisfaisantes pour l'ensemble des acteurs. Mais ce communiqué reste une exception dans l'histoire de Roms Action et, la plupart du temps, l'association ne remet pas en question publiquement les choix des autorités politiques. Par exemple, elle possède la preuve que des recommandations à caractère clairement discriminatoire envers les Roms roumains ont été adressés par les autorités publiques à certaines institutions d'accueil. Cependant, Roms Action n'a pas cherché à rendre publics ces documents pour alerter la société civile des discriminations dont sont victimes les Roms car cela ne correspondrait pas à la logique de partenariat dans laquelle elle inscrit son action : « Roms Action n'est pas une association qui crie sur la place publique », même si la lutte contre la discrimination et la sensibilisation des différents acteurs par rapport à la situation des Roms migrants font partie de ses missions.

La médiatisation ne fait pas partie des outils les plus volontiers utilisés par l'association, comme en témoigne sa relative absence des médias. Lors de la dernière évacuation d'un terrain à Saint Martin d'Hères, qui a été assortie d'OQTF pour les occupants des lieux, la présence médiatique a été très faible, l'événement a seulement donné lieu à un reportage télévisé de quelques minutes, au cours duquel l'existence de l'association Roms Action n'a pas été mentionnée. Ceci traduit une sorte de résignation de l'association aux politiques publiques, même si elle essaie aussi de les influencer en assurant la médiation entre les pouvoirs publics et les Roms. Plutôt que de lutter contre les expulsions sans solution de relogement par une opposition frontale aux pouvoirs publics locaux, Roms Action préfère avertir les Roms de la réquisition prochaine du terrain par la commune, afin de leur laisser le temps de trouver eux-mêmes une autre solution et éventuellement de se renseigner sur les possibilités d'aide au retour de l'ANAEM. Par ailleurs, leur logique de partenariat avec les pouvoirs publics les conduit à ne pas franchir les limites de la légalité, comme le font d'autres acteurs associatifs pour qui la légitimité de leurs revendications est supérieure à celle de la loi, qui ne respecterait pas un certain droit naturel des individus. Ainsi, au nom du droit au

⁵² Fontaine (38) : *Expulsion d'un terrain vague occupé par des Roms*, Communiqué de Roms Action, octobre 2006.

logement pour tous, ces acteurs vont aider les Roms migrants expulsés à chercher d'autres terrains à occuper ou à trouver des bâtiments inoccupés où ils pourraient vivre. Roms Action se refuse maintenant à agir ainsi et préfère négocier avec les institutions pour obtenir un hébergement d'urgence, ne serait-ce que pour un nombre réduit de personnes. Cela peut permettre à quelques familles d'avoir un toit et de se stabiliser un peu pour chercher un emploi ou élaborer des projets de vie en Roumanie. L'association réclame par ailleurs l'octroi d'un terrain légal qu'elle pourrait gérer elle-même, tout comme l'association « Une Famille Un Toit 44 » à Nantes, qui serait un intermédiaire entre les terrains insalubres sur lesquels vivent les Roms migrants dans l'attente d'une expulsion prochaine et le logement « en dur » du Conseil Général qui ne responsabiliserait pas assez les familles et les maintiendrait dans une situation de dépendance. En attendant, elle essaie de trouver des logements provisoires au cas par cas, en négociant de façon bilatérale avec les pouvoirs publics.

La vision de la mobilité des Roms roumains défendue par l'association Roms Action est celle d'une mobilité provisoire, utilitaire, qui vise avant tout à trouver des ressources, inaccessibles à la plupart des Roms en Roumanie, pour améliorer les conditions de vie de leur famille. Par conséquent, les activités de l'association en France sont essentiellement liées à l'accueil d'urgence, qui consiste en particulier à accompagner les Roms migrants vers les associations caritatives locales ainsi que vers les services sociaux et de santé, en attendant que leur situation soit stabilisée. Le caractère social de ces missions et la logique de partenariat avec les pouvoirs publics dans laquelle agit Roms Action en font une structure complémentaire aux services publics existants, qui prennent peu en compte cette population et ses spécificités. Dans une perspective de long terme, Roms Action tente de développer des projets de retour avec les Roms migrants, puisque le souhait de la plupart d'entre eux serait de pouvoir s'intégrer dans leur pays d'origine. Certaines actions de cette association visent aussi à aider l'intégration de certains Roms migrants en France lorsqu'ils sont réellement prêts à faire des efforts pour s'intégrer dans une perspective d'installation durable sur le territoire français, mais ces actions sont très ciblées et minoritaires.

A l'inverse, le réseau Solidarité Roms de Saint Etienne met d'abord l'accent sur le droit au séjour et à l'intégration de tous les Roms migrants, quel que soit leur projet, plutôt que sur leur droit au retour, et essaie de sortir les Roms de la marginalisation sociale, économique et politique dans laquelle ils sont enfermés, ce qui les exclut de la société française.

B. Accompagner vers l'intégration une population marginalisée

Selon le réseau Solidarité Roms de Saint Etienne, les Roms migrants ne seraient pas moins capables de s'intégrer à la société française que d'autres immigrés. Les obstacles à cette intégration ne seraient ni d'ordre culturel, ni dûs à une conception utilitaire de la mobilité mais résideraient plutôt dans les conditions socio-économiques particulières, dans lesquelles ils ont vécu en Roumanie et qu'ils subissent encore en France. Cette extrême marginalisation de la population rom migrante justifie un accompagnement associatif de ces personnes vers l'intégration. L'aide d'urgence et le rôle de médiateurs entre les Roms et les institutions publiques occupent une place importante dans les activités du réseau, du fait d'une situation humanitaire préoccupante, mais la priorité est donnée à l'intégration dans la société française à travers les différentes actions entreprises par l'association. Dans cette perspective, le réseau s'emploie à rendre leur dignité et leur capacité d'action à ces individus qui en auraient toujours été privés, d'où une action non pas *pour* les Roms migrants mais *avec* eux. Par ailleurs, l'amélioration de la situation socio-économique des Roms leur paraît nécessaire non seulement dans une optique humanitaire (comme c'est le cas dans toutes les associations qui travaillent avec les Roms) mais aussi dans le but de favoriser leur intégration. Enfin, l'intégration est perçue comme un processus interactif qui ne doit pas seulement venir des immigrés, mais aussi de la population dans laquelle ils souhaitent s'intégrer. Cela conduit le réseau à tenter d'impliquer les voisins et autres acteurs locaux dans une démarche de compréhension, puis d'acceptation et d'intégration de la population rom migrante.

1. Rendre leur dignité et leur capacité d'action à des individus marginalisés

Un des buts du réseau étant une intégration des Roms migrants dans la société, il s'agit d'abord de permettre à des individus marqués par le poids des discriminations, du rejet et de la marginalisation de reprendre leur destin en main. Cela a des conséquences non seulement dans les actions du réseau, mais d'abord dans la manière de mettre en place ces actions, c'est à dire dans les relations entre Roms et Gadjé et dans une implication au sein du réseau.

a) *Une certaine passivité des Roms, liée au poids de la discrimination*

De nombreux acteurs qui sont régulièrement en contact avec les Roms migrants évoquent une attitude de soumission de leur part, une demande constante d'assistance, un comportement qui traduit un sentiment d'infériorité. Cela est particulièrement gênant, désagréable voire énervant pour tous ceux qui voudraient les responsabiliser et les voir prendre leur destin en mains, que ce soit les acteurs associatifs ou les travailleurs sociaux. Le directeur du pôle hébergement d'urgence du CAM de Grenoble exprime ainsi ce sentiment de malaise qui rend difficile la communication et le travail commun : « *Les Roms m'agacent quand je les reçois ici, ils sont sans arrêt en train de s'excuser [...] , d'avoir honte. Pourtant ils ne sont pas responsables de cette discrimination. Ils doivent se mettre debout et arrêter avec cette culpabilité. Moi je ne donne rien à quelqu'un qui se comporte comme ça. C'est une sorte de culture de la culpabilité.* » Les bénévoles des associations comme Accueil des SDF ou Femmes SDF à Grenoble ressentent également une demande latente de la part des Roms, exprimée de façon plus ou moins explicite. Ce comportement est d'autant plus problématique pour les associations qu'il entretient les clichés du Rom mendiant passif et fainéant qui attend tout des autres mais ne fait pas d'effort lui-même pour sortir de sa situation. D'autres associations, comme l'association nantaise Une Famille Un Toit-44, expriment leur étonnement face à des personnes qui sont prêtes à accepter tout ce qu'on leur propose : « *les familles sont formidablement désarmantes dans leur capacité à dire OUI, à ne s'opposer à rien* »⁵³.

Les acteurs associatifs et certains acteurs sociaux expliquent cette attitude globale de soumission et d'attente non par la culture rom mais plutôt par l'histoire et le quotidien de cette population, marquée par les discriminations, les rejets en tous genres et une grande dépendance par rapport à la société. Comme nous l'avons vu, certains auteurs interprètent le manque de confiance en soi et l'attitude de soumission des Roms roumains aujourd'hui comme une réminiscence de la période de l'esclavage des Roms en Roumanie. La directrice de Roms Action, évoque quant à elle le rôle de la période communiste qui aurait « infantilisé » les Roms, peut-être plus encore que le reste de la population roumaine. Ce système aurait laissé des traces dans leurs comportements en les amenant à croire qu'il suffisait d'attendre pour que la solution à leurs problèmes apparaisse. Cependant, c'est surtout après la chute du système communiste que les Roms ont subi le plus de discriminations et ont été confrontés à des attitudes de rejet parfois violent qui les ont à nouveau confinés dans une

⁵³ Association Une Famille Un Toit 44, *Interventions auprès des familles tziganes dans le cadre d'actions partenariales, l'expérience de Nantes*, octobre 2005, p.10

image de communauté indésirable. A force d'être rejetés, certains Roms auraient donc intégré ce rejet dans leur attitude envers les Gadjé. De plus, la transition économique vers l'économie de marché qui a été une période difficile pour l'ensemble de la population roumaine, a exclu une grande partie des Roms de l'emploi, les plaçant dans une situation de dépendance complète par rapport à la collectivité, tant pour les allocations chômage et autres aides de l'Etat que par le recours à la mendicité. Cet état de dépendance ainsi que les discriminations dont ils sont victimes se poursuivent encore aujourd'hui en Roumanie. Par ailleurs, la marginalisation socio-économique que les Roms subissent en Roumanie mais aussi en France, où s'ajoutent les expulsions régulières des lieux de vie, outre la dépendance, la vulnérabilité et le sentiment possible d'infériorité dans lesquels elle les maintient, les conduit à vivre au jour le jour, sans élaborer de projets d'avenir. Tous ces éléments constituent des difficultés importantes pour les associations qui souhaitent les inciter à élaborer des projets à long terme pour qu'ils puissent sortir de ce cercle vicieux de la pauvreté, de l'assistance et du rejet.

b) Des relations d'égal à égal entre Roms et militants du réseau

Pour remédier à ce sentiment d'infériorité et redonner leur dignité aux Roms migrants en tant qu'individus comme les autres, le Réseau Solidarité Roms essaie d'instaurer une relation d'égal à égal entre les militants Gadjé du réseau et les Roms migrants, et de créer entre eux des liens forts qui ne soient pas des liens de dépendance mais plutôt des liens d'amitié⁵⁴. Ainsi, les Roms sont plutôt considérés par les membres du réseau comme des amis que comme un public à secourir, ce qui ne les empêche pas d'apporter une aide matérielle à ces personnes qui vivent en général dans des squats et dans un grand dénuement. Contrairement à d'autres acteurs plus institutionnalisés qui préfèrent garder une certaine distance dans leurs relations avec les Roms, les militants de Saint-Etienne souhaitent que ces relations ne soient pas réduites aux activités proprement dites du réseau (accompagnement dans les administrations ou les services de santé, mobilisation pour la défense des droits etc.) mais se poursuivent au-delà de l'action associative par des relations plus affinitaires. Ainsi, il paraît important à certains militants du réseau de passer du temps avec les Roms, de façon informelle : « *Moi, ce qui me tient à cœur, c'est de faire des trucs avec les gens et de les connaître, qu'on ne soit pas dans une position aidé-aidant. Je veux pas qu'on me demande tout le temps "t'as pas ça... ?". De toute façon, je peux pas. S'il y en a qui peuvent aider financièrement, ils le font... Mais ça marche bien de partager du*

⁵⁴ Entretien avec A-S. L, bénévole du Réseau Solidarité Roms, 2 juin 2006 : « *Des fois, sur une journée (surtout au début), on passe tout notre temps à ne rien faire. Ça permet de mieux connaître les gens, de voir avec eux ce qu'ils veulent faire. Ça crée une certaine confiance, du respect. Après, on est amis* ».

*temps, on regarde ensemble les photos qu'on a prises pendant les sorties... »*⁵⁵. Ces relations sont facilitées par la volonté d'une partie des militants d'apprendre le roumain, pour pouvoir communiquer plus facilement, ce qui les a conduit à mettre en place des cours de langue. La non-compréhension de la langue est d'ailleurs également présentée par certains bénévoles de Roms Action comme la cause d'une certaine superficialité des relations avec les Roms migrants, mais aucune initiative n'a été prise dans ce domaine, la tendance étant plutôt au recrutement de nouveaux bénévoles parlant roumain. L'apprentissage de la langue, roumaine pour le réseau de Saint-Etienne ou rromani pour d'autres acteurs associatifs, fait aussi partie d'une démarche de reconnaissance d'une égalité entre les Roms roumains et les militants français, en montrant que si les Roms doivent faire l'effort d'apprendre la langue française, les Français peuvent aussi faire un effort de leur côté en essayant d'apprendre le roumain. L'intégration de ces individus n'est pas perçue comme une démarche à sens unique.

Cependant, les membres du réseau se heurtent à des difficultés pour créer cette relation d'égal à égal. Ainsi, tous les Roms ne sont pas prêts à ce type de relations, pour les raisons que nous avons vues, et certains continuent à considérer les militants comme le « miracle de leur vie », ce qui n'est pas forcément facile à vivre pour ces derniers. Par ailleurs, il existe un grand décalage de représentations entre les Roms, qui vivent principalement au jour le jour en raison de la précarité de leurs conditions de vie, et beaucoup de militants du réseau, qui sont engagés dans d'autres associations ou mouvements politiques revendiquant un mode de vie ou de consommation alternatif dans une logique de développement durable. Les références culturelles des uns et des autres sont également très différentes, ce qui entraîne parfois des problèmes de compréhension : *« C'est difficile car on n'a pas la même éducation, parfois on a l'impression qu'il y a un fleuve entre nous »*. Pourtant, des liens arrivent à se créer entre ces individus qui semblent appartenir à deux mondes complètement différents, et les liens se maintiennent d'ailleurs avec les Roms qui ont réussi à trouver un travail et à sortir du squat. Des militants participent de temps en temps à des soirées au squat, qui peuvent se prolonger pendant toute la nuit. Certains militants prennent des photos ou filment les moments partagés, puis les clichés et les vidéos sont visionnées plus tard avec les Roms. Par ailleurs, certains militants retrouvent parfois leurs amis roms en dehors du squat, par exemple pour aller ensemble au cinéma ou encore dans un café. L'attachement fort qui se crée avec certaines personnes plus particulièrement conduit toutefois les militants à un certain dilemme entre action globale et action individuelle. En effet, ils ne veulent pas faire de favoritisme, mais leur rôle est aussi de

⁵⁵ Entretien avec A-S. L, bénévole du Réseau Solidarité Rroms, 2 juin 2006

répondre aux besoins individuels de chacun. Cette prise de distance affective est particulièrement difficile à établir par rapport aux enfants. « *Des fois, c'est un problème, surtout avec les petits : on a envie de leur dire "viens à la maison, viens prendre une douche". Mais c'est pas possible, seulement occasionnellement.* »⁵⁶

Le réseau n'est donc pas seulement un outil d'action au service des Roms migrants et de la défense de leurs droits, mais il a aussi pour objectif de créer du lien social entre les gens, Roms ou non, ce qui apparaît très important aux membres du réseau. En effet, cela permettrait aux Roms migrants d'avoir davantage confiance en eux et donc d'accéder à une certaine capacité d'action dont ils ne disposaient pas, et aux militants de ne pas se décourager lorsqu'ils rencontrent des difficultés. De plus, l'instauration d'un climat de confiance, alors que beaucoup d'acteurs associatifs soulignent une certaine méfiance de la part des Roms, renforce sans doute l'efficacité des actions. Un des buts du réseau est donc d'amener les Roms à se considérer non plus comme une communauté marginalisée qui a besoin d'aide, différente et dépendante des autres, mais comme des individus à part entière, avec leur propre identité culturelle, qui peuvent créer des liens d'amitié avec les autres et surtout prendre leur destin en main. Cette idée est mise en pratique dans les relations qu'entretiennent les membres du réseau avec les Roms, mais aussi dans l'implication de ces derniers dans les actions du réseau.

c) Impliquer les Roms dans les décisions et actions du réseau

Contrairement à d'autres associations de solidarité avec les Roms, le réseau Solidarité Rroms de Saint Etienne comprend aussi des membres Roms, qui s'investissent dans son fonctionnement. Tout d'abord, le réseau a créé une association-support, pour avoir une certaine existence au niveau institutionnel et éventuellement recevoir des aides financières, par exemple de la CAF. Les militants du réseau insistent sur le fait que cette association n'est qu'un outil, et d'ailleurs tous n'en font pas partie, mais le Président et le Vice-Président de l'association sont Roms, ce qui est important du point de vue symbolique. En fait, l'implication des Roms migrants dans le réseau passe surtout par les réunions hebdomadaires qui sont organisées sur le lieu de vie des Roms, c'est à dire dans un squat de Saint-Etienne qui abrite environ cent cinquante personnes. Le réseau étant constitué de militants à titre individuel et d'associations, ces réunions rassemblent à la fois les militants et des représentants de ces associations. Mais la spécificité par rapport au fonctionnement d'autres

⁵⁶ Entretien avec A-S., L., bénévole du Réseau Solidarité Rroms, 2 juin 2006

associations réside dans le fait que les Roms sont fortement incités à participer aux réunions. Dans les faits, ils ne sont pas très nombreux à le faire, souvent parce qu'ils ne se sentent pas aptes à participer à ses réunions ou parce qu'ils ont peur de ne rien comprendre (même si certains acceptent d'assurer la traduction simultanée). Les militants se félicitent toutefois que certains Roms prennent part à ces discussions qui les concernent et puissent exprimer leurs problèmes ou leurs besoins, afin de ne pas construire une action déconnectée de la réalité vécue par les gens. De plus, cela permet de diffuser plus facilement les informations à l'ensemble des habitants du squat⁵⁷. Afin de permettre à chacun de s'exprimer, y compris ceux qui ne viennent pas aux réunions hebdomadaires du réseau, et pour discuter collectivement des perspectives d'avenir face à la menace d'expulsion imminente du squat, des réunions avec tous les habitants du squat ont déjà eu lieu.

La volonté de donner la parole aux Roms pour qu'ils puissent défendre eux-mêmes leurs droits est en réalité constitutive du réseau. En effet, la stratégie employée dès la constitution du réseau, c'est à dire lors de l'expulsion particulièrement violente d'un terrain où vivaient de nombreuses familles roms, a été celle de la publicisation du problème. Il s'agissait de mettre les Roms sur le devant de la scène et de faciliter leur prise de parole afin qu'ils soient reconnus en tant qu'individus à part entière. Un rassemblement a ainsi eu lieu avec les familles roms, et les témoignages de certaines personnes ont été publiés sur Internet, suivies quelques mois plus tard de la prise de parole d'un Rom devant le conseil municipal, pour témoigner de la situation des Roms à Saint Etienne et demander le respect de leur droit à « *vivre dignement* »⁵⁸. Depuis, outre la participation aux réunions, les militants souhaitent que des Roms soient présents pour s'exprimer lors des rencontres avec les pouvoirs publics, ils ne veulent pas agir en leur nom. Ce choix a été maintenu malgré les réticences de la municipalité de Saint Etienne, qui aurait préféré traiter avec des interlocuteurs associatifs qu'avec Roms migrants eux-mêmes.

En essayant de rendre leur dignité à des personnes marquées par le poids du rejet systématique et par un sentiment d'impuissance face à une situation matérielle très difficile et en les rendant acteurs de la défense de leurs droits sur le territoire français, le réseau Solidarité Rroms met en avant leur qualité de citoyens européens et d'individus qui peuvent

⁵⁷ Entretien avec M-P. V., militante du réseau Solidarité Rroms, 4 avril 2008 : « *C'est important que des Roms participent aux réunions car ils racontent aux autres et comprennent comment ça marche, comment avancer* ».

⁵⁸ "Nous demandons le droit d'habiter, d'avoir des revenus et de mettre nos enfants à l'école", Ilié Enache, Rom de Roumanie, a pris la parole au Conseil Municipal de St-Etienne le 4 septembre 2006, Site Internet des Réseaux citoyens de Saint Etienne.

légitimement revendiquer un droit à l'intégration. La participation des Roms aux réunions et actions du réseau ainsi que les relations horizontales qu'ils entretiennent avec certains militants (facilitées par le fonctionnement en réseau, peu formalisé) sont déjà des premiers pas vers l'intégration. Néanmoins, si les militants du réseau souhaitent voir les Roms migrants intégrés à la société française, ils expliquent que les conditions de vie des Roms constituent un obstacle à cette intégration.

2. Améliorer les conditions socio-économiques des Roms migrants pour permettre leur intégration dans la société française

Le deuxième aspect du travail du réseau Solidarité Roms de Saint Etienne consiste donc à agir concrètement pour améliorer les conditions de vie des Roms. En effet, la marginalisation économique et sociale des Roms migrants, au-delà des conséquences humanitaires qu'elle peut avoir est aussi considérée par les militants comme un obstacle à une éventuelle intégration.

a) L'accès au logement

Le réseau de solidarité avec les familles roms de Saint-Etienne défend avant tout le droit au logement de chacun, aussi bien au niveau politique qu'au niveau concret. Certains membres du réseau font d'ailleurs partie de la branche départementale de l'association « Droit au Logement » (DAL). Le logement est considéré comme une priorité par les militants dans la mesure où il constitue le lieu de vie des gens, et une première étape vers l'intégration. C'est la raison pour laquelle les militants du réseau – qui croient en la capacité d'intégration des Roms – les aident à trouver un nouveau lieu de vie lorsqu'ils sont expulsés d'un squat. Ils n'imaginent pas laisser ces personnes dormir dans la rue d'autant plus qu'il s'agit souvent de familles avec enfants. Selon eux, ces expulsions sont des obstacles à l'intégration puisqu'elles empêchent les Roms de se stabiliser et de réfléchir à des projets d'avenir. Les membres du réseau justifient donc l'ouverture de squats pour ces personnes, afin qu'elles disposent d'un lieu pour vivre. Ils se battent par ailleurs comme l'ensemble des acteurs associatifs pour que ces squats ne soient pas évacués sans une meilleure solution de relogement.

Les militants du réseau sont conscients que les squats ne constituent pas une solution satisfaisante ni durable pour les familles puisque les conditions de vie y sont extrêmement difficiles : la promiscuité, l'insalubrité parfois, l'absence d'accès à l'électricité ou encore le

partage d'un seul point d'eau entre tous les occupants du bâtiment sont autant de facteurs qui empêchent les personnes de vivre sereinement et de pouvoir réfléchir à des projets d'avenir. Ainsi, si le réseau a aidé les familles à inscrire tous les enfants à l'école et incite ces derniers à y aller de façon régulière, la vie en squat rend quasiment impossible une assiduité de leur part : « *Il faut bien comprendre qu'ils n'ont pas d'eau, pas d'électricité, que leur vie est déstructurée. Il a fait – 6° ou –7° cet hiver à des moments, toute la famille dort dans un seul lit pour se tenir chaud. Comment se lever à sept heures du matin pour aller en classe ? On ne peut même pas se préparer un chocolat chaud. Il faut vraiment le vouloir !* »⁵⁹. A l'inverse, les bénévoles constatent les progrès des enfants qui sont désormais logés dans un appartement stable avec leur famille : « *Certains ont pu prendre des logements, c'est bien. Les gamins vont régulièrement à l'école, ils ont complètement changé. Ils parlent bien, la petite fille a appris à lire [...]. Ça a débloqué plein de choses pour elle. Les autres petits ne mangeaient presque pas, ils n'allaient jamais à l'école, maintenant c'est très différent.* »⁶⁰ Selon les militants, le fait d'avoir un logement décent et stable a aussi un impact sur le comportement des parents, qui se sentent mieux et sont donc plus en capacité d'élaborer des projets d'avenir, de chercher du travail. « *Quand on est logé, on peut réfléchir. C'est bizarre que les politiques ne prennent pas ça en compte. L'argent n'est pas dépensé de façon constructive* ». C'est pour cette raison que le réseau a proposé à la mairie de mettre en place un dispositif de « *logements-relais entre le squat et l'appartement* » qui donnerait aux familles des conditions plus propices à la réflexion et aux efforts d'intégration. Par ailleurs, le réseau a fait des démarches auprès de la CAF avec les familles roms dans le but d'obtenir des aides au logement. Ces aides ont été accordées à une partie d'entre eux suite à l'entrée de la Roumanie dans l'Union Européenne, d'où le fait que certains aient réussi à accéder à un logement. Cependant, peu après, sous la pression des autorités hiérarchiques, la CAF est revenue sur ce droit aux allocations, qui est pourtant accordée aux Roms migrants dans certains départements français. Pour l'instant, l'heure est donc au statu quo à Saint-Etienne: les familles qui ont un logement continuent de bénéficier des prestations de la CAF tandis que les autres n'y ont pas droit. Mais pour le réseau, le fait que ces prestations aient été accordées traduit une reconnaissance implicite du droit au séjour, du droit au logement, donc du droit à l'intégration des Roms roumains.

b) « Sortir du squat »

La plupart des personnes roms roumaines présentes à Saint-Etienne vivent encore dans des squats, dans des conditions extrêmement précaires. Les militants sont témoins des difficultés quotidiennes de la vie dans ces squats, et jugent que les conditions de vie de ces gens les

⁵⁹ Entretien avec M-P. V., militante du réseau Solidarité Roms, 4 avril 2008.

⁶⁰ Entretien avec A.C., militante du réseau Solidarité Roms, 2 juin 2008.

rendent en quelque sorte prisonniers d'un processus de marginalisation socio-économique et les fragilisent psychologiquement. Les membres du réseau essaient donc de briser cet enfermement en incitant ces personnes à « sortir du squat » pour voir autre chose et prendre un peu de distance avec les soucis du quotidien, sans quoi il leur paraît difficile que la situation s'améliore et que les Roms puissent progressivement s'intégrer la société française. Pour les enfants, le premier moyen de s'extraire de cet enfermement, c'est de se rendre à l'école. Comme pour la plupart des associations et collectifs de solidarité avec les Roms, le réseau de Saint-Etienne considère la scolarisation des enfants comme quelque chose de primordial : « *On essaie de leur faire voir autre chose, par l'école, de voir qu'on peut vivre autrement que leurs parents, de leur donner une ouverture au monde* »⁶¹. Cependant, les enfants sont les premiers à pâtir des aléas de la vie en squat. Ainsi, selon les militants, les enfants « sont au courant de tout » concernant les divers problèmes que rencontrent leurs parents. De plus, ces parents, préoccupés par exemple par l'évacuation annoncée de leur lieu de vie, ne considèrent pas forcément l'assiduité de leurs enfants à l'école comme une priorité du moment : « *Depuis cette décision du tribunal [autorisant l'expulsion des personnes vivant dans le squat de Montplaisir], les familles stressent encore plus, les enfants également même s'ils ont en eux une force extraordinaire. Comme à chaque fois, la fréquentation scolaire diminue* »⁶². Face à ces difficultés, certains membres du réseau utilisent des méthodes volontaristes pour que les enfants continuent à aller en classe. Par exemple, ils ont récemment décidé d'organiser des petits déjeuners pour inciter les enfants à se lever et à aller à l'école. Par ailleurs, tous les prétextes sont bons pour permettre aux enfants et à leurs familles de sortir de leur univers quotidien : jeux sur un terrain de sport, pique-nique avec les familles dans les environs de Saint-Etienne, sorties au cinéma ou à la piscine... Les enfants prennent également part à des activités du centre social du quartier.

Les militants évoquent la nécessité de faire sortir les gens du squat « dans leur tête », c'est à dire de leur permettre de prendre de la distance par rapport à leur réalité quotidienne. Pour cela, il ne s'agit pas seulement de sortir physiquement du squat, mais aussi de créer des temps de loisirs à l'intérieur même du squat pour améliorer la vie quotidienne des personnes qui y vivent, et notamment des enfants. Deux bénévoles, éducatrices spécialisées de formation, organisent ainsi des activités sur place pour les enfants, avec la participation occasionnelle de quelques parents. Ces activités ont aussi un objectif pédagogique, mais les membres du réseau ont renoncé à mettre en place les activités de soutien scolaire proprement dites, par manque de moyens. Il s'agit donc plutôt d'activités de loisirs, de jeux, pour distraire les enfants et leur

⁶¹ Entretien avec A.C., militante du réseau Solidarité Roms, 2 juin 2008.

⁶² *Alors que l'expulsion est de nouveau possible...* Blog du Réseau Solidarité Roms, 22 juin 2008.

permettre de s'épanouir, tout en se familiarisant avec certaines règles ainsi qu'avec l'usage de la langue française. Pour le moment, toutes ces activités sont organisées à titre bénévole par des militants, mais le réseau souhaiterait obtenir auprès de la mairie et de la Fondation de France les financements nécessaires à la création d'un poste de salarié, qui serait principalement chargé de cette mission auprès des enfants. Des fêtes ont également lieu au squat, pour le nouvel an par exemple ou encore à la fin de l'année scolaire, impliquant enfants et adultes roms, membres du réseau et parfois d'autres personnes.

c) L'accès à l'emploi

Au-delà des aides qui peuvent être apportées au quotidien, l'accès des Roms à l'emploi est considéré comme le meilleur moyen pour améliorer durablement leur situation sociale et économique et sortir de l'exclusion, puisqu'il permet des revenus réguliers et donc l'obtention d'un vrai logement. Il en résulte de meilleures conditions matérielles et psychologiques de ces personnes et aussi une plus grande stabilité leur permettant de former des projets d'avenir. Les associations de solidarité avec les Roms migrants insistent sur les difficultés notamment juridiques qui entravent l'accès à l'emploi des Roms migrants. Cependant, quelques personnes roms ont réussi à obtenir un emploi à Saint Etienne (ainsi qu'à Grenoble), ce qui a complètement changé leur situation en leur permettant d'entrer dans le « droit commun ». Les membres du réseau, à partir de l'exemple de ces familles, affirment que l'intégration des Roms migrants est tout à fait possible si on leur donne une chance au départ, notamment en acceptant de les embaucher. Le réseau intervient à plusieurs niveaux pour cet objectif d'accès à l'emploi, de l'aide à la rédaction de CV à la recherche concrète d'employeurs, en passant par l'alphabétisation. Les militants réfléchissent également, conjointement avec le CCFD, à un projet d'agriculture locale qui permettrait de créer des emplois pour les Roms, puisqu'ils sont plusieurs à avoir des compétences à valoriser dans ce domaine d'activité.

L'accès à l'emploi des Roms est également une préoccupation de l'association Roms Action, qui a mis en place une « cellule-insertion » en partenariat avec une association de lutte contre le chômage, pour accompagner certains Roms migrants vers l'emploi et tenter de trouver des employeurs. Cependant, ce groupe de travail accompagne seulement un petit nombre d'individus, puisque les activités de l'association liées à l'intégration des Roms se font plutôt en direction de la Roumanie. D'ailleurs, l'association réfléchit à un nouveau projet de formation pour les Roms, en partenariat avec la Fondation Schneider Electric, afin qu'ils puissent être embauchés plus facilement en Roumanie. A Saint Etienne au contraire, c'est

l'intégration dans la société française par le travail qui est privilégiée, d'autant plus que selon les militants du réseau, les Roms « *veulent tous travailler* ». Alors que les allers-retours entre la France et la Roumanie des Roms de Grenoble sont perçus par Roms Action comme le signe qu'ils ne souhaitent pas s'installer en France, les militants de Saint Etienne affirment que « *même ceux qui font des allers-retours, c'est pas pour ça qu'ils ont pas envie de rester en France* »⁶³. De manière générale, les Roms présents à Saint Etienne étant toujours les mêmes, il semble nécessaire au réseau de faciliter leur intégration dans la société française, notamment par le travail.

L'amélioration de la situation sociale, au sens large du terme, et économique des Roms en France apparaît donc au réseau Solidarité Roms une condition nécessaire à leur intégration dans la société française, mais toutefois insuffisante. En effet, l'intégration implique des efforts de la part des Roms eux-mêmes, mais aussi une acceptation de la part de l'environnement ou de la société dans laquelle il veulent s'intégrer. C'est donc dans le cadre du quartier, qui est aussi une micro-société, que le réseau souhaite agir pour l'intégration des Roms.

3. Favoriser l'intégration des Roms dans leur quartier

L'intégration n'est pas perçue par le réseau de Saint Etienne comme une démarche qui doit venir seulement de la personne qui veut s'intégrer, puisque les obstacles à l'intégration résident aussi dans la méconnaissance, les préjugés, la discrimination présents dans la société. Le réseau tente donc de permettre l'intégration des Roms dans leur quartier en créant des liens avec la population locale et en faisant en sorte qu'elle se sente concernée par la situation de ces personnes qui vivent à côté de chez elles.

a) Des rencontres d'information avec les acteurs locaux

Que ce soit à Saint-Etienne, à Grenoble ou dans d'autres localités, les acteurs associatifs qui travaillent spécifiquement avec les Roms migrants sont généralement les seuls à se rendre sur leurs lieux de vie, terrains ou squats, désertés notamment par les travailleurs sociaux – à Saint-Etienne, les Roms reçoivent toutefois dans un tout autre objectif la visite régulière d'agents de l'ANAEM qui tentent de les convaincre de profiter des aides au retour pour rentrer en Roumanie. Pour briser cette sorte de tabou, donner aux personnes extérieures la

⁶³ Entretien avec A-S. L., militante du réseau Solidarité Roms, 2 juin 2008.

possibilité de se rendre compte des conditions de vie dans un squat et provoquer des rencontres entre Roms et Gadjé, le Réseau Solidarité Rroms organise de temps en temps des réunions d'information au squat, auxquelles sont conviées toutes les personnes intéressées par la question. Ces réunions ont parfois eu lieu à la suite de rassemblements ou de manifestations de soutien aux Roms, et permettent à la fois de présenter la situation des Roms à Saint-Etienne et les activités menées par le réseau. A Grenoble, le fait que d'autres personnes puissent se rendre sur les lieux de vie des Roms est également perçu comme quelque chose d'important par les membres de l'association Roms Action, mais ce sont surtout les partenaires associatifs qui sont invités à se rendre sur les terrains pour « visiter » et mieux comprendre la situation des Roms migrants.

Des réunions sont également organisées, éventuellement au squat, par les membres du réseau avec les différents acteurs locaux sur des thématiques précises comme l'accueil des enfants roms. Ces réunions rassemblent notamment des professionnels du domaine social, de la santé et de l'éducation nationale ainsi que les acteurs associatifs pour essayer de coordonner les actions des uns et des autres, évoquer les problèmes rencontrés et mettre en place des stratégies communes pour faire avancer la situation. Ces rencontres sont surtout l'occasion d'impliquer les acteurs locaux par rapport à la situation des Roms et de faire en sorte que cette question soit posée au niveau local.

b) Participer à la vie du quartier

Le quartier étant l'un des premiers cercles de socialisation dans la société, le réseau Solidarité Rroms agit en faveur d'une intégration des Roms dans leur quartier. Les membres du réseau s'efforcent ainsi de favoriser les contacts entre les Roms migrants et les gens de l'extérieur du squat, par des réunions comme nous venons de le voir mais aussi par une participation à la vie du quartier. Ces actions visent à faire accepter les Roms par leurs voisins et par les acteurs locaux comme des habitants du quartier à part entière, et à ce qu'ils ne soient pas seulement vus comme des étrangers qui occupent illégalement des bâtiments et posent des problèmes de voisinage. L'absence totale de contacts avec l'extérieur de certaines familles roms est un problème également souligné par l'association Roms Action. Cependant, elle interprète en partie ce manque de contacts par le refus de s'intégrer de certains Roms. A Saint-Etienne, la politique du réseau de solidarité est plus volontariste dans ce domaine et vise à provoquer des rencontres entre la population rom et la population locale.

Pour cela, certaines activités organisées au squat, notamment pour les enfants, sont également ouvertes aux personnes du quartier qui le souhaitent. Cependant, jusqu'à maintenant, ces invitations ont eu peu d'écho dans le voisinage. Il est en effet difficile d'attirer les habitants du quartier au squat, de les pousser à établir des liens avec la population rom, d'autant plus que les relations entre les jeunes roms et d'autres jeunes du voisinage sont parfois conflictuelles. Pourtant, pour les militants du réseau, il s'agit d'un enjeu majeur puisque l'intégration des Roms et l'évolution des politiques publiques en direction de cette population ne peut être possible que si le regard qu'ils portent sur l'extérieur et le regard des gens « de l'extérieur » changent. C'est pour cette raison que le réseau continue d'inviter les habitants du quartier et les acteurs locaux à rencontrer les familles roms. Une fête a ainsi eu lieu récemment au squat de Montplaisir, avec diverses animations préparées par le réseau et les Roms, et avec la participation d'intervenants extérieurs notamment à destination des enfants (clowns, conteur...). L'ensemble des habitants du quartier ainsi que tous les acteurs locaux qui participent à l'accueil des Roms sur le territoire étaient conviés à cette fête. Les militants se sont félicités de son bon déroulement, des échanges interculturels auxquels elle a donné lieu et surtout de la présence des camarades de certains enfants roms. A l'inverse, si les habitants sont invités à prendre part aux festivités qui sont organisées au squat, le réseau souhaite aussi faire participer les Roms à la vie du quartier, en-dehors du squat. Ainsi, des militants du réseau et des Roms vont participer à une fête de quartier qui sera cette année sur le thème des « cultures du monde », le but étant toujours de permettre aux Roms de « sortir du squat dans leur tête » et de créer des liens avec l'extérieur.

La rencontre est perçue comme le meilleur moyen de lutter contre les préjugés, au-delà des campagnes d'information, et vise aussi à créer une certaine solidarité entre les gens du quartier et les Roms, à impliquer le quartier dans la défense des droits de ces individus.

c) Mobiliser le quartier lors des expulsions

Ces liens tissés avec l'extérieur sont aussi un moyen de créer une solidarité entre les acteurs locaux, les habitants du quartier et les Roms migrants, notamment lors de l'expulsion des squats. C'est ainsi que le réseau, informé de l'expulsion prochaine d'un des bâtiments occupés par des Roms migrants à Saint Etienne a rédigé une lettre ouverte qui rappelle leur situation actuelle ainsi que les conséquences d'une nouvelle expulsion sur leur vie déjà déstructurée, et appelle les différents acteurs locaux à se mobiliser. Ce tract a été diffusé par le réseau dans les boîtes aux lettres du quartier, mais aussi à l'entrée des écoles du quartier ou de celles, parfois

plus éloignées, ou les enfants roms sont scolarisés, ainsi qu'auprès des associations locales et autres maisons de quartier. Le réseau espère ainsi que les voisins et les camarades de classe des enfants roms seront à leurs côtés lors des rassemblement de protestation. Par rapport aux relations bilatérales qui existent à Grenoble entre l'association Roms Action et les pouvoirs publics, un troisième groupe d'acteurs est mis en avant à Saint-Etienne pour la défense des droits des Roms migrants : il s'agit de la « société civile », des voisins etc. qui sont sollicités pour participer aux mobilisations de soutien et faire évoluer la situation. Cela est rendu possible par les efforts des militants du réseau pour rapprocher les Roms migrants de ces acteurs.

L'enjeu de cette tentative d'intégration des Roms dans leur quartier est important car dans beaucoup de villes de France, la tendance est plutôt à la méfiance des riverains envers cette population étrangère qu'ils accusent souvent de tous les maux. La mobilisation en faveur des Roms migrants n'est donc pas évidente, puisqu'en dehors des comités de soutiens aux Roms qui se sont développés dans certaines localités, c'est plutôt une mobilisation contre leur présence ou dans certains cas, une indifférence des acteurs locaux qui prédominent. Mais on voit que malgré le travail du réseau de solidarité avec les familles rroms dans ce domaine, les liens ne sont pas facile à établir avec le voisinage.

Pour les militants du réseau Solidarité Rroms, la société française a le devoir d'accueillir les Roms migrants dans des conditions dignes, en tant qu'êtres humains et aussi en tant que citoyens européens, et de favoriser leur intégration. La question de savoir si ces personnes sont porteuses ou non d'un projet préalable d'intégration à la société française apparaît secondaire car la situation des Roms migrants est considérée d'abord comme un problème global, et ensuite seulement comme un problème individuel. Le réseau s'est donc progressivement donné pour mission d'accompagner ces personnes vers l'intégration, notamment en tentant d'améliorer leur situation socio-économique et de créer des liens avec les acteurs locaux dans le but de faciliter leur intégration. Leur intégration paraît alors tout à fait envisageable aux yeux des militants du réseau, et elle paraît également nécessaire pour que les Roms migrants ne se maintiennent pas dans une situation de dépendance par rapport aux associations et aux pouvoirs publics, pour qu'ils puissent se détacher du statut d'assistés qui leur est justement reproché par les pouvoirs publics. L'action du Réseau Solidarité Rroms a donc une forte implantation territoriale, comme beaucoup d'associations locales. Alors que

la logique territoriale de Roms Action consiste essentiellement à travailler en partenariat avec les pouvoirs publics locaux, les services sociaux et les autres associations locales, le réseau stéphanois, en impliquant également la société civile, entre davantage dans une logique de développement local.

Cependant, ce travail au niveau local ne suffit pas pour résoudre les problèmes d'intégration et d'accès aux droits que rencontrent les Roms migrants en France. L'accompagnement individualisé, outre le fait qu'il constitue un investissement en temps important pour les acteurs associatifs, se heurte à des obstacles politiques. En effet, les Roms ne sont pas seulement des individus, mais ils font aussi partie d'une communauté, réelle ou supposée, objet de représentations et de politiques publiques spécifiques. Pour certains acteurs associatifs qui travaillent avec la population rom migrante, l'action locale de terrain est donc complétée par une action politique au niveau local, mais aussi au niveau national voire au niveau européen.

C. Lutter contre les obstacles politiques à l'intégration

La portée du travail associatif visant à aider les Roms migrants à vivre dans des conditions décentes et à s'intégrer dans la société française se trouve limitée, selon les associations elles-mêmes par des obstacles politiques qui empêchent l'intégration des Roms. Que les acteurs associatifs affichent plus ou moins ouvertement leurs préférences politiques, ils s'accordent sur le fait que la situation actuelle des Roms migrants en France est au moins en partie le fruit de choix politiques. L'action politique tient donc une place dans toutes les associations de solidarité avec les Roms, qui se différencient ainsi d'un certain nombre d'associations caritatives se cantonnant à la sphère de l'aide sociale. Cependant, cette action politique est d'ampleur variable et s'exprime différemment selon les représentations des associations et les rapports qu'elles entretiennent avec les institutions publiques locales. Les obstacles politiques identifiés par les associations sont principalement de deux ordres : ils relèvent à la fois d'un déficit d'information des citoyens, et de politiques publiques (menées à la fois par les collectivités territoriales et par l'Etat) défavorables aux Roms migrants, perpétuant le mécanisme d'exclusion dont est victime cette population. Le premier obstacle réside ainsi dans une méconnaissance des Roms migrants et de leur situation en France. Cela conduirait une partie de l'opinion publique à construire un « problème rom » sur des représentations erronées, et donc à rejeter une population au lieu de la défendre et de l'aider à s'intégrer comme le font les comités de soutien aux Roms migrants un peu partout sur le territoire français. Face à l'ignorance, aux préjugés voire à la désinformation, les associations tentent d'informer la société civile. Le second obstacle réside dans la discrimination dont seraient victimes les Roms pour l'accès au droit commun, aux droits de l'homme. Sur ce point, les associations se mobilisent au niveau local, mais aussi au niveau national et européen afin de faire évoluer le droit et de permettre aux Roms d'accéder plus facilement à l'intégration, ou au moins à une situation plus stable qui leur permettrait éventuellement de s'intégrer à la société française.

1. *Témoigner et informer de la situation de citoyens européens mal connus*

Les associations, réseaux et comités de soutien, de par leur action de terrain dont ils ont souvent l'exclusivité, connaissent mieux les Roms migrants que la plupart des autres acteurs. Ils sont témoins de leur situation et des difficultés auxquelles ils sont confrontés sur le

territoire français. A l'inverse, la méconnaissance de l'opinion publique par rapport aux Roms migrants facilite l'expression de stéréotypes et de préjugés réducteurs dont sont également empreints les discours médiatiques et politiques. C'est pourquoi la plupart de ces acteurs associatifs considèrent l'information comme une de leurs missions principales. Mais cette mission d'information tient plus ou moins de place dans l'action associative, suivant les priorités que se donne l'association et les moyens, notamment humains, dont elle dispose.

a) *Informers les autres acteurs*

Ainsi, pour une bénévole de Roms Action, l'information est une mission fondamentale de l'association : « Pour moi, une des premières missions, c'est de faire connaître les Roms [...] C'est important de les faire connaître pour qu'ils puissent trouver une place dans la société européenne »⁶⁴. Elle avait d'ailleurs participé à la création d'un bulletin d'information traitant de la population rom en général, de la situation des Roms migrants à Grenoble plus précisément et des activités de Roms Action. Cependant, un seul numéro de ce bulletin a été édité, par manque de moyens humains et aussi d'une volonté forte des membres de l'association. En effet, la mission d'information, si elle est une préoccupation de Roms Action, semble plutôt destinée aux différents acteurs publics et associatifs qui sont amenés à travailler avec les Roms qu'au grand public. Certes, Roms Action participe à la Semaine de la Solidarité Internationale afin de sensibiliser les gens sur la question des Roms mais, plus globalement, étant donné les effectifs restreints de l'association, les activités de Roms Action en France se concentrent essentiellement sur l'action d'urgence et la médiation avec les institutions ou les autres associations. Son action d'information est donc plutôt utilitaire, à destination de ses partenaires mais beaucoup moins à destination de l'opinion publique.

De fait, il existe un certain partage des rôles entre Roms Action, qui a l'exclusivité du travail de terrain avec les Roms, et certaines associations qui travaillent sur la question des Roms au niveau national et ont des antennes dans la région grenobloise. Ces dernières se chargent de la sensibilisation par rapport à cette population, sans pour autant connaître exactement la situation sur le territoire grenoblois. Ainsi, la branche locale de la Ligue des Droits de l'Homme organise des campagnes d'information sur les Roms, notamment dans les lycées, à l'aide d'une exposition réalisée au niveau national, en partenariat avec Médecins du Monde et Solidarité Laïque. Le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD) de Grenoble intervient lui aussi auprès des jeunes dans le cadre de la campagne

⁶⁴ Entretien avec B.G., bénévole de Roms Action, 22 mai 2008.

nationale « *Roms, Gitans, Manouches, des citoyens à part... entière* », en sollicitant parfois la participation d'un représentant de Roms Action. Pour pouvoir se concentrer davantage sur ses activités sociales en France et économiques en Roumanie, Roms Action délègue donc en quelque sorte le travail de sensibilisation et d'information du grand public à ces associations, mais aussi au Collectif National Romeurope dont elle fait partie.

b) *Le collectif Romeurope : informer et alerter*

L'association Roms Action et le réseau Solidarité Rroms sont tous deux engagés dans le Collectif National Romeurope, qui rassemble près d'une trentaine de membres : comités de soutien aux Roms, réseaux, collectifs et associations locales ou nationales. Pour assurer sa mission principale de défense des droits fondamentaux des Roms migrants, le Collectif a développé plusieurs activités complémentaires par rapport à celles des structures associatives qui le composent. Parmi ces activités, la fonction de diffusion de l'information tient une grande place. Le collectif est ainsi chargé à la fois de faire circuler l'information entre les acteurs associatifs eux-mêmes et d'alerter les acteurs politiques et le grand public sur la situation des Roms migrants en France. En ce qui concerne la communication « interne » au réseau, des rencontres sont régulièrement organisées au niveau national et une liste d'adresses électroniques permet aux différents membres du collectif de rester en contact les uns avec les autres, et d'être avertis des différents événements touchant les Roms migrants qui se produisent sur l'ensemble du territoire français. A l'échelle de Saint-Etienne, le réseau Solidarité Rroms utilise d'ailleurs le même moyen pour que les militants puissent rapidement se mobiliser en cas de besoin : « *Je suis au courant dans les 5 minutes quand il y a une expulsion à Paris, les listes fonctionnent bien. C'est pareil ici, lorsqu'il y a une expulsion, je me rends sur place, je prends des photos et je les diffuse immédiatement.* ». Le collectif permet donc aux associations locales qui en sont membres de prendre un peu de recul par rapport à la situation concrète à laquelle elles sont confrontées et de replacer la problématique des Roms migrants dans une perspective plus large, nationale et européenne. En effet, les problèmes que les Roms migrants rencontrent en France et dans d'autres pays européens sont souvent similaires. Le Collectif, travaillant en réseau avec les acteurs associatifs qui oeuvrent dans ces autres Etats européens, diffuse également les informations concernant la situation des Roms dans ces pays. La référence aux travaux de l'Union Européenne ou du Conseil de l'Europe par rapport à cette population qui est présente sur l'ensemble du continent européen et dont de nombreux représentants survivent dans des conditions particulièrement difficiles est également quelque chose d'important pour les associations.

Outre les revues d'actualité concernant les Roms en France et en Europe, le Collectif réalise également chaque année un rapport d'activité, consultable sur son site Internet, qui fait un bilan annuel de la situation des Roms en France (respect des droits, discrimination, évolutions des politiques publiques, santé...) et des différentes actions menées par les associations. Ce rapport constitue une base de connaissances pour l'ensemble des associations et pour tous les citoyens intéressés par la question, mais il est aussi considéré comme une référence par certaines institutions publiques comme la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité (HALDE) et la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH). Les informations qui sont présentées par Romeurope ont en effet pour but d'améliorer la connaissance de la situation des Roms migrants en France, mais surtout d'alerter les différents acteurs sur les discriminations dont ils sont victimes et la misère dans laquelle ils vivent.

c) Informer par le web

Le réseau Solidarité Rroms, qui est très impliqué dans le collectif Romeurope, puisque pour ses militants, la situation des Roms migrants ne peut réellement évoluer que par un changement des droits au niveau national, a aussi développé ses propres moyens de communication notamment sur Internet. Depuis plusieurs années, avant même la constitution du réseau en tant que tel, les militants de Saint-Etienne qui travaillaient avec les Roms utilisaient le site Internet des « réseaux citoyens de Saint-Etienne », un mouvement altermondialiste stéphanois, pour diffuser les informations concernant les Roms migrants à Saint-Etienne et les interventions des pouvoirs publics ou des forces de l'ordre sur leurs lieux de vie. Cet outil, encore utilisé aujourd'hui, a sans doute permis de mettre la question des droits des Roms migrants et de leur situation à Saint-Etienne sur le devant de l'actualité militante locale. Une militante a par ailleurs réalisé un diaporama engagé⁶⁵ retraçant l'histoire des Roms migrants à Saint-Etienne depuis leur expulsion du terrain du Clapier en 2006, expulsion qui avait fortement choqué par sa violence et qui est à l'origine de la création du réseau Solidarité Rroms. Le réseau a d'ailleurs décidé de donner la parole aux Roms après cette expulsion, pour qu'ils puissent témoigner de la façon dont ils ont été traités par la police, des raisons de leur présence sur ce terrain et des conséquences de l'expulsion pour eux et leur famille. Ces

⁶⁵ VINCENT, Marie-Pierre. *Tous les chemins mènent aux Roms*, montage photographique consultable sur le site de la Maison de la Photographie.

témoignages ont été mis en ligne sur le Portail pour l'accès aux droits sociaux⁶⁶, un autre site géré par des militants stéphanois.

Depuis quelques mois, le réseau a développé son propre outil de communication et d'information, en créant un blog régulièrement mis à jour qui informe non seulement sur la situation actuelle des Roms à Saint-Etienne, mais aussi sur les activités du réseau et les différents événements organisés dans les squats. Il donne des indications diverses sur le droit applicable aux Roms migrants ou encore renseigne les internautes sur les différentes initiatives menées dans d'autres localités par rapport aux Roms (expositions, cours de langue rromani...). Ce blog est donc un véritable portail d'informations sur les Roms migrants à Saint-Etienne, mais l'objectif de ses créateurs est aussi de proposer un autre regard sur ces personnes en ne dressant pas un tableau catastrophiste de leur situation. Certes, elles vivent dans des conditions très difficiles et le but du réseau comme de son blog est certainement de dénoncer une situation de non-droit et de pousser les gens à se mobiliser en faveur des Roms (les dates de mobilisation ou de soirées d'information y sont également communiquées), mais les militants souhaitent également insister sur les avancées (quand il y en a) et les bons moments qu'ils passent avec les Roms. Par exemple, les progrès d'un enfant à l'école, le carnaval organisé au squat ou encore une fête donnée par un patron en l'honneur de son employé rom sont autant de prétextes à des photos et à des articles en ligne. Ces articles et images montrent que les Roms sont avant tout des individus comme les autres, avec leurs sentiments, leurs joies. Cela participe aussi à la démarche du réseau qui vise à rendre leur dignité à ces migrants au lieu de les considérer seulement comme des gens qui vivent dans la misère, qui ont besoin d'aide ou avec qui il est parfois difficile de travailler.

L'information est donc une part essentielle du travail de la plupart des acteurs associatifs qui travaillent avec les Roms migrants. L'information des citoyens est davantage privilégiée par les acteurs comme le réseau de Saint-Etienne qui ont pour objectif principal l'intégration des Roms et qui agissent dans une logique de militantisme politique au niveau local, tandis que d'autres acteurs comme l'association Roms Action dirigent davantage leurs efforts d'information vers leurs partenaires associatifs ou institutionnels, dans une logique d'efficacité. Le fonctionnement en réseau favorise aussi la diffusion de l'information, notamment en permettant l'utilisation de portails Internet accessibles à tous, qu'il s'agisse d'un réseau de militants au niveau local ou d'un collectif d'associations échangeant au niveau

⁶⁶ Témoignages des familles Roms expulsées du terrain du Clapier à Saint Etienne, Portail pour l'accès aux droits sociaux.

national. Un des objectifs de ces actions d'information est de montrer la légitimité de l'action politique des acteurs associatifs et de mobiliser les citoyens pour faire évoluer les droits des Roms migrants.

2. Militer au niveau local pour le respect des droits indispensables à l'intégration

Le respect des droits des Roms migrants est d'abord une question locale pour les acteurs associatifs, qui sont tous implantés sur un territoire particulier, avec des politiques locales plus ou moins favorables aux Roms (lorsqu'elles sont favorables, c'est généralement suite à la mobilisation des acteurs associatifs ou des citoyens). La mobilisation politique est donc un enjeu important pour beaucoup d'acteurs associatifs qui se sont rendus compte que leur action de terrain ne pouvait résoudre à long terme les problèmes rencontrés par les Roms migrants sur leur territoire. Alors que certaines associations comme Roms Action privilégient le dialogue bilatéral ou le travail en réseau avec les pouvoirs publics locaux, en évitant généralement de créer des remous dans l'opinion publique pour ne pas remettre en cause ce partenariat, d'autres acteurs choisissent au contraire le militantisme politique comme outil pour faire avancer la situation. Celui-ci passe par une mobilisation des médias, qui vise à publiciser la question des Roms migrants et de leur situation en France afin de créer un véritable rapport de forces lorsque le dialogue avec les pouvoirs publics est impossible ou vain. De plus, les acteurs associatifs, qui veulent faire changer un droit qu'ils jugent discriminatoire, estiment d'abord essentiel que le droit existant soit respecté, d'où également des recours juridiques pour défendre les droits des Roms migrants.

a) Le rôle de la médiatisation

Pour faire circuler l'information, le média le plus utilisé par beaucoup d'acteurs et notamment le Réseau Solidarité Roms est certainement Internet, puisqu'il est contrôlé directement par les membres. Mais les médias traditionnels – journaux, télévision, radio – sont également mobilisés par le réseau dans le but d'augmenter sa visibilité et celle des difficultés ou injustices auxquels sont confrontés les Roms migrants sur le territoire stéphanois. Les pouvoirs publics sont présentés comme des « persécuteurs » des Roms, et le réseau veut donc soutenir ces personnes et faire connaître le comportement des pouvoirs publics à leur égard. Après l'évacuation du terrain du Clapier en 2006, à l'origine de la création du réseau, et qui avait été fortement médiatisé y compris au niveau national, le réseau a établi des liens avec

différents médias locaux, qui sont présents lors des expulsions de squat. Certains médias, comme le journal local, appellent même d'eux-mêmes le réseau pour avoir des informations sur l'évolution de la situation des Roms ou réalisent des reportages sur les Roms lors d'événements particuliers comme la rentrée des classes. Les Roms font donc partie du paysage médiatique à Saint-Etienne, contrairement à Grenoble où la dernière expulsion de terrain n'a été évoquée que dans l'édition locale d'un chaîne de télévision et sans mention des activités de Roms Action sur le territoire. Cette différence de stratégie traduit une différence entre les missions que se donnent les acteurs associatifs en fonction de leurs analyses de la mobilité des Roms et de leur place dans la société française, mais aussi de leurs relations avec les pouvoirs publics. L'utilisation des médias n'est d'ailleurs pas anodine dans les rapports des acteurs associatifs avec les pouvoirs publics puisqu'elle a pour cible l'opinion publique, qui est un troisième acteur de ces relations. Ainsi, l'association Roms Action n'a rédigé qu'une seule fois un communiqué de presse, à un moment où tout dialogue avec les pouvoirs publics semblait rompu. En règle générale, elle estime que ce type d'action met en péril les relations de partenariat avec les pouvoirs publics, qui sont une condition nécessaire à l'amélioration de la situation des Roms sur le territoire. A l'inverse, la médiatisation est vue par les acteurs du réseau Solidarité Roms comme un moyen de témoigner d'une situation qu'ils jugent inadmissible, et de faire réagir les citoyens et les élus, dans le cadre d'une relation plutôt conflictuelle avec les pouvoirs publics locaux.

b) Une confrontation avec les pouvoirs publics locaux

La défense du droit au logement, considéré par le Réseau Solidarité Roms comme un des droits les plus fondamentaux des personnes et comme indissociable du droit à la libre-circulation dans l'UE – sans quoi la mobilité de certains citoyens européens se traduirait forcément par une situation humanitaire déplorable et par un maintien dans la dépendance des personnes concernées – justifie aux yeux de ses militants de sortir du cadre strictement légal en recherchant avec les Roms des logements inoccupés pouvant être transformés en squats, quitte à provoquer des tensions fortes avec la mairie de Saint-Etienne, qui refuse d'attribuer un logement durable aux familles roms, privilégiant l'idée de leur retour en Roumanie.

L'incompréhension entre le réseau de solidarité avec les familles roms et la mairie est en partie liée au fait que cette municipalité était jusqu'il y a peu majoritairement gouvernée par des élus de l'UMP, c'est à dire du parti de l'ancien ministre de l'intérieur et actuel Président de la République Nicolas Sarkozy, dont la politique envers les étrangers en général et envers

les Roms migrants en particulier a toujours été fortement critiquée par les membres du réseau. Parmi eux, beaucoup sont par ailleurs des militants politiques de gauche engagés dans des réseaux comme le Réseau Education Sans Frontières (RESF), des mouvements altermondialistes comme ATTAC ou encore de la branche stéphanoise de l'association Droit Au Logement (DAL). Le dialogue entre des interlocuteurs aux représentations mentales et aux idéologies politiques aussi divergentes était donc plutôt difficile. En effet, le réseau défend un droit inconditionnel au logement des Roms migrants, en arguant que de nombreux appartements sont vacants à Saint-Etienne et pourraient donc être utilisés à cet effet, d'autant plus qu'ils constatent que ce sont toujours les mêmes personnes qui sont présentes à Saint-Etienne depuis plusieurs années, malgré les nombreux retours choisis ou forcés en Roumanie. A l'inverse, la mairie a toujours refusé l'idée que les Roms s'installent durablement à Saint-Etienne et défend l'aide au retour en Roumanie pour ces personnes. Or, reconnaître un droit au logement des Roms reviendrait à leur reconnaître un droit au séjour et à l'intégration, ce que la mairie ne souhaite pas, craignant notamment un « appel d'air », qui encouragerait d'autres Roms à venir s'installer à leur tour à Saint-Etienne. C'est donc plutôt un rapport de forces qui s'est établi depuis la création du réseau et l'expulsion du terrain du Clapier en 2006. Les familles roms expulsées, y compris les enfants et les bébés, ont ainsi été encouragées par les militants à dormir pendant quelques nuits en plein centre-ville afin de dévoiler aux yeux de tous leur situation critique, dont les pouvoirs publics étaient tenus pour responsables. Un rassemblement de protestation a eu lieu à cette occasion devant l'hôtel de ville de Saint-Etienne. Depuis, plusieurs manifestations et rassemblements ont été organisés par les membres du réseau suite aux expulsions ou à l'envoi de Roms en centre de rétention. Des conférences de presse ont été données par les militants et des lettres ouvertes ont été rédigées, notamment en réaction aux propos des autorités locales, jugés inexacts voire mensongers, créant un réel rapport de forces entre les militants du réseau et la municipalité. Lorsque la mairie a délibérément coupé le chauffage du plus grand squat de Saint-Etienne l'hiver dernier, le réseau a dénoncé un chantage inacceptable pour forcer toutes les familles à se regrouper dans le même bâtiment.

Les militants déplorent toutefois ce conflit avec la municipalité et pensent qu'un travail en partenariat avec les pouvoirs publics serait plus efficace mais cette collaboration n'a pas pu être mise en place avec l'ancienne équipe municipale : *« nous souhaitons souligner le mépris existant à l'égard, autant de la situation de détresse des personnes roms vivant à Saint Etienne, que des actions des personnes qui, à titre individuel ou associatif, les soutiennent. La solidarité développée dans un tel contexte vient*

palier un manque de la société. Nous trouvons alors regrettable que ces actions ne soient pas soutenues et encouragées, plutôt qu'anéanties par des décisions incompréhensibles, telles que le déplacement géographique du "problème" »⁶⁷. Outre l'absence de dialogue constructif entre les pouvoirs publics et le réseau, ce dernier n'a en effet jamais bénéficié de subventions publiques pour son fonctionnement, à part quelques aides de la CAF, ce qui montre également le décalage perçu entre ces deux groupes d'acteurs. Le réseau espérait donc un véritable changement de relations avec la nouvelle équipe municipale à majorité socialiste, qui comprend une conseillère municipale membre du réseau de solidarité. Une nouvelle dynamique de dialogue s'est effectivement mise en place depuis quelques mois, mais elle n'a pas encore eu d'effets : « Le changement, c'est qu'ils ont remis le chauffage et qu'ils ont accepté une rencontre ». Pour le moment, alors que le réseau souhaiterait l'embauche de quelques personnes roms par la ville de Saint-Etienne elle-même et surtout la création d'« appartements-relais » pour permettre l'insertion progressive des familles, la municipalité continue à considérer le retour de ces personnes en Roumanie comme seule solution envisageable à long terme. Toutefois, le réseau insiste pour que le dialogue soit maintenu. Le possible co-financement par la ville de Saint-Etienne d'un poste salarié dans l'association serait une première étape vers le partenariat, mais les membres du réseau veulent d'abord s'assurer que ce poste corresponde bien à ses objectifs de départ et ne soit pas détourné vers d'autres missions comme l'aide au retour. Les relations entre le réseau et la municipalité sont donc encore ambiguës, d'autant plus que la nouvelle équipe municipale n'a pas annulé la demande d'expulsion du squat de Montplaisir. Le recours juridique déposé par le réseau Solidarité Roms contre cette expulsion vient justement d'échouer, ce qui risque de conduire tous les occupants du squat à une situation encore plus critique d'ici peu de temps.

c) Une mobilisation au niveau juridique

Ainsi, le réseau de solidarité avec les familles roms se mobilise aussi au niveau juridique. Il considère en effet que les mesures prises à l'encontre des Roms sont non seulement illégitimes, mais parfois illégales. Le bras de fer juridique s'est engagé en 2005, avant même la constitution du réseau de solidarité, entre l'association DAL et les autorités locales. L'association avait en effet déposé un recours contre une décision municipale d'expulsion d'un squat (recours qui avait d'ailleurs échoué). Le même type de recours a été tenté pour d'autres squats, le dernier en date étant celui de Montplaisir. Le Réseau Solidarité Roms

⁶⁷ COMBAT, Adeline et LECARDIET, Anne-Sara. « L'hébergement des Roms en question à Saint-Etienne », Réaction à l'article paru en Octobre 2007, dans la revue municipale « Aujourd'hui Saint-Etienne », Portail pour l'accès aux droits sociaux, 13 novembre 2007, http://www.droits-sociaux.fr/article.php3?id_article=195

demandait l'annulation de la décision d'expulsion, ou au moins un délai permettant de trouver une solution alternative de logement pour les habitants du squat. Le résultat de ce recours a également été négatif. Par ailleurs, d'autres recours sont déposés contre les OQTF que les Roms reçoivent systématiquement au bout de trois mois de présence sur le territoire, selon les militants, alors qu'il n'y a plus de contrôle aux frontières. Les retours des Roms en Roumanie remettant en cause l'ensemble des démarches qui ont été faites pour l'intégration (accès aux prestations sociales, inscription des enfants à l'école etc.), il est important pour les militants d'essayer de les empêcher, d'autant plus que la plupart des personnes finissent par revenir car elles n'ont aucun moyen de s'en sortir en Roumanie. On peut noter que la mobilisation juridique fait aussi partie des activités de l'association Roms Action, même si elle est moins médiatisée, et cherche avant tout à gagner du temps.

La décision de ne plus attribuer aux Roms roumains les allocations logement et les allocations familiales de la CAF alors que celle-ci avait d'abord accepté doit aussi faire l'objet d'une procédure juridique. Le réseau Solidarité Roms travaille en effet en partenariat avec des avocats selon lesquels l'acceptation initiale de la CAF, après l'entrée de la Roumanie dans l'Union Européenne, pourrait être interprétée comme une reconnaissance implicite du droit au séjour des Roms roumains en France. Même si ce choix n'a pas été approuvé au niveau national – il semble d'ailleurs n'exister aucune position commune des CAF sur l'ensemble du territoire français sur cette question –, il pourrait donc servir pour faire évoluer le droit : « *Si la CAF de St Etienne a accepté une fois, c'est déjà bien, la loi ne l'oblige pas à le faire, c'était une erreur. On va essayer de s'en servir pour faire avancer le droit* »⁶⁸. Ainsi, les recours juridiques sont un moyen de vérifier que le droit français est bien respecté par les institutions et autorités publiques locales, mais ils peuvent aussi permettre de changer ce droit en s'appuyant sur la situation spécifique de certaines personnes et sur certaines décisions des institutions publiques ou juridiques.

La mobilisation locale – médiatique, politique et juridique – est donc vue par certains acteurs associatifs comme un moyen de faire changer les droits des Roms migrants ou en tout cas de faire évoluer leur application. Mais elle ne saurait se suffire à elle-même puisque, comme nous l'avons vu en première partie, les associations jugent que la situation critique des Roms est en partie imputable à une politique nationale répressive et stigmatisante à l'encontre des étrangers, et en particulier des Roms, une politique qui ne respecte pas les droits fondamentaux des migrants. D'ailleurs, les échecs successifs des recours juridiques déposés

⁶⁸ Propos d'un bénévole lors d'une réunion du Réseau Solidarité Roms, 2 juin 2008.

par le réseau de solidarité contre plusieurs décisions des pouvoirs publics montrent bien que les demandes des associations de solidarité avec les Roms, et en particulier du réseau stéphanois sont en conflit avec le droit national.

3. Faire changer les droits au niveau national

Avec l'entrée de la Roumanie dans l'UE, les associations de solidarité avec les Roms roumains estiment que la discrimination qui les empêche d'avoir accès aux mêmes droits que les autres citoyens européens est encore plus intolérable. Elles sont également conscientes que si les collectivités territoriales peuvent mettre en place des initiatives en faveur des Roms au niveau local, elles ne sont pas en mesure de changer la situation seules. La mobilisation politique a donc également lieu au niveau national, souvent par l'intermédiaire des collectifs ou réseaux qui permettent d'avoir plus de poids que les associations locales, souvent de petite taille, et d'avoir une approche globale de la situation des Roms migrants sur le territoire français.

a) Des attentes déçues après l'entrée de la Roumanie dans l'UE

L'entrée de la Roumanie dans l'Union Européenne a suscité l'espoir des Roms roumains et des acteurs associatifs qui travaillent avec eux, qui imaginaient que cela pourrait mettre un terme aux discriminations dont ils étaient victimes et leur donner accès à de nouveaux droits, en particulier au droit au séjour et au droit au travail. En fait, si la libre-circulation n'est plus limitée à trois mois comme c'était le cas avant l'adhésion de la Roumanie, les séjours de plus de trois mois sont toujours soumis à la condition de pouvoir justifier de « ressources suffisantes » ou d'un emploi sur le territoire français, ce qui exclut de fait la plupart des Roms de ce droit. Dans certaines localités comme Saint-Etienne, les Roms continuent donc à recevoir des obligations de quitter le territoire (OQTF) tous les trois mois, ce qui les conduit à faire des allers-retours entre la France et la Roumanie puisqu'il leur est désormais possible de franchir les frontières sans contrôle. A Grenoble, la dernière expulsion de terrain a donné lieu à la délivrance d'OQTF alors que les Roms de cette ville n'avaient pas été confrontés à cette procédure jusqu'à maintenant. Cela peut s'expliquer par un changement dans l'attitude du préfet de l'Isère après la rencontre avec le ministre de l'immigration en septembre dernier, qui lui avait reproché de ne pas atteindre les objectifs chiffrés de reconduites à la frontière imposés par le ministère. Les avocats spécialistes du droit des étrangers affirment ainsi que cette rencontre est à l'origine d'un durcissement de la politique envers les immigrés sur le

territoire grenoblois et d'une augmentation significative des procédures d'éloignement. En ce qui concerne les Roms, qui sont tout de même citoyens européens, les reconduites à la frontière sont souvent masquées par les termes « retour volontaire » ou « retour humanitaire », dénoncés par beaucoup d'acteurs associatifs qui parlent plutôt de « harcèlement » de la part de l'ANAEM et de la police envers les Roms, pour qu'ils acceptent de quitter le territoire.

Cette « persécution », selon les acteurs associatifs, relève donc bien d'une politique nationale visant à écarter les étrangers et en particulier les Roms. Face à cette situation, le collectif Romeurope a rédigé un communiqué de presse intitulé « *les Roms abusés par l'ANAEM pour les statistiques de Monsieur Hortefeux* »⁶⁹, dont le ton accusateur a donné lieu à un vif débat par correspondance avec le ministre, qui précise de son côté que « *les ressortissants de l'Union Européenne, quels qu'ils soient, n'ont pas un droit inconditionnel à résider en France* »⁷⁰. Or, le collectif Romeurope et les différents acteurs qui le composent oeuvrent au contraire pour que ce droit au séjour soit garanti et surtout pour que le retour reste un choix parmi d'autres et non une obligation. Cependant, il est clair pour les associations membres de Romeurope que le droit au séjour pose problème s'il n'est pas accompagné d'un droit au travail et d'un droit au logement, qui conditionnent toute possibilité d'intégration dans la société française. Le droit au travail des Roms migrants de nationalité roumaine a été amélioré par l'entrée de la Roumanie dans l'Union Européenne puisque cent cinquante métiers leur sont désormais ouverts, mais leur accès au travail est encore fortement limité par la loi, qui organise une procédure longue et compliquée et impose le paiement d'une taxe à l'ANAEM par l'employeur. Les autorités étatiques font l'objet d'interpellations de la part du collectif Romeurope, dans le but de faire changer ces droits et mettre fin au plus tôt à un système d'exception pour les nouveaux citoyens européens, dont les Roms roumains, qui sont particulièrement en situation d'exclusion.

b) L'interpellation des autorités nationales

Le réseau Solidarité Roms de Saint-Etienne, en plus de sa mobilisation pour faire changer les droits au niveau local, interpelle également les représentants politiques au niveau national, et notamment ceux qui font le lien entre les réalités locales et la politique nationale, c'est à dire les députés. Des lettres des militants leur ont ainsi été adressées, les priant de prendre en compte la situation des Roms à Saint-Etienne (et ailleurs), et de réfléchir à une solution

⁶⁹ Romeurope, *Les Roms abusés par l'ANAEM pour les statistiques de Monsieur Hortefeux*, 7 avril 2008

⁷⁰ HORTEFEUX, Brice. *Réponse au Collectif Romeurope*, 8 avril 2008

durable permettant d'intégrer ces citoyens européens. L'interpellation des autorités nationales apparaît nécessaire aux militants du réseau, qui pensent que seuls un changement des droits au niveau national, et en particulier l'accès aux droits au logement et au travail, permettrait d'améliorer la situation des Roms migrants. Néanmoins, beaucoup d'associations locales, qui agissent sur leur territoire pour améliorer la situation des Roms et faire respecter les droits existants, même s'ils sont jugés insuffisants, n'assument pas directement cette fonction d'interpellation au niveau national. C'est le collectif Romeurope, dont elles font partie, qui est chargé de cette action auprès des autorités nationales sur le non-respect des droits fondamentaux des Roms migrants sur le territoire français. Il joue ainsi le rôle d'acteur-relais entre les différents acteurs associatifs qui travaillent avec les Roms au quotidien et les revendications nationales qui leur sont communes – sachant que des associations généralistes de défense des droits de l'homme font aussi partie de ce collectif. Outre les communiqués de presse qu'il diffuse pour alerter la population et qui font parfois réagir les autorités publiques, le collectif Romeurope a acquis une certaine légitimité (due au nombre et à la diversité de ses membres) qui lui permet d'obtenir des rencontres avec des représentants de l'Etat. Il peut ainsi leur soumettre directement les difficultés auxquelles sont confrontés les Roms migrants sur le territoire français et essayer de trouver ensemble des solutions à ces problèmes. Une rencontre avec un conseiller du Président de la République chargé des questions d'immigration a ainsi eu lieu en janvier 2008, au cours de laquelle les représentants de Romeurope ont exprimé leur point de vue et leurs attentes. Toutefois, cet échange n'a débouché sur aucune avancée réelle. Le collectif imagine également d'autres procédés pour alerter les acteurs publics nationaux et mettre la situation des Roms migrants en France à l'ordre du jour. Ainsi, un peu comme l'avait fait Nicolas Hulot concernant la question de la protection de l'environnement, le Collectif Romeurope a envoyé des lettres aux candidats à l'élection présidentielle de 2007 leur demandant d'exprimer leurs positions et de s'engager sur la question des Roms en France et en Europe. Mais, contrairement au « pacte » de Nicolas Hulot, cette lettre n'a eu aucun impact médiatique. De plus, seuls quelques candidats de gauche ont pris le temps d'y répondre. Le candidat de l'UMP, qui a depuis été élu Président de la République, n'a donc pas répondu au Collectif, ce qui n'est pas très étonnant étant donné les conflits de représentations qui les opposent, mais témoigne aussi du peu d'importance qu'il accorde aux interrogations des acteurs associatifs au sujet de la situation des Roms en France et en Europe.

Enfin, le réseau s'appuie sur les déclarations et les textes européens, à la fois des institutions communautaires et du Conseil de l'Europe pour tenter de faire avancer les droits des Roms en France. On peut noter que deux associations membres de Romeurope, la Ligue des Droits de l'Homme et la CIMADE, conjointement avec deux associations partenaires, le FASTI et le GISTI, ont déposé un recours devant le Conseil d'Etat contre la directive du 22 décembre 2006 concernant les « modalités d'admission au séjour et d'éloignement des ressortissants roumains et bulgares à partir du 1^{er} janvier 2007 », date à laquelle la Roumanie et la Bulgarie sont entrées dans l'Union Européenne. Cette circulaire, jugée discriminatoire au regard du droit européen par les associations, a effectivement été en partie annulée par le Conseil d'Etat. Ainsi, la reconduite à la frontière de Roms migrants présents sur le territoire depuis *moins de trois mois* a été jugée illégale même si ces derniers ne peuvent fournir la preuve de ressources suffisantes, puisque le droit au court séjour est garanti à l'ensemble des citoyens européens. Certaines actions au niveau national portent donc leurs fruits, même si la plupart restent de simples interpellations qui ne se traduisent pas par une évolution des droits des Roms.

c) L'intérêt au niveau local et national du travail en réseau

Finalement, le collectif Romeurope propose de dépasser le conflit entre droit à la mobilité et droit à l'intégration dans l'UE. En effet, son but est de défendre les droits fondamentaux des Roms migrants en France, mais il se préoccupe aussi de la situation des Roms dans le reste de l'Europe. L'enjeu, dans une Union Européenne de libre-circulation, est donc de mobiliser tous les acteurs associatifs autour d'une revendication commune : le respect des droits pour permettre un meilleur développement humain de la population rom en Europe. Pour cela, le droit à la mobilité doit être défendu mais apparaît indissociable de droits fondamentaux comme le droit au travail ou le droit au logement. Ainsi, le collectif Romeurope parvient à rassembler des acteurs associatifs aux représentations assez diverses (même si des conflits ont pu éclater sur les modes d'action, poussant par exemple des associations roms à quitter le collectif en 2005), comme nous l'avons vu avec l'exemple de Roms Action et du Réseau Solidarité Roms. Tous ces acteurs locaux agissent au quotidien pour améliorer la situation des Roms migrants sur leur territoire. Or, le fait de se réunir en collectif, avec des associations nationales de défense des droits de l'homme, leur donne une visibilité au niveau national et européen qui est nécessaire à l'action politique. Cette action leur paraît indispensable puisque la plupart de ces structures, plus ou moins institutionnalisées, se sont construites en réaction par rapport aux politiques publiques, notamment nationales.

Pour les acteurs comme le réseau Solidarité Roms, la défense des droits fondamentaux a pour objectif l'installation et l'intégration des Roms migrants dans la société française. Pour Roms Action, l'intégration en France n'est pas le but ultime puisqu'elle ne concerne qu'une petite partie des migrants, mais elle doit être une possibilité. De plus, elle travaille essentiellement pour permettre un accueil des Roms migrants dans des conditions dignes, qui ne peut être rendu possible que par l'acquisition de droits au niveau national. Enfin, les rencontres organisées entre les membres de Romeurope permettent des échanges d'expérience et donnent des exemples d'innovations réussies par certains acteurs locaux, qui peuvent permettre aux autres de convaincre leurs représentants au niveau local de la possibilité d'agir en faveur des Roms migrants et de la viabilité de leurs projets. L'existence de ce réseau est considéré comme quelque chose d'important par les différentes structures qui en sont membres, qui parviennent à travailler ensemble bien que, comme nous l'avons vu, elles n'aient pas tout à fait les mêmes représentations des Roms et la même analyse de leur mobilité.

L'exclusion des Roms migrants est donc un enjeu hautement politique pour la plupart des acteurs associatifs qui travaillent avec cette population sur le territoire français. Cette exclusion, liée au non-respect de droits considérés comme fondamentaux, revient pour les associations à nier l'objectif de développement humain de l'Union Européenne et à enfermer les Roms dans un cercle vicieux qui se retourne aussi contre l'Etat d'accueil, puisqu'il doit faire face à la montée de l'extrême misère et de tous les problèmes qu'elle peut susciter au niveau d'une société. Chaque association se mobilise donc à sa manière contre les obstacles politiques à l'intégration des Roms migrants au niveau local, par la négociation ou l'opposition frontale (en fonction des représentations de chacun et de leur compatibilité avec les objectifs des pouvoirs publics locaux) et en privilégiant l'information qui reste un outil essentiel pour des associations qui considèrent les Roms comme victimes de l'ignorance populaire voire de la désinformation. Au niveau national, toutes ces associations se rassemblent à travers le collectif Romeurope pour avoir un réel poids politique et tenter de faire évoluer le droit par différents moyens : interpellation, confrontation, rencontres avec des acteurs publics... Elles s'appuient pour cela sur leur expérience de terrain ainsi que sur les déclarations communautaires et du Conseil de l'Europe de plus en plus nombreuses et de plus en plus alarmistes, qui justifient de se battre pour que le droit à la mobilité s'accompagne d'un respect des droits fondamentaux des Roms, tant au niveau juridique qu'au niveau pratique.

Conclusion de la deuxième partie

Les actions des différents acteurs associatifs qui travaillent spécifiquement avec les Roms migrants sur le territoire français sont donc d'une grande diversité. La comparaison entre l'association grenobloise Roms Action et le réseau Solidarité Roms de Saint-Etienne donne un aperçu de cette diversité et des logiques différentes qui président aux actions de ces organisations. En effet, Roms Action a développé une action essentiellement sociale en France et économique en Roumanie, tandis que le réseau de solidarité avec les familles roms œuvre exclusivement en France, dans une perspective éminemment politique. Du côté de Roms Action, l'action est individualisée, l'accompagnement vers l'intégration (en France ou en Roumanie) se fait au cas par cas, et l'association fonctionne comme un acteur unitaire quelque peu institutionnalisé, en partenariat avec les acteurs publics. Du côté du réseau stéphanois, l'approche est beaucoup plus collective, l'intégration dans la société française est perçue comme un droit pour tous et les acteurs fonctionnent en réseau, de manière plus informelle quoique tout aussi organisée. Ils sont la plupart du temps en opposition avec les pouvoirs publics locaux.

Ces actions divergentes sont fondées sur des représentations divergentes des Roms, de leur mobilité et de l'immigration en général, mais elles sont également influencées par des réalités locales qui diffèrent. Ainsi, ces acteurs associatifs sont ancrés sur un territoire qui a ses caractéristiques propres, au niveau de la mobilité des Roms comme à celui de la situation politique locale. On peut ainsi noter que les directions divergentes prises par Roms Action et le réseau Solidarité Roms sont à la fois une cause et une conséquence des relations qu'ils entretiennent avec les autorités locales. Mais si ces actions sont divergentes, elles ne sont pas contradictoires puisqu'elles restent basées sur un objectif commun, à savoir un meilleur développement humain issu du respect des droits fondamentaux des Roms roumains, en France comme en Roumanie. Cet idéal permet au réseau stéphanois et à l'association grenobloise de coopérer, notamment au sein du collectif Romeurope, et de s'unir pour faire évoluer les politiques étatiques et européennes envers les Roms.

Conclusion Générale

Les Roms migrants font donc l'objet de conflits de représentations entre différents acteurs et observateurs. Personne ne nie la gravité de leur situation et l'urgence de mettre en place des mesures pour y répondre, mais ces acteurs positionnent le problème « à traiter » de façon tout à fait différente. Ainsi, c'est la présence même de la population rom migrante qui semble constituer le problème principal pour l'Etat et certaines collectivités territoriales. On observe une interaction entre les propos de ces acteurs (et l'action publique qui en découle), l'image des Roms véhiculée par certains médias et les préjugés répandus dans l'opinion publique française. Ces différents discours se rencontrent et se renforcent mutuellement pour définir le Rom roumain comme un immigré indésirable malgré sa qualité de citoyen européen. Ces représentations justifient des politiques publiques axées sur la répression et l'éloignement du problème, c'est à dire des Roms eux-mêmes. Un processus similaire semble à l'œuvre dans d'autres Etats occidentaux comme l'Italie, où les conséquences dramatiques de cette interaction entre préjugés populaires, faits divers médiatisés et politiques publiques apparaissent encore plus manifestes.

De leur côté, les acteurs associatifs réagissent face à la situation préoccupante des Roms migrants qui leur paraît aggravée par le comportement de certains acteurs publics. De manière générale, les associations considèrent les Roms comme des victimes historiques qui souffrent aujourd'hui encore de préjugés et d'un système qui les exclut ; cela pourrait expliquer à la fois leur migration et la précarité de leurs conditions de vie en France. L'objectif commun de ces acteurs associatifs est donc de mettre un terme à l'exclusion des Roms et de favoriser leur développement humain, c'est à dire de leur donner les moyens de choisir la vie qu'ils veulent mener. Cependant, les acteurs associatifs travaillant avec les Roms migrants ont des représentations divergentes de leur mobilité. Ils se distinguent notamment les uns des autres par une analyse différenciée du lien entre mobilité et intégration. Dans une Europe de libre-circulation, la mobilité des Roms est ainsi présentée par l'association Roms Action comme généralement incompatible avec leur intégration, que ce soit dans leur pays d'origine ou dans leur pays d'accueil. D'après elle, les Roms sont contraints de quitter leur pays car ils sont exclus du système social et économique roumain. Cependant, cette émigration ne règle pas le problème fondamental de l'intégration des Roms en Roumanie et ne conduit généralement pas

à l'insertion de ces migrants dans la société française. D'une part, la majorité d'entre eux ne cherchent pas, selon elle, à s'intégrer et continuent à effectuer des mouvements pendulaires entre la France et la Roumanie. D'autre part, la France ne peut ni ne veut accueillir « toute la misère d'Europe ». Dans une perspective de long terme, Roms Action estime donc plus judicieux de garantir un droit effectif des Roms à l'intégration en Roumanie pour éviter cette mobilité et leur donner la possibilité de vivre dans des conditions dignes au sein de leur propre pays. A l'inverse, le réseau Solidarité Roms revendique plutôt un droit à l'intégration en France pour compéter le droit à la libre-circulation dans l'UE. Selon ses militants, la France a le devoir d'accueillir ces citoyens européens qui ont par ailleurs la volonté de travailler et qui peuvent tout à fait s'intégrer si on leur en donne l'opportunité.

Les acteurs associatifs sont conscients que la mobilité des Roms est plurielle, mais leurs actions sont davantage orientées vers le type de mobilité qui correspond le plus à leurs représentations et à leurs idées politiques. Ainsi, Roms Action considère la migration des Roms roumains comme une contrainte à la fois pour les Roms et pour la France. Cette migration serait mue selon elle par des considérations essentiellement économiques. Par conséquent, Roms Action privilégie l'aide sociale ponctuelle en France, dans un souci de solidarité et de respect des droits fondamentaux, mais n'incite pas les Roms à s'insérer à tout prix dans la société française. Elle propose plutôt à ceux qui le souhaitent, et qui en ont la capacité, de les aider à construire des projets de vie en Roumanie. Une distinction est établie entre les Roms migrants qui veulent s'intégrer en France, ceux qui veulent gagner de l'argent pour s'installer en Roumanie et ceux qui n'ont pas de projets. Cette approche différenciée, au cas par cas, facilite une action en partenariat avec les pouvoirs publics.

Le réseau Solidarité Roms a une vision plus collective de la question des Roms migrants en France et des actions qui doivent être menées pour améliorer leur situation. Il essaie ainsi de remédier à la marginalisation du groupe notamment en tentant de créer des liens entre Roms et non-Roms et en impliquant les Roms dans la défense de leurs droits. Le respect de ces droits, en particulier le droit au logement, leur permettrait de vivre dans des conditions décentes et donc de s'intégrer plus facilement. Le réseau stéphanois est par ailleurs entré dans une logique de rapport de forces avec les pouvoirs publics locaux. Il organise ainsi des mobilisations collectives pour lutter contre ce qu'il juge comme des obstacles politiques à l'intégration des Roms migrants. L'action politique pour la défense des droits fondamentaux a également lieu au niveau national par l'intermédiaire du collectif Romeurope dont sont

membres les deux acteurs étudiés. Par ailleurs, l'information est considérée comme un enjeu politique majeur par les associations qui travaillent avec les Roms car l'ignorance et les préjugés ne peuvent qu'alimenter le cercle vicieux de leur marginalisation. Mais même ce rôle d'information est perçu différemment suivant les acteurs et leurs représentations. Ainsi, Roms Action se donne avant tout pour mission de changer le regard de ses partenaires publics et associatifs sur les Roms, dans une logique d'efficacité, tandis que le réseau Solidarité Roms cherche davantage à alerter les citoyens et l'opinion publique.

On observe en fait une triple interaction entre les représentations des acteurs associatifs, leurs actions et la situation locale. Chacun de ces trois paramètres a une influence sur les autres. On se demandait dans l'introduction comment se construisaient les mécanismes de solidarité avec les Roms migrants en France. Les exemples de Roms Action et du réseau Solidarité Roms montrent que les associations se forment à partir des représentations d'un ou plusieurs leaders qui, pour des raisons personnelles, ressentent le besoin d'agir en faveur de cette population en détresse ou à partir d'un événement particulier, comme l'évacuation du Clapier à Saint-Etienne. Souvent, ces deux facteurs se combinent et créent des représentations collectives qui orientent l'action des associations. La réalité locale influence à la fois les représentations des acteurs et leurs actions. Ainsi, les trajectoires de migrations des Roms qui vivent à Saint-Etienne et à Grenoble n'ont pas forcément les mêmes objectifs à long terme, puisqu'il s'agit par exemple d'une migration beaucoup familiale à Saint-Etienne. La situation politique locale est par ailleurs plus ou moins favorable à un partenariat entre les pouvoirs publics et ces acteurs associatifs suivant les territoires.

La question du rapport avec les pouvoirs publics est une question essentielle pour les associations de solidarité avec les Roms migrants car le problème identifié est avant tout politique. Même si les actions des associations sont aussi d'ordre social et économique, elles ont généralement pour but d'influencer les choix publics ou de se substituer à une action publique jugée insuffisante, inadaptée voire illégitime. Par leurs actions, elles défendent une certaine idée de la société, du vivre-ensemble. De l'interaction entre les idées politiques des associations et la situation politique locale résultent des modes d'action divergents ainsi que des visions différentes de l'économie sociale et de l'engagement. Par exemple, l'association Roms Action se professionnalise peu à peu et inscrit son action dans le système institutionnel existant tandis que le réseau Solidarité Roms milite pour changer ce système. Roms Action agit en France essentiellement *pour* les Roms migrants alors que le réseau cherche également

à agir *avec* eux pour une autre société. C'est ce qui constitue la différence fondamentale entre ces deux acteurs.

Les actions de l'association grenobloise et du réseau stéphanois et leurs philosophies peuvent sembler relativement opposées. En effet, Roms Action incite globalement les Roms migrants à retourner en Roumanie (même si l'association respecte leur choix s'ils veulent rester) tandis que les actions du réseau les incitent indirectement à rester en France (en oeuvrant pour l'intégration de tous les membres du groupe et en défendant le droit de tous au logement). Par ailleurs, Roms Action choisit de privilégier en France le partenariat et la négociation avec les pouvoirs publics, même si cela nécessite des compromis, alors que le réseau choisit d'utiliser l'outil de la mobilisation collective pour ses revendications. La cohabitation de ces deux types d'acteurs associatifs sur un même territoire serait donc sans doute problématique, malgré l'objectif commun de développement humain qui les rassemble. Pourtant, le rapprochement entre ces deux acteurs aux représentations divergentes, qui ont décidé de former ensemble un collectif au niveau régional, montre qu'ils ne considèrent pas leurs actions comme contradictoires. Ils sont en effet confrontés à des difficultés communes sur le terrain et leurs analyses de la mobilité des Roms, quoique divergentes sur certains points, peuvent être complémentaires. Ainsi, la question des Roms et de leur insertion dans la société est avant tout une question européenne, comme en témoignent les nombreux textes et déclarations européennes sur ce sujet. L'exclusion économique et sociale d'une grande partie de la population rom nécessite des réponses à la fois dans son pays d'origine et dans les pays d'accueil comme la France, et exige avant tout un respect effectif de leurs droits fondamentaux dans l'UE. C'est le sens du travail commun des associations au sein du collectif Romeurope, qui permet de faire le lien entre niveau local, national et européen.

Cette étude confirme d'ailleurs l'importance du travail associatif en réseau (ou au sein de collectifs), qui est particulièrement adapté à la logique territoriale de l'économie sociale. Il permet à des acteurs associatifs aux représentations relativement divergentes de se rassembler sur certaines problématiques communes, mais aussi de partager leurs expériences locales pour faciliter l'innovation. On s'aperçoit en effet que les différents dispositifs qui sont mis en place dans certaines régions françaises pour améliorer les conditions de vie des Roms migrants ou faciliter leur intégration sont toujours à l'initiative des acteurs associatifs. Certains pouvoirs publics acceptent de travailler en collaboration avec ces associations, mais ils n'agissent jamais seuls en faveur des Roms migrants. Les associations restent donc des acteurs-relais

indispensables entre les pouvoirs publics et les Roms. Leur travail en faveur de l'intégration des Roms dans la société française nécessite néanmoins une évolution des droits de ces personnes au niveau national.

L'intégration des Roms, qui est l'objectif plus ou moins explicite de l'ensemble des acteurs associatifs est toutefois une notion ambiguë. Elle peut parfois se rapprocher du concept d'assimilation, surtout lorsqu'il s'agit d'une intégration individuelle, au cas par cas. Cette volonté d'intégrer les Roms individuellement a pu conduire dans le passé à la négation des Roms en tant que groupe culturel spécifique, et à la déstructuration de cette communauté. L'intégration peut en effet être perçue comme l'adaptation des Roms à la société dans laquelle ils vivent, ou comme une évolution de la société afin que les Roms y aient leur place. Le réseau Solidarité Roms de Saint-Etienne la voit ainsi comme un processus multidimensionnel qui implique aussi les membres de la société eux-mêmes. La démarche de ce réseau le définit comme une sorte d'intermédiaire entre les associations de solidarité avec les Roms migrants comme Roms Action et les associations roms, puisque les Roms participent aux réunions, aux mobilisations, aux choix des actions. Cependant, ce réseau reste une organisation à l'initiative de personnes non-roms, ancrée dans une certaine culture associative française. Cela facilite sans doute le travail en commun avec les autres associations de solidarité avec les Roms migrants mais il serait intéressant de comparer les représentations et les actions de ces différents acteurs, avec celles des associations et ONG roms. Ainsi, les quelques associations roms qui faisaient partie du collectif Romeurope l'ont quitté en 2005, ce qui peut être le signe de représentations différentes de la situation des Roms et des actions à mener.

Bibliographie

▪ *Ouvrages*

AUZIAS, Claire. *Les Tsiganes ou le destin sauvage des Roms de l'Est* – Paris : Michalon, 1995, 130 p.

AUZIAS, Claire. *Samudaripen, le génocide des Tsiganes* – Paris : L'Esprit frappeur, 2000, 204 p.

BADE, Klaus J. *L'Europe en mouvement : la migration de la fin du XVIIIe siècle à nos jours* ; traduit de l'allemand par Olivier Mannoni (*Europa in Bewegung : Migration vom späten 18. Jahrhundert bis zur Gegenwart*) – Paris : Seuil, 2002, 632 p.

Centre tricontinental. *Les ONG : instruments du néo-libéralisme ou alternatives populaires ?* – Paris : L'Harmattan, 1998, 194 p.

Collectif. *Politiques migratoires, grandes et petites manœuvres* – Lyon : Carobella ex-natura, 2005, 253 p.

DELER, J-P., FAURE, Y-A., PIVETEAU, A., ROCA, P-J. *ONG et développement : société, économie, politique* – Paris : Karthala, 1998, 684 p.

DIMINESCU, Dana (dir.). *"Visibles mais peu nombreux..." : les circulations migratoires roumaines* – Paris : éd. de la Maison des Sciences de l'Homme, 2003, 339 p.

GOUREVITCH, Jean-Paul. *Les migrations en Europe : les réalités du présent, les défis du futur* – Paris : Acropole, 2007, 425 p.

HOULIAT, Bernard. *Tsiganes en Roumanie* – Rodez : éd. du Rouergue, 1999, 271 p.

LIEGEOIS, Jean-Pierre. *Roms en Europe* – Strasbourg : éd. du Conseil de l'Europe, 2007, 311 p.

MARCHAND, Anna. *La protection des droits des Tsiganes dans l'Europe d'aujourd'hui* – Paris ; Montréal : L'Harmattan, 2001, 320 p.

MOUTOUH, Hugues. *Les Tsiganes* – Paris : Flammarion, 2000, 127 p.

PONS, Emmanuelle. *Les Tsiganes en Roumanie : des citoyens à part entière ?* – Paris : L'Harmattan, 1995, 142 p.

ROTHERA, Xavier. *France, pays des droits des Roms ? : Gitans, "Bohémiens", "Gens du Voyage", Tsiganes... face aux pouvoirs publics depuis le 19^e siècle* – Lyon : Carobella ex-natura, 2003, 130 p.

RYFMAN, Philippe. *Les ONG* – Paris : La Découverte, 2004, 122 p.

SEN, Amartya. *Un nouveau modèle économique : développement, justice, liberté* ; traduit de l'anglais par Michel Bessières (*Development as freedom*) – Paris : Odile Jacob, 2003, 479 p.

TURINE, Jean-Marc. *Le crime d'être Roms* – Villeurbanne : Golias, 2005, 234 p.

▪ **Travaux universitaires**

THEVENON, Claire. *L'ALPIL et les Roms : une association lyonnaise et ses limites face à un peuple marginal* – Université Lumière Lyon 2, Master 1 Anthropologie, sous la direction de Laetitia Atlani-Duault, 2005, 76 p.

VANDERLICK, Benjamin. *Une mondialisation par le ban : étude auprès de Roms en bidonvilles sur l'agglomération lyonnaise depuis 2001* – Université Lumière Lyon 2, DEA Villes et Sociétés, sous la direction de Paul Boino, 2004, 103 p.

▪ **Articles de périodiques**

BARSA, Pavel. Les Roms à la croisée des chemins. *Mouvements*, 2001, n°18.

CHARLEMAGNE, J., REYNIERS, A. (dir.) DOSSIER : Les Roms : migrations et accueil. *Migrations Société*, 1999, vol.11, n°63.

DACHEUX, Pean-Pierre. La surdiscrimination des Roms en Europe. *Confluences Méditerranée*, 2003-2004, n°48.

DHUME, Fabrice. « Communautarisme » : l'imaginaire nationaliste entre catégorisation ethnique et prescription identitaire. *VEI-diversité*, 2007, n°150.

GAGNEUR, Elisabeth. Les enfants des squats ont droit à l'école. *Ecarts d'identité*, 2007, n°110.

LEVY-VROELANT, C., SEGAL, J. Les Roms de Montreuil et d'ailleurs, des immigrés européens particuliers. *Les Temps modernes*, 2003, n°624.

LIEGEOIS, Jean-Pierre. Les Roms au cœur de l'Europe. *Le courrier des pays de l'Est*, 2005, n°1052.

REYNIERS, Alain. Migrations et déplacements des Roms de l'Est : l'exemple roumain. *Confluences Méditerranée*, 2001, n°38.

▪ **Rapports**

Centre européen pour les Droits des Roms (ERRC). *Hors d'ici ! Anti-tsiganisme en France* – 2005, Série des rapports pays n°15, 352 p. <www.errc.org/db/01/A6/m000001A6.pdf>

Collectif national droits de l'homme Romeurope. *Rapport 2005 sur la situation des Roms migrants en France* – 2006, 65 p. <www.romeurope.org/wp-content/uploads/2007/07/rapport-romeurope-2005.pdf>

Collectif national droits de l'homme Romeurope. *Rapport 2006 – 2007*, 30 p. <www.romeurope.org/wp-content/uploads/2007/08/rapport-romeurope-2006-version-finale190807.pdf>

Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDDH). *Etude et propositions sur le situation des Roms et des gens du voyage en France* – Texte adopté en assemblée plénière le 7 février 2008, 66p. <www.cncdh.fr/IMG/pdf/08.02.07_Etude_et_propositions_sur_la_situation_des_Roms_et_de_s_gens_du_voyage_en_France-2.pdf>

Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme, Médecins du Monde. *Mission d'évaluation en Roumanie* – 2003. <http://www.medecinsdumonde.org/fr/content/download/1918/14778/file/roumanie_MdM_FI_DH.pdf>

GIL-ROBLES, Alvaro (Commissaire aux Droits de l'Homme, Conseil de l'Europe). *Rapport sur le respect effectif des Droits de l'Homme en France* – 2006 <<https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?id=965741&Site=CommDH&BackColorInternet=FEC65B&BackColorIntranet=FEC65B&BackColorLogged=FFC679>>

Médecins du Monde, Ligue des Droits de l'Homme. *Les Roms. 12 mai 2003 Dossier de presse* – 2003, 21 p. <www.medecinsdumonde.org/fr/presse/dossiers_de_presse/les_roms>

Une famille un toit 44. *Interventions auprès des familles tsiganes dans le cadre d'actions partenariales : l'expérience de Nantes* – 2005, 23 p. <www.fapil.net/DocsAdherents/UFUT44FamillesTziganes_Rapport2005.pdf>

▪ **Articles de presse**

- **Le Figaro**

30/06/2003. WOLFENSOHN, J.D., SOROS, G. *Pourquoi il faut aider les Roms*

11/10/2003. CORNEVIN, Christophe. *Les Roms de l'Ile-Saint-Denis exploitaient une centaine de filles*

01/04/2004. DANANCHER, Thibault. *Les Roms bientôt expulsés*, p.4

03/02/2005. THEDREL, Arielle. *L'intégration à petits pas des Roms*, p.5

04/02/2008. THEDREL, Arielle. *Les Roms, casse-tête de l'Union européenne*, p.8

- **Le Monde**

04/12/2002. BISSUEL, B., SMOLAR, P. *Les forces de l'ordre ont évacué 150 Roms roumains installés dans trois bidonvilles du Val-de-Marne*, p.13

24/09/2003. BISSUEL, Bertrand. *La Ligue des droits de l'homme et Médecins du monde dénoncent la répression des Roms en France*, p.12

13/05/2003. BISSUEL, Bertrand. *Une astuce juridique du ministère de l'intérieur pour expulser les Roms en situation régulière*, p.12

20/07/2004. BISSUEL, Bertrand. *Les Roms ont défilé pour la première fois contre la répression*, p.8

20/07/2004. LANDRIN, Sophie. *Une poignée de Tsiganes vivent toujours dans un grand bidonville à Lyon*, p.8

20/07/2004. BISSUEL, Bertrand. *Des ressources trop faibles peuvent justifier une reconduite à la frontière*, p.8

05/04/2005. SIMON, Catherine. *A côté des Roms, des migrants roumains d'un nouveau genre*, p.9

05/04/2005. DIMINESCU, Dana (interrogée par Catherine Simon). « *Ceux qui s'alarment d'un déferlement nagent dans le fantasme* », p.9

12/01/2007. GIOVANNINI, S., SMOLAR, P. *La direction de la police judiciaire porte plainte pour diffamation après des accusations de brutalité dans un camp de Roms*, p.12

08/11/2007. BRAN, Mirel. *Un ministre roumain envisage l'achat d'un « morceau de désert » pour y envoyer les Roms*, p.8

16/11/2007. FERENCZI, Thomas. *Les Roms sont des citoyens comme les autres*, p.2

27/11/2007. MANEA, Norman. *Les Roms aussi sont européens !*, p.24

12/12/2007. RODIER, Anne. *Communautés Roms : Bruxelles à la rescousse*, p.20

30/12/2007. RODIER, Anne. *Les « retours humanitaires » de Roms se sont accélérés*, p.8

12/01/2008. RODIER, Anne. *M. Cioroianu : « Renvoyer les Roms à Bucarest est inutile, intégrons-les ensemble »*

25/03/2008. RODIER, Anne. *Les associations d'aide aux Roms partagent leurs expériences.* (lemonde.fr)

09/04/2008. RODIER, Anne. *Bruxelles veut une politique d'intégration* (lemonde.fr)

16/05/2008. SALVATORE, Aloïse. *En Italie, un climat de chasse à l'étranger* (lemonde.fr)

21/05/2008. RICARD, Philippe. *Roms : la Commission rappelle M. Berlusconi à ses devoirs* (lemonde.fr)

21/05/2008. VAN EECKHOUT, Laetitia. *Le Conseil d'Etat annule en partie la circulaire sur les Roumains et les Bulgares* (lemonde.fr)

31/05/2008. SALVATORE, Aloïse. *Désignés à la vindicte populaire, les Roms d'Italie tentent de nouer le dialogue* (lemonde.fr)

07/06/2008. MOHACSI, Viktoria (interrogée par Anne Rodier). *L'Europe, seul espoir des Roms* (lemonde.fr)

05/07/2008. SALVATORE, Aloïse. *L'Italie a commencé à fichier les habitants de ses campements nomades* (lemonde.fr)

- **Le Parisien**

08/07/2002. KEMMET, Brendan. *Les bidonvilles roumains empoisonnent le Sud parisien*, p.15

- **Le Progrès**

05/04/2004. GIROD, Michel. *Gerland : deux adolescentes brûlées vives dans le campement des Roms*, p.5

11/09/2006. CARO, Ilan. *La fuite sans fin des Roms*, p.23

20/06/2007. BABE, Emmanuelle. *Camp de Roms : l'exaspération des riverains gagne du terrain*, p.19

17/08/2007. *Roms à Lyon, un problème sans fin*, p.5

28/08/2007. BOUCAUD, Jacques. *Roms : Gerin réclame à Fillon un plan « zéro mépris et dignité »*, p.7

- Les Nouvelles de Roumanie

Mai-Juin 2007 (n°41). *Tsiganes : la plus grande tolérance des Roumains ne veut pas dire moindre rejet*, p.26

Mai-Juin 2007 (n°41). *Aucun dentiste ne veut s'installer dans le quartier tsigane de Sfântu Gheorghe*, p.26

Mars-Avril 2008 (n°46). VINCENT, Elise. *Tsiganes de Roumanie et de Bulgarie entre intégration et expulsion*, p.28-29

- Libération

04/12/2002. SABERAN, Haydée. *Sarkozy chasse les Roms de Choisy-le-Roi*

07/03/2003. SERAFINI, Tonino. *Un préfet en croisade contre les Roms*

16/03/2004. BERTRAND, Olivier. *Roms en stationnement gênant à Lyon*, p.20

06/04/2004. BERTRAND, Olivier. *Roms de Lyon : « Ce n'est pas du nomadisme, c'est du bidonvillisme »*, p.18

21/06/2004. BERTRAND, Olivier. *Hôte des Roms*, p.42-43

26/07/2004. CIBIEN, L. GODSTEIN, J. *Les Roms, éternels parias*, p.5

04/08/2006. BERTRAND, Olivier. *A Saint-Etienne, les Roms s'expulsent à la pelleuse*, p.11

- Politis

17/07/2003. BOURGAIN, M., BRAOUEZEC, P. *En défense des Roms, une tribune de Michel Bourgain et Patrick Braouezec* (politis.fr)

04/12/2007. FASSIN, Eric. *Les Roms sont-ils des citoyens européens « honnêtes » et « propres » ?* (politis.fr)

▪ Communiqués

Association AVER. *Romeurope sans Rroms*, 28 avril 2005 - <<http://bellaciao.org/fr/spip.php?article14493>>

MAILLARD, D., BRAOUEZEC, P. *Communiqué de la mairie de Saint-Denis*, 13 mars 2007 - <http://parada.france.free.fr/pages_fr/parada_france/documentation.htm>

Réseau Education Sans Frontières Littoral 62 Boulogne – Calais – Saint-Omer, *Mauvaises Nouvelles de Boulogne*, 1^{er} juillet 2007 - <<http://resflittoral62.over-blog.com/10-index.html>>

Romeurope. *Les Roms abusés par l'ANAEM pour les statistiques de Monsieur Hortefeux*, 7 avril 2008 - <www.romeurope.org/wp-content/uploads/2008/04/cp-anaem-070408.pdf>

Roms Action. *Fontaine (38) : Expulsion d'un terrain vague occupé par des Roms*, octobre 2006 - <<http://squat.net/fr/news/fontaine181006.html>>

▪ Document audio-visuel

VINCENT, Marie-Pierre. *Tous les chemins mènent aux Roms* (montage photographique) - <www.maisondelaphotographie.org/article.php3?id_article=104>

▪ *Sites Internet*

Collectif national droits de l'homme Romeurope – <www.romeurope.org>

Portail pour l'accès aux droits sociaux - <www.droits-sociaux.fr/sommaire.php3>

Réseaux citoyens de St-Etienne, rubrique "Roms" - <www.reseauxcitoyens-st-etienne.org/rubrique.php3?id_rubrique=46>

Solidarité Roms Saint-Etienne - <<http://solidariterroms.mi-blog.net>>

▪ *Autres sources*

ARTAG. Les nouvelles migrations, *Monde Tsigane*, 2008, n°26.

DAMIENS, Caroline. *Sarkozy, les médias et l'invention de la mafia roumaine* – Collectif Les mots sont importants, <<http://lmsi.net>>

DELEPINE, S., LUCAS, Y. *Les Roms migrants en France ou comment faire d'une population en danger une population dangereuse* – Nantes : Colloque international "La fabrique de populations problématiques par les politiques publiques", 2007.

Loi n°2003-239 du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure, <www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000412199&dateTexte=>

Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire. Circulaire adressée aux préfets, portant sur *les modalités d'admission au séjour et d'éloignement des ressortissants roumains et bulgares à partir du 1^{er} janvier 2007*, 22 mars 2006, <www.interieur.gouv.fr/sections/a_votre_service/lois_decrets_et_circulaires/2006/intd0600115c/downloadFile/file/INTD0600115C.pdf?nocache=1204302228.44>

Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP). Tsiganes, Roms, Gitans, Gens du voyage, *Différences*, 2006, n°259, <www.mrap.fr/differences/2006/juillet_2006/Differences_259.pdf>

Proposition de loi tendant à la reconnaissance du génocide tsigane pendant la Seconde guerre mondiale, 15 mai 2008, <www.senat.fr/leg/pp107-337.html>

Liste des entretiens et observation participante

▪ *Entretiens*

Association Roms Action (Grenoble)

Bernadette GUÉRIN, bénévole et ancienne Présidente de l'association – 22 mai 2008

Serge GUÉRIN, bénévole – 16 avril 2008

Sabina MOSER, directrice – 10 décembre 2007 et 6 mars 2008

Florence ROUQUET, Présidente – 29 mai 2008

Réseau Solidarité Rroms (Saint-Etienne)

Adeline COMBAT, bénévole – 2 juin 2008

Anne-Sara LE CARDIET, bénévole – 2 juin 2008

Marie-Pierre VINCENT, bénévole – 4 avril 2008

Autres acteurs

Bernard AIMÉ, militant de la *Ligue des Droits de l'Homme* de Grenoble – 14 mars 2008

Anna LAVÉDRINE, bénévole de l'association *Accueil des SDF* (Grenoble) – 24 avril 2008

Bernard PÉLORDET, directeur du pôle hébergement d'urgence du C.A.M. de Grenoble – 5 mai 2008

Marie-Claire VANNEUVILLE, directrice de l'association *Femmes SDF* (Grenoble) – 2 mai 2008

▪ *Observation participante*

Réunion de la Ligue des Droits de l'Homme, avec la participation de Roms Action – 20 mars 2008

Accompagnement d'une famille rom chez le médecin avec Roms Action – 21 mars 2008

Réunion du réseau Solidarité Rroms – 2 juin 2008

Assemblée Générale de Roms Action – 30 juin 2008

Principaux sigles utilisés

ANAEM : Agence Nationale d'Accueil des Etrangers et des Migrations

ATTAC : Association pour la Taxation des Transactions pour l'Aide aux Citoyens

CAM : Centre d'Accueil Municipal

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CNCDH : Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme

DAL : Droit Au Logement

DDASS : Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales

ERRC : European Roma Rights Centre (Centre Européen pour les Droits des Roms)

FASTI : Fédération des Associations de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés

GISTI : Groupe d'Information et de Soutien des Immigrés

LSI : Loi pour la Sécurité Intérieure

OQTF : Obligation de Quitter le Territoire Français

PHU : Pôle Hébergement d'Urgence

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

RESF : Réseau Education Sans Frontières

UE : Union Européenne

UMP : Union pour un Mouvement Populaire

Table des matières

<u>AVANT-PROPOS METHODOLOGIQUE</u>	<u>6</u>
---	-----------------

<u>INTRODUCTION.....</u>	<u>8</u>
---------------------------------	-----------------

<u>PARTIE I. LES ROMS MIGRANTS, UNE POPULATION VISIBLE OBJET DE CONFLITS DE REPRESENTATIONS.....</u>	<u>13</u>
---	------------------

A. LES ROMS MIGRANTS, UNE POPULATION ERIGEE EN PROBLEME DE POLITIQUES PUBLIQUES.....	15
1. « LE ROM » COMME FIGURE-TYPE DE L'IMMIGRE NON-CHOISI	15
a) Travail et condition économique.....	16
b) Devoir d'intégration et communautarisme	18
c) Une immigration stratégique.....	19
2. LA CRIMINALISATION DES ROMS	21
a) Des délinquants potentiels.....	21
b) Des réseaux de criminalité transnationale.....	23
c) Le « délit de pauvreté »	24
3. LES CONDITIONS DE VIE DES ROMS JUGEES COMME TROUBLES A L'ORDRE PUBLIC LOCAL .	25
a) La mendicité.....	26
b) L'insalubrité.....	27
c) Dégradation des conditions de vie et expulsions	28
B. LES ROMS MIGRANTS, UNE POPULATION CONSIDEREE PAR LA PLUPART DES ASSOCIATIONS COMME VICTIME D'UN SYSTEME	31
1. LES ROMS COMME VICTIMES OCCULTEES DE L'HISTOIRE	32
a) Derniers esclaves d'Europe.....	32
b) Internement, déportation et génocide pendant la seconde guerre mondiale	33
c) Les Roms victimes de discrimination mais niés comme minorité.....	35
2. LA MOBILITE DES ROMS COMME CONTRAINTE REVELANT LE POIDS DES DISCRIMINATIONS EN ROUMANIE	36
a) Une discrimination qui persiste malgré des progrès législatifs.....	36
b) Une situation d'exclusion socio-économique totale	38
c) Une mobilité contrainte.....	39
3. LES CONDITIONS DE VIE INDIGNES DES ROMS MIGRANTS COMME CONSEQUENCES D'UN SYSTEME FRANÇAIS DISCRIMINATOIRE	40
a) Travail	41
b) Logement	42
c) Une mobilité doublement subie	44
C. UNE POPULATION SYMPTOMATIQUE D'UN POSSIBLE CONFLIT ENTRE DROIT A L'INTEGRATION ET DROIT A LA MOBILITE DANS L'UNION EUROPEENNE.....	49
1. LES RETICENCES ETATIQUES A ASSORTIR LA LIBRE-CIRCULATION DES ROMS ROUMAINS D'UN DROIT A L'INTEGRATION.....	50
a) UE, mobilité et intérêt économique national.....	50
b) L'incompatibilité de l'intégration avec certains types de mobilité.....	51
c) La peur de l'invasion : décourager la mobilité des Roms par la non-intégration	52

2. LES INQUIETUDES DE CERTAINES ASSOCIATIONS FACE A UNE MOBILITE QUI SE SUBSTITUERAIT A UN VERITABLE DROIT A L'INTEGRATION EN ROUMANIE	54
a) Une mobilité difficile à vivre pour les migrants	55
b) Un risque de stagnation pour la situation des Roms en Roumanie.....	56
c) Menace sur la cohésion européenne.....	57
3. LA SITUATION DES ROMS MIGRANTS EN FRANCE COMME REVELATEUR DE L'IMPASSE D'UN DROIT A LA MOBILITE QUI NE PERMET PAS L'INTEGRATION	59
a) UE, mobilité et droits de l'homme	59
b) Absurdité des expulsions et du refus de l'intégration dans un contexte de libre-circulation 60	
c) Un devoir d'accueil des citoyens européens	61
CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE.....	64

**PARTIE II. LES ROMS MIGRANTS, OBJETS D' ACTIONS ASSOCIATIVES
FONDAMENTALEMENT DIVERGENTES MAIS PAS CONTRADICTOIRES.....** 65

A. FAVORISER L'ACCES EFFECTIF AUX DROITS FONDAMENTAUX DE MIGRANTS ECONOMIQUES QUI NE SERAIENT PAS VOUES A S'INSTALLER EN FRANCE	67
1. ACCUEILLIR LES ROMS MIGRANTS DANS UNE PERSPECTIVE PROVISoire.....	68
a) Un travail de médiation plutôt que d'intégration	68
b) Travail en réseau avec les associations humanitaires	70
c) Ne pas inciter les gens à rester à tout prix.....	71
2. DEVELOPPER LES MICRO-PROJETS ECONOMIQUES EN ROUMANIE POUR PERMETTRE AUX ROMS DE S'INTEGRER A LA SOCIETE ROUMAINE	73
a) La question de l'aide au retour.....	73
b) Des projets individuels.....	75
c) Les difficultés d'une petite association locale	77
3. GERER LA SITUATION DES ROMS MIGRANTS EN PARTENARIAT AVEC LES ACTEURS PUBLICS 78	
a) Représentation des Roms auprès des pouvoirs publics et négociations au cas par cas.....	79
b) L'action associative comme mission de service public	80
c) Une certaine résignation associative aux décisions publiques	81
B. ACCOMPAGNER VERS L'INTEGRATION UNE POPULATION MARGINALISEE	84
1. RENDRE LEUR DIGNITE ET LEUR CAPACITE D' ACTION A DES INDIVIDUS MARGINALISES	84
a) Une certaine passivité des Roms, liée au poids de la discrimination.....	85
b) Des relations d'égal à égal entre Roms et militants du réseau.....	86
c) Impliquer les Roms dans les décisions et actions du réseau	88
2. AMELIORER LES CONDITIONS SOCIO-ECONOMIQUES DES ROMS MIGRANTS POUR PERMETTRE LEUR INTEGRATION DANS LA SOCIETE FRANÇAISE.....	90
a) L'accès au logement.....	90
b) « Sortir du squat »	91
c) L'accès à l'emploi	93
3. FAVORISER L'INTEGRATION DES ROMS DANS LEUR QUARTIER.....	94
a) Des rencontres d'information avec les acteurs locaux	94
b) Participer à la vie du quartier	95
c) Mobiliser le quartier lors des expulsions	96
C. LUTTER CONTRE LES OBSTACLES POLITIQUES A L'INTEGRATION.....	99
1. TEOIGNER ET INFORMER DE LA SITUATION DE CITOYENS EUROPEENS MAL CONNUS	99
a) Informer les autres acteurs	100
b) Le collectif Romeurope : informer et alerter	101

c) Informer par le web	102
2. MILITER AU NIVEAU LOCAL POUR LE RESPECT DES DROITS INDISPENSABLES A	
L'INTEGRATION	104
a) Le rôle de la médiatisation	104
b) Une confrontation avec les pouvoirs publics locaux	105
c) Une mobilisation au niveau juridique	107
3. FAIRE CHANGER LES DROITS AU NIVEAU NATIONAL	109
a) Des attentes déçues après l'entrée de la Roumanie dans l'UE.....	109
b) L'interpellation des autorités nationales	110
c) L'intérêt au niveau local et national du travail en réseau.....	112
CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE	114

CONCLUSION GENERALE 115

BIBLIOGRAPHIE..... 120

▪ OUVRAGES	120
▪ TRAVAUX UNIVERSITAIRES.....	121
▪ ARTICLES DE PERIODIQUES	121
▪ RAPPORTS	121
▪ ARTICLES DE PRESSE	122
▪ COMMUNIQUEES	124
▪ DOCUMENT AUDIO-VISUEL	124
▪ SITES INTERNET	125
▪ AUTRES SOURCES.....	125

LISTE DES ENTRETIENS ET OBSERVATION PARTICIPANTE 126

▪ ENTRETIENS	126
▪ OBSERVATION PARTICIPANTE	126

PRINCIPAUX SIGLES UTILISES..... 127

RÉSUMÉ

Une grande partie des Roms de nationalité roumaine installés en France sont exclus de la société française et vivent dans des conditions extrêmement précaires. Cette population est considérée par l'Etat comme un problème en soi, d'où une action publique essentiellement tournée vers la répression et l'éloignement. Les acteurs associatifs qui travaillent spécifiquement avec les Roms migrants sont en désaccord avec cette politique, et les perçoivent avant tout comme des victimes. Cependant, chacun de ces acteurs associatifs a ses propres représentations de la mobilité des Roms migrants et de l'immigration en général, ce qui explique en partie le fait que leurs actions soient divergentes. Ainsi, l'association grenobloise Roms Action met en place des projets économiques en Roumanie pour favoriser l'insertion de ces citoyens européens dans leur pays d'origine, tandis que le réseau stéphanois Solidarité Roms agit principalement pour leur intégration en France. Ce mémoire est basé principalement sur une analyse comparée des représentations et des actions de ces deux organisations.

MOTS-CLEFS

Associations – Immigration – Intégration – Représentations – Roms – Tsiganes